RAPPORT ANNUEL 2012

DU MONDE À VOTRE TABLE

SAQ

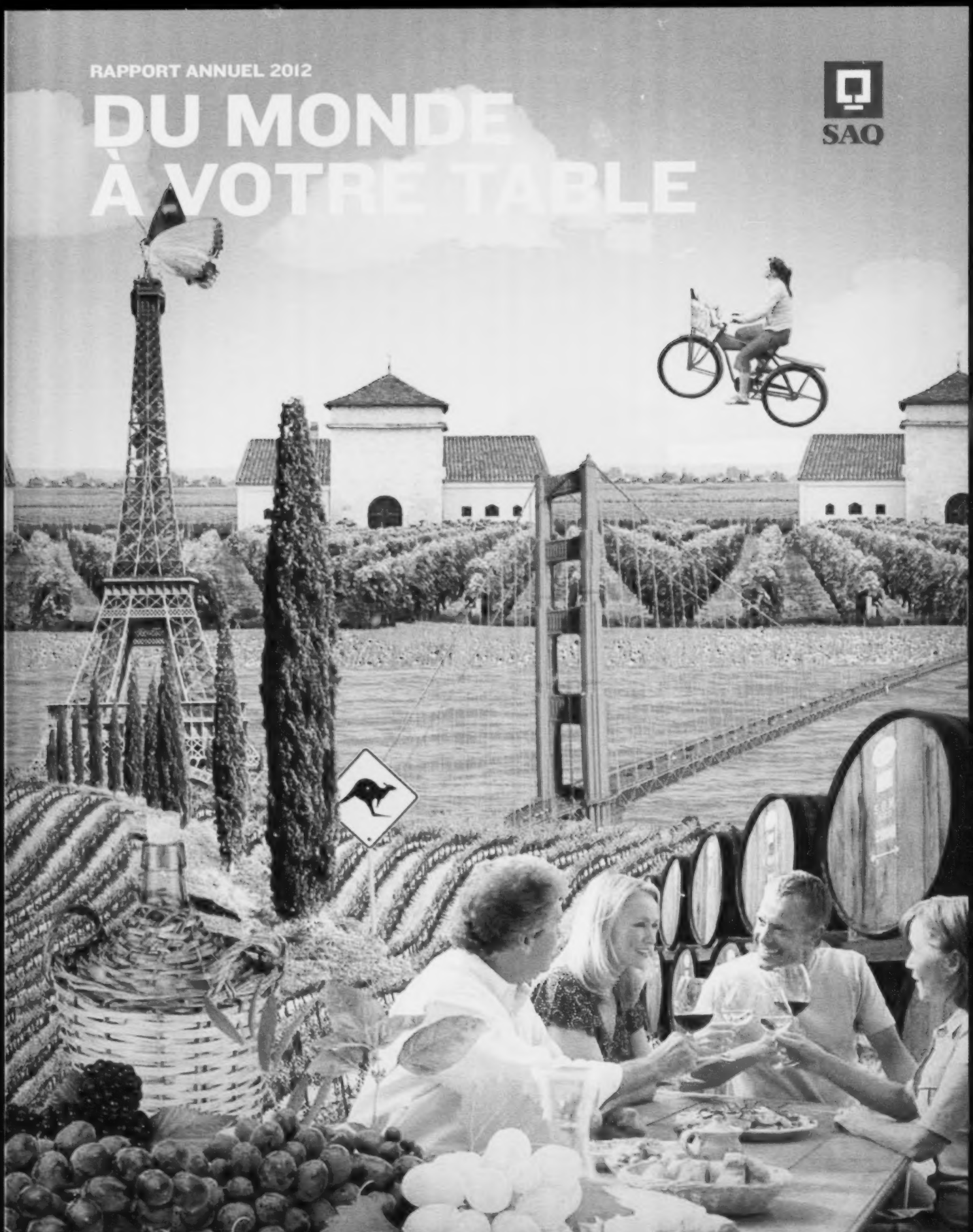

1 FAITS SAILLANTS

2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3 MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

5 COMITÉ DE DIRECTION

6 REVUE DES ACTIVITÉS

11 TENDANCES

14 REDDITION DE COMPTES

15 DONNÉES COMMERCIALES

18 REVUE FINANCIÈRE

24 ATTESTATION FINANCIÈRE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION ET DU VICE-PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

25 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

26 RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

27 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

43 INFORMATION TRIMESTRIELLE

44 RÉTROSPECTIVE DES 10 DERNIERS EXERCICES

50 GOUVERNANCE

FAITS SAILLANTS

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(en millions de dollars canadiens et en millions de litres pour les ventes en volume)

	2012 (53 semaines)	2011 (52 semaines)	Variation en %
Résultats financiers			
Ventes	2 837,1	2 657,8	6,7
Bénéfice brut	1 509,3	1 417,1	6,5
Charges nettes[1]	509,6	506,6	0,6
Résultat net	999,7	910,5	9,8
Situation financière			
Actif total	700,4	651,1	7,6
Immobilisations corporelles et incorporelles	250,9	247,4	1,4
Fonds de roulement net	(186,7)	(179,3)	(4,1)
Passif à long terme	29,4	32,4	(9,3)
Capitaux propres	44,9	44,9	–
Ventes par réseaux			
Succursales et centres spécialisés	2 524,4	2 362,5	6,9
Grossistes-épiciers	312,7	295,3	5,9
Total	2 837,1	2 657,8	6,7
Ventes par catégories de produits			
Vins	2 124,7	1 987,0	6,9
	155,2 L	148,3 L	4,7
Spiritueux	621,8	581,8	6,9
	21,8 L	20,8 L	4,8
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées[2]	90,6	89,0	1,8
	11,9 L	11,4 L	4,4
Total	2 837,1	2 657,8	6,7
	188,9 L	180,5 L	4,7
Autres données financières			
Revenus gouvernementaux[3]	1 909,0	1 711,6	11,5

(1) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquelles sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
(2) Couramment appelées *coolers* ou *cocktails*
(3) Comprennent le résultat net, les taxes de vente, la taxe spécifique sur les boissons alcooliques et les droits d'accise et de douane

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

UNE DESTINATION DE DÉCOUVERTES

2011 aura été l'année où plus que jamais la Société des alcools du Québec s'est démarquée, non seulement en tant que destination importante dans l'industrie du commerce de détail, mais surtout comme destination de découvertes.

En effet, ce que nous souhaitons plus que tout, c'est de faire vivre aux Québécois le plaisir de découvrir à chaque expérience d'achat. Pour ce faire, l'ensemble de notre offre à la clientèle doit en être le reflet.

Poursuivant sur sa lancée, la SAQ a obtenu cette année des résultats financiers exceptionnels tout en proposant aux consommateurs des environnements de magasinage et une offre de produits sans cesse renouvelés. Elle a également atteint des sommets inégalés dans son application de l'éthique de vente et maintenu un taux de satisfaction de sa clientèle très élevé, un succès qui rejaillit sur l'ensemble de ses employés, notamment sur les équipes de succursale.

Cette année, conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration a participé aux réflexions en vue de cerner les différents enjeux et défis organisationnels auxquels devra faire face l'entreprise. Cette analyse a mené à l'approbation du Plan stratégique 2013-2015, dont le conseil a recommandé l'adoption au gouvernement. De plus, le conseil a approuvé le prochain Plan d'action de développement durable, qui sera en vigueur jusqu'en 2015, ainsi que la Politique d'approvisionnement responsable, qui permettra, entre autres, à la SAQ d'encourager le développement durable dans plusieurs de ses activités et d'inciter ses fournisseurs à y participer.

Je profite de l'occasion pour souligner l'excellent travail de monsieur Robert Morier, qui a quitté le conseil cette année. Il a contribué au succès de l'entreprise comme administrateur et nous sommes très reconnaissants d'avoir pu compter sur lui. De ce fait, afin de compléter notre équipe et de continuer à mener à bien les affaires de la SAQ, nous avons accueilli madame Nicole Diamond-Gélinas et monsieur Jacques Tanguay, ce qui nous a permis d'atteindre la parité hommes-femmes au sein du conseil d'administration.

UNE VISION À RÉALISER

Au cours des mois à venir, la grande équipe SAQ poursuivra de nombreux projets ambitieux dans le but de s'acquitter de son mandat et de réaliser sa vision d'être un leader mondial en sélection et en vente de vins et de spiritueux. Pour ce faire, tous les employés pourront compter sur les 12 membres du conseil d'administration, qui mettront leurs connaissances et leurs compétences au profit de l'entreprise.

Enfin, je tiens à remercier les membres du comité de direction pour leur travail remarquable. Le succès de la SAQ revient également à tous les employés des succursales, des centres administratifs et de distribution, qui font en sorte que chaque point de contact avec la clientèle soit empreint du plaisir de découvrir.

NORMAN HÉBERT JR.
Président du conseil d'administration

PHILIPPE DUVAL
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Le monde : un mot, deux significations bien distinctes.
L'une, singulière, désigne l'immense planète que nous habitons ;
l'autre, collective, renvoie à la société dans laquelle nous vivons.
Depuis ses débuts, la SAQ est le témoin privilégié de l'évolution
de l'une comme de l'autre.

Tour à tour, les pays du monde entier se sont succédé sur ses tablettes, au gré des ouvertures de marchés et des tendances, mais aussi, et surtout, du désir des Québécois d'élargir leurs horizons. Car les Québécois sont curieux et apprécient les occasions festives ! C'est aussi cela, « Du monde à votre table ». Quelques mots qui résument bien leur intérêt manifeste pour les arts de la table partagés en bonne compagnie. Un intérêt que la SAQ s'emploie à cultiver au quotidien en leur donnant accès à quelque 11 000 produits issus des terroirs de 65 pays.

À tous égards, l'exercice 2011-2012 aura été marqué par une belle continuité. Des résultats de ventes jusque-là inégalés, un taux de satisfaction de la clientèle encore très élevé, des environnements d'achat toujours en évolution et des relations de travail harmonieuses.

Ainsi, les ventes ont connu une croissance de 6,7 % et le résultat net a quant à lui augmenté de 9,8 %. Au total, c'est près de 1,5 milliard de dollars qui seront remis au gouvernement provincial, et ce, au bénéfice des contribuables québécois. Du reste, plus de 128 millions de dollars ont été investis dans l'économie par l'acquisition de biens et de services auprès de 2 500 fournisseurs québécois.

Au terme de son Plan stratégique 2010-2012, les ventes et le résultat net auront connu respectivement des croissances de 412,6 millions de dollars et de 193 millions de dollars. Ainsi, ce sont plus de 200 millions de dollars de plus que prévu qui ont été versés en dividendes au gouvernement du Québec ! Quant au ratio des charges nettes sur ventes, il est passé de 19,6 % en 2009 à 18 % en 2012. Pendant ce temps, le prix des boissons alcooliques aura affiché au Québec l'inflation la plus basse au pays.

Ces résultats démontrent un fait indéniable : les Québécois s'intéressent toujours davantage aux produits moyen et haut de gamme. Cette évolution en qualité, nous aimons croire que nous la stimulons de nombreuses façons, notamment en offrant aux clients une expérience d'achat hors du commun. Pour ce faire, la SAQ a poursuivi, en 2011-2012, les modifications au concept de ses magasins et investi près de 11 millions de dollars dans son réseau. Ces sommes ont entre autres servi à optimiser la gestion par catégories en créant différents univers de découvertes.

Au chapitre du soutien à la jeune industrie des alcools des terroirs québécois, l'entreprise a modifié en profondeur la mise en marché de ces produits, qui sont maintenant offerts dans 250 succursales. Résultat, ils affichent cette année des ventes de l'ordre de 15 millions de dollars, une augmentation de plus de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les nombreuses actions menées par la SAQ en matière de développement durable ont aussi porté leurs fruits. Dans le secteur de la gestion des matières résiduelles, ce sont ainsi 94 % des contenants de la SAQ qui sont récupérés auprès des ménages québécois par l'intermédiaire de la collecte sélective. Un immense succès ! La SAQ est un acteur important dans la mise en valeur de la chaîne du verre et elle intervient à toutes les étapes, de l'acquisition à la valorisation du verre. En 2012, elle a aménagé, dans une première succursale, un plancher de béton constitué d'agrégats de verre. Au cours de la prochaine année, 13 succursales en seront équipées, ce qui permettra d'utiliser le verre concassé de 1,6 million de bouteilles.

La SAQ contribue également aux diverses communautés par le biais de son Programme de dons et de commandites. Celui-ci a permis d'y investir 7,4 millions de dollars en 2011-2012. Aussi, à l'occasion de sa première campagne « Des vins généreux » au printemps 2011, 340 000 dollars ont été remis à Banques alimentaires Québec et à ses 18 membres Moissons, qui approvisionnent plus de 1 000 organismes d'aide alimentaire à travers le Québec.

PHILIPPE DUVAL
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

LE MONDE DE DEMAIN

Notre Plan stratégique 2010-2012 est maintenant complété. Bien sûr, de nouveaux défis liés à l'environnement d'affaires de la SAQ se dessinent à l'horizon. Il nous faudra encore et toujours répondre aux attentes des consommateurs sollicités de toutes parts et leur offrir des produits et des services alignés sur leurs besoins. Ceci, à l'heure où la concurrence d'autres pays importateurs de vins ou de grands distributeurs est plus forte que jamais. Tout cela, dans un souci de performance, en cherchant constamment à réduire le ratio des frais d'exploitation et à faire preuve d'une rigueur et d'une efficacité sans faille.

Plus que jamais, la SAQ devra s'appuyer sur l'expertise de ses employés, sur leur passion, leur savoir-faire et leur sens de l'innovation. Je tiens à les remercier pour leur dévouement et pour l'attention qu'ils portent à nos clients. Sans le concours de ses employés, la place qu'occupe la SAQ dans le cœur des Québécois ne serait pas celle qu'elle est.

En terminant, je désire également souligner la contribution de l'équipe de direction à l'atteinte de nos objectifs ainsi que la précieuse collaboration des membres du conseil d'administration et leur confiance envers les dirigeants de l'entreprise. C'est grâce à eux si la SAQ a la capacité de poursuivre chaque jour sa vision d'être un leader mondial en sélection et vente de vins et spiritueux.

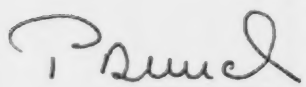

PHILIPPE DUVAL
Président et chef de la direction

COMITÉ
DE DIRECTION

PHILIPPE DUVAL
Président et
chef de la direction

ALAIN BRUNET
Vice-président et
chef de l'exploitation

CATHERINE DAGENAIS
Vice-présidente –
Exploitation des réseaux
de vente

MADELEINE GAGNON
Vice-présidente –
Ressources humaines

LUC GÉLINAS
Vice-président –
Immobilier et ingénierie

RICHARD GENEST
Vice-président et
chef de la direction financière

NATHALIE HAMEL
Vice-présidente –
Affaires publiques et
communications

SUZANNE PAQUIN
Secrétaire générale et
vice-présidente –
Services juridiques

DANIEL SIMARD
Vice-président –
Commercialisation

JEAN-FRANÇOIS THÉRIAULT
Vice-président –
Technologies de l'information

LUC VACHON
Vice-président –
Logistique et distribution

SUR LA PLANÈTE VIN, IL N'Y A PAS DE FRONTIÈRES

Pour alimenter le goût de la découverte des Québécois, la SAQ s'emploie à leur offrir ce qu'il y a de meilleur. C'est ainsi que, en 2011-2012, 11 000 vins, bières et spiritueux en provenance de 65 pays ont été commercialisés dans tout son réseau de magasins. Aussi, conformément à la tendance des dernières années, 10 % de ces produits émanent d'un renouvellement de la gamme.

Ce sont précisément 135 nouveaux produits courants, 585 de spécialité et 431 produits Signature que les clients ont pu découvrir.

Ceci, grâce à un réseau de quelque 800 points de vente, soit 408 succursales et 398 agences, sans compter le site transactionnel SAQ.com. Ce renouveau constant du portefeuille de produits est le fruit d'une collaboration entre la SAQ et quelque 170 agents et 2 700 fournisseurs. De plus, pour maintenir les standards de qualité élevés des produits que l'entreprise commercialise, l'analyse en laboratoire de près de 65 000 échantillons a été effectuée.

Pour assurer un approvisionnement adéquat de tous les réseaux de vente, plus de 22 millions de caisses de boissons alcooliques ont été distribuées au cours de la dernière année, ce qui représente une augmentation de 5,2 % par rapport à 2010-2011.

Une place de choix pour les produits d'ici

Les alcools des terroirs québécois ont fait l'objet d'une attention soutenue. Travaillant de concert avec les associations de producteurs, la SAQ a revu la visibilité qui leur est offerte dans 250 de ses magasins. Ce nombre a d'ailleurs été fixé avec les producteurs locaux, dans le souci de respecter leur capacité de production. Ainsi, 291 produits québécois ont trouvé place sur les tablettes de la SAQ cette année.

Des campagnes toujours fort populaires

Encore cette année, les Québécois ont été au rendez-vous à l'occasion des diverses campagnes, qui leur permettaient de satisfaire leur curiosité et bien sûr de déguster de nouveaux produits, mais aussi de profiter d'offres de rabais. Ils aiment les occasions festives et ils l'ont une fois de plus démontré. Sous le thème « Sortez vos verres pour célébrer », la circulaire de la fête des Mères s'est avérée la plus populaire, suivie de celle ayant accompagné la fête des Pères, « Sortez vos verres pour le BBQ ». En ce qui a trait aux promotions, la carte-cadeau « 15 % sur 100 $ » de la fête des Pères, les « 10 % sur 100 $ » répartis à différents moments-clés de l'année et « l'aubaine des fêtes » ont été celles auxquelles les Québécois ont répondu en plus grand nombre. Cette dernière constitue même la quatrième journée la plus achalandée de l'année après les deux jours précédant Noël et la veille du jour de l'An.

Enfin, autre preuve que les Québécois sont ouverts sur le monde, les campagnes « Foire aux vins français », en septembre, et « Festivino », en mars, ont toutes deux dépassé pour la première fois les 100 000 caisses vendues. Quant aux deux « invasions de rabais » – une nouveauté cette année –, elles ont elles aussi remporté un vif succès. La seconde a d'ailleurs frôlé les 100 000 caisses vendues, et ce, sans même l'utilisation du papier comme support à la campagne !

Le monde à la portée des *Passionnés* et des *Connaisseurs*

Afin de mettre en valeur de façon plus marquée les produits de spécialité, la SAQ donne rendez-vous à ses clients *Passionnés* et *Connaisseurs*, toutes les deux semaines, dans la zone Cellier de ses succursales. De nouveaux arrivages les y attendent et sont autant d'occasions de multiplier les découvertes. Au cours de la dernière année, pas moins de 25 événements se sont succédé. Parmi les plus marquants, notons la mise en vente de produits du « Top 100 » du réputé magazine *Wine Spectator* ainsi que les toujours très populaires vins italiens de renom.

LA PERFORMANCE AU RENDEZ-VOUS

Chaque année, la SAQ met en place les meilleures pratiques afin de maintenir sa saine gestion et de la faire évoluer vers des niveaux toujours plus élevés. Ce souci constant se reflète dans le travail effectué au sein de tous les secteurs de l'entreprise, ce qui a un impact considérable sur son chiffre d'affaires.

Ce travail porte fruits puisque, cette année, les objectifs de la SAQ ont été surpassés. La Société présente une solide santé financière et la performance est au rendez-vous.

Plus précisément, des ventes records de 2,8 milliards de dollars ont été réalisées au cours de l'exercice 2011-2012, une hausse d'un peu plus de 179 millions de dollars ou 6,7 % par rapport au précédent. Cela permet à la SAQ d'atteindre de nouveaux sommets et de déclarer un résultat net de près d'un milliard de dollars versés en dividende au gouvernement du Québec. Si l'on ajoute les sommes recueillies en taxes de vente et taxes spécifiques, ce sont des revenus de l'ordre de 1,5 milliard de dollars que la SAQ verse à son actionnaire unique. Avec les sommes remises au gouvernement fédéral, 1,9 milliard de dollars ont été générés en revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation de la SAQ. Il s'agit d'une augmentation de 11,5 % par rapport à l'exercice financier 2010-2011.

1,5 G$

REVENUS VERSÉS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Des façons de faire sans cesse améliorées

Toujours à la recherche de façons de faire novatrices, la SAQ poursuit l'optimisation de ses activités de manière à permettre une plus grande souplesse et une rapidité d'exécution opérationnelle accrue. À ce chapitre, la Division de la logistique et distribution continue de se démarquer. En 2011-2012, elle a réussi à améliorer de 15 % la rotation de l'inventaire, à la faveur d'initiatives ciblées par pays et d'une meilleure gestion des risques, et ce, tout en continuant d'approvisionner efficacement les réseaux de vente. Plusieurs ententes ont aussi été conclues avec des fournisseurs français et italiens afin que près de deux millions de caisses soient désormais réceptionnées sur palettes plutôt que manuellement, ce qui facilite les opérations et participe du même coup à l'amélioration de la rotation de l'inventaire.

Par ailleurs, la SAQ a tiré profit de l'agrandissement récent de son Centre de distribution de Québec (CDQ), qui permet une meilleure répartition des stocks entre les Centres de distribution de Montréal et de Québec et une amélioration de la stratégie d'approvisionnement en période de pointe. Si l'on ajoute à cela les 21 fournisseurs supplémentaires qui approvisionnent maintenant le CDQ directement, ce sont quelque 1,7 million de caisses additionnelles qui sont réceptionnées dans cet entrepôt. Cette optimisation continue des façons de faire en amont de la vente en succursale a influencé positivement l'exécution opérationnelle. Toutes ces actions se sont soldées, d'une part, par une amélioration de plus de 3 % de la performance caisse/heure et, d'autre part, par une réduction du coût caisse, elle aussi de plus de 3 %.

L'agrandissement du CDQ est une grande source de fierté pour tous les employés de la SAQ puisque, en janvier dernier, il s'est vu octroyer la certification LEED® Canada pour bâtiments existants : une première au Québec. Il s'agit aussi du premier centre de distribution au Canada à se distinguer à ce chapitre. Le projet, auquel de nombreux employés ont pris part, a nécessité plusieurs modifications aux procédures de gestion, d'entretien et d'approvisionnement du CDQ.

UN SERVICE-CONSEIL CITÉ EN EXEMPLE

Le service-conseil occupe une place de choix à la SAQ. Invitant les Québécois à prendre goût à ses conseils, l'entreprise investit chaque année en formation afin que ses employés puissent transmettre leurs connaissances aux clients.

Souvent cité en exemple, le service-conseil de la SAQ se démarque par sa finesse, la qualité des informations transmises et le professionnalisme dont font preuve les employés. Ceux-ci sont maîtres dans l'art de prodiguer des conseils en matière d'accords vins et mets. Fortement sollicités par une clientèle de plus en plus passionnée par les plaisirs de la table, ils se démarquent chaque jour en succursale.

En écho aux exigences grandissantes de la clientèle, les derniers mois ont été l'occasion pour la SAQ d'actualiser son Programme de service-conseil, basé sur l'accueil, l'approche, l'accompagnement et l'au revoir. Celui-ci a été bonifié de manière à ce que le service-conseil puisse évoluer vers les nouvelles attentes des consommateurs. Cet accompagnement du client, dès son entrée en magasin, est axé sur la découverte et sur l'écoute active afin de répondre à l'ensemble de ses besoins. En poursuivant la mise à jour de ce Programme dans l'ensemble de ses magasins, la SAQ entend consolider son statut de référence dans le commerce de détail québécois.

À cet égard, l'entreprise a établi une nouvelle façon d'évaluer la satisfaction de sa clientèle. À deux périodes durant l'année, sur réception de leur reçu de transaction, les clients sont invités à répondre par Internet ou par téléphone à un sondage sur leur expérience d'achat. À l'automne 2011, près de 38 000 clients ont répondu à l'appel et donné une note moyenne de satisfaction globale de 91 %. C'est toutefois leur appréciation du personnel sur l'aire de vente qui remporte la palme, avec une note de 94 %, signe incontestable que la contribution des employés ajoute à la satisfaction de la clientèle.

Des actions concrètes au bénéfice des employés

Afin d'innover et de rejoindre à moindre coût des employés dispersés dans toutes les régions du Québec, la SAQ a poursuivi la diffusion de formations virtuelles. Les employés peuvent donc y approfondir leur connaissance des vins et des spiritueux, effectuer des exercices interactifs de vente-conseil et d'autres favorisant leur intégration. Élaboré avec le concours d'employés expérimentés, un parcours d'apprentissage d'une durée de 20 heures est de plus offert aux nouveaux caissiers-vendeurs à temps partiel.

La SAQ se préoccupe aussi du bien-être de ses employés. Puisque leur sécurité est primordiale, une nouvelle Politique de santé et sécurité a vu le jour et a été communiquée à l'ensemble des employés de l'entreprise. Chacun a la responsabilité de la respecter et de la mettre en pratique. C'est pourquoi un plan d'action pour l'implantation des meilleures pratiques de gestion en santé et sécurité du travail a été développé. Son déploiement sera réalisé sur une période de trois ans, le tiers ayant été effectué en 2011-2012.

Parmi ces actions concrètes, une nouvelle procédure de travail rigoureuse impliquant l'utilisation de technologies de surveillance et d'urgence a été déployée dans l'ensemble des succursales où des employés effectuent une partie de leurs heures de travail en solo. Des formations ont aussi été données, notamment en prévention du vol à l'étalage pour les employés de succursale et en manutention sécuritaire des charges tant pour le personnel des magasins que pour celui des entrepôts.

Enfin, puisque chaque année certains employés se surpassent en contribuant de façon exceptionnelle au succès de la SAQ, celle-ci souligne leur apport dans le cadre de l'activité de reconnaissance *Millésimes*. En 2011-2012, 68 personnes et 5 équipes de travail se sont ainsi vu remettre cette distinction pour avoir pris part d'une manière remarquable à l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

Des renseignements justes et cohérents

Le professionnalisme des employés de la SAQ se déploie bien au-delà de ses succursales. Parce qu'elle considère le service à la clientèle comme une offre globale, l'entreprise a créé cette année une nouvelle direction regroupant tous les centres d'appels destinés aux clientèles externes, notamment les particuliers, les titulaires de permis et les agents pour les commandes privées. Cette nouvelle direction, mise en place en juillet dernier, permet de gagner en flexibilité, d'uniformiser les meilleures pratiques et d'offrir un guichet unique à ces clientèles.

Pour refléter cette nouvelle orientation, le Service à la clientèle s'est actualisé pour devenir le Centre de relation clientèle, une appellation qui correspond davantage à sa mission de répondre aux diverses questions et aux commentaires des consommateurs. Au cours de l'année 2011-2012, plus de 56 000 demandes d'information et commentaires y ont été traités, soit une hausse globale de 10 % par rapport à l'exercice précédent. Les sujets privilégiés ont été la recherche et la disponibilité de produits en succursale de même que les demandes de renseignements et les remarques sur les succursales, les produits, les politiques, les concours, l'application mobile SAQ ainsi que les magazines et les recettes.

Centre de relation clientèle

56 124

DEMANDES D'INFORMATION ET COMMENTAIRES

40 258

APPELS UNE HAUSSE DE 4 %

15 866

COURRIELS UNE HAUSSE DE 29 %

DES ENVIRONNEMENTS DE MAGASINAGE AU SERVICE DU CLIENT

Avec un éventail de produits issus des quatre coins du globe, la SAQ offre le monde sur ses tablettes. Au cours des derniers mois, afin de maintenir des catégories riches et diversifiées, elle a complété les modifications au concept de ses magasins, qu'elle avait entamées en 2010. Ainsi, en séparant les vins rouges des vins blancs, l'entreprise se rapprochait du processus d'achat naturel de ses clients.

Cinq univers différents sont aujourd'hui offerts dans chacune des succursales : vins rouges, vins blancs, vins rosés, produits de célébration et espace cocktail. Aussi, chaque succursale réaménagée est équipée d'un réfrigérateur pour les vins blancs.

Forte des résultats probants de ce nouvel aménagement, la SAQ entend diriger maintenant son attention sur la mise en marché des produits de spécialité, qui devraient bénéficier d'autres changements au cours de la prochaine année.

Toujours soucieuse d'offrir des environnements de magasinage au goût du jour, la Société a également fait évoluer au cours des derniers mois son concept de succursale SAQ Sélection. Parmi les changements introduits, notons l'arrivée de nouveaux comptoirs de dégustation plus conviviaux ainsi que de deux nouvelles zones, Tchin Tchin et Cellier, à l'image des publications du même nom. La première célèbre l'art de vivre et transpose en succursale l'essence même du magazine : pastilles de goût, produits-vedettes ainsi que recettes et idées sont à l'honneur. La seconde, une mise à jour majeure de la section Cellier déjà présente dans toutes les succursales, met en valeur les produits de spécialité. Ces deux zones, jusqu'à présent implantées dans un petit nombre de magasins, feront leur apparition à mesure que les différents réaménagements seront réalisés.

La SAQ actualise annuellement une quarantaine de magasins. Sa stratégie est claire : proposer la meilleure offre possible, au meilleur emplacement possible. En étant locataire des locaux qu'elle occupe, elle jouit d'une plus grande flexibilité et peut ainsi suivre sa clientèle lorsque ses habitudes de magasinage se modifient, à plus ou à moins long terme.

La gestion dynamique du réseau de vente de la SAQ est rigoureusement planifiée, de façon annuelle, ce qui fait en sorte que des occasions d'affaires sont repérées. Conséquemment, des succursales voient le jour, d'autres profitent de réaménagements, certaines sont fusionnées ou relocalisées, quelques-unes peuvent changer de bannière et, enfin, d'autres peuvent être appelées à fermer. Pour ce faire, la SAQ exerce une veille constante de son réseau de magasins et d'agences.

Ainsi, au cours de l'exercice 2011-2012, une deuxième succursale dédiée exclusivement aux titulaires de permis a été inaugurée dans le Sud-Ouest de Montréal. Au total, 52 interventions ont été menées dans tout le réseau de la SAQ, pour des investissements de l'ordre de 11 millions de dollars. Parmi celles-ci, mentionnons un important réaménagement à la succursale Sélection du marché Atwater, à Montréal, qui a permis entre autres d'intégrer l'offre d'alcools des terroirs québécois à même les produits courants, soit sur le parcours de magasinage principal de la clientèle.

Mettre la table avant la visite en magasin

C'est au cours du dernier exercice que l'entreprise a fait ses premiers pas sur les réseaux sociaux. La page SAQ Facebook, mise en ligne au printemps 2011, comptait 114 000 amis un an plus tard. Animée quotidiennement, elle offre des entrevues exclusives avec ses conseillers en vin et divers experts, présente les nouveaux arrivages, des reportages sur le vin ainsi que plusieurs articles invitant à la découverte. Quant à Twitter, la Société y relaie des contenus à valeur ajoutée et rejoint ainsi les grands amateurs du monde du vin.

La SAQ possède également son propre blogue, qui se veut une communauté où passion et information se rencontrent. Scindé en trois sections, le blogue s'adresse à toute personne ayant un intérêt pour le vin, les cocktails et la gastronomie.

Cette présence dans les médias sociaux permet les échanges ainsi que le partage d'information avec les clients et incite ces derniers à venir consulter le personnel qualifié en succursale.

La SAQ s'assure aussi de mettre à jour régulièrement son application mobile pour téléphones intelligents. À cet effet, la nouvelle fonction saisissant les codes à barres, intégrée en novembre 2011, est particulièrement pratique et appréciée. L'application a été téléchargée près de 440 000 fois depuis son lancement.

De plus, répondant à un souhait exprimé par plusieurs clients, ceux-ci ont pu, pour la première fois en 2011, commander en ligne les vins Primeurs Bordeaux 2010, incluant les grands crus. Cette nouveauté permettait de devancer de près de deux mois la prise de commandes par rapport aux années précédentes. Ce faisant, la SAQ devenait la première organisation au Canada à commercialiser ces vins. Le résultat : une année record pour les Primeurs Bordeaux, avec une augmentation des ventes de l'ordre de 20 % par rapport à 2010!

114 000 amis sur Facebook

440 000 téléchargements de l'application depuis son lancement

PORTUGAL
AROMATIQUE ET SOUPLE
VINS ROUGES
tchin TCHIN
DÉGUSTATION
CELLIER

FRANCE
BORDEAUX
DÉCOUVREZ VOTRE PROFIL DE GOÛT
PORTOS
CÉLÉBRATIONS
CANADA ET QUÉBEC
ITALIE
AUTRES RÉGIONS

LA SAQ ET SES EMPLOYÉS : UN ENGAGEMENT COMMUN

La SAQ a toujours tenu à jouer un rôle social de premier plan. Elle est d'avis qu'une société d'État doit non seulement donner l'exemple, mais aussi prendre des initiatives et faire preuve de la plus grande sensibilité à l'endroit de son environnement, tant humain que physique.

Puisque l'entreprise s'inscrit comme chef de file en matière de responsabilité sociétale, sa contribution active au développement et au dynamisme de la collectivité québécoise se fait tout au long de l'année, auprès et à l'occasion de quelque 500 organismes et événements. Ainsi, 7,4 millions de dollars ont été investis dans la communauté au cours de la dernière année par le biais de son Programme de dons et de commandites.

En 2011, la SAQ a fait de l'aide alimentaire sa principale cause d'entreprise. Une première activité majeure a été tenue dans l'ensemble du réseau, dans le cadre de laquelle la SAQ remettait un dollar à l'organisme Banques alimentaires Québec pour chaque bouteille de vin blanc vendue. La réponse enthousiaste de la clientèle a pavé la voie au succès de la campagne « Des vins généreux », qui a permis à la SAQ de remettre 340 000 dollars à Banques alimentaires Québec pour soutenir cette cause.

De plus, à l'occasion d'une activité bénévole chapeautée par La Tablée des Chefs, les employés de la SAQ ont uni leurs efforts afin de remplir d'une préparation à biscuits plus de 4 000 pots qui ont été distribués dans le réseau de Banques alimentaires Québec.

L'engagement des employés de la SAQ ne s'arrête pas là puisque, encore cette année, ils ont fait preuve d'un grand élan de générosité. L'entreprise a remis à Entraide un chèque d'un peu plus de 391 000 dollars provenant à parts égales des employés et de la Société. L'argent amassé contribue à la mission de trois familles philanthropiques – Centraide du Québec, Partenairesanté-Québec et Croix-Rouge canadienne, division du Québec –, qui œuvrent auprès de centaines de milliers de personnes aux prises avec des situations difficiles.

La SAQ soutient aussi depuis de nombreuses années les activités d'Éduc'alcool, qui fait la promotion de la consommation responsable. En 2011-2012, trois millions de dollars ont été perçus et versés à cet organisme qui élabore et met sur pied des programmes de prévention, d'éducation et d'information pour aider les jeunes et les adultes à prendre des décisions responsables et éclairées en matière de consommation d'alcool.

Consciente que les médias sociaux offrent maintes occasions d'entrer en relation avec des tiers tels que des clients, des partenaires, des citoyens ou encore d'autres employés, la SAQ s'est dotée de balises de conduite claires afin d'encadrer les pratiques de ses employés en adoptant une Directive d'utilisation des médias sociaux. Elle veille ainsi à ce que ces moyens de communication soient utilisés avec discernement par son personnel dans le cadre de son travail ou à l'extérieur du travail lorsque les sujets abordés concernent la SAQ.

Une entreprise responsable

Les employés de la SAQ procèdent de leur côté à des ventes responsables, en s'assurant de ne pas vendre d'alcool à des mineurs, à quiconque manifestement en état d'ébriété ou à toute personne majeure qui désire acheter de l'alcool pour eux. La SAQ mesure cette responsabilité à l'aide de clients-mystères. Cette approche est fructueuse puisque 95,8 % des clients-mystères mineurs se sont vu refuser la vente de produits lors de leurs visites en succursale au cours de la dernière année. Il s'agit d'une amélioration de 2 % en un an. Une démarche paritaire, dans le but d'assurer l'application sécuritaire de l'éthique de vente en succursale, a aussi été menée parallèlement et a conduit à divers projets, dont l'élaboration d'une nouvelle formation virtuelle qui sera lancée en 2012-2013.

Depuis longtemps, la SAQ mise sur la collecte sélective pour la récupération de ses contenants et, en 2011, les citoyens ont répondu massivement à l'appel : 94 % des bouteilles vendues sont maintenant déposées dans le bac bleu par les ménages québécois. Il s'agit d'un succès retentissant qui laisse présager de beaux jours pour le verre récupéré puisqu'il a maintenant une deuxième vie. En effet, il peut désormais être incorporé au béton, ce que les clients de trois succursales peuvent constater depuis peu. De cette façon, le verre passe littéralement du bac de recyclage au plancher des magasins.

Enfin, puisque la SAQ désire demeurer en tête des entreprises écoresponsables au Québec, elle s'assure que toutes ses succursales soient bâties et exploitées dans le respect des critères appropriés. Par exemple, la totalité de ses magasins récupèrent maintenant le verre, le métal et le plastique. De plus, deux succursales ont été accréditées LEED en 2011-2012 tandis que huit autres sont en voie de l'être.

3 M $
à Éduc'alcool

La campagne
« Des vins généreux »
a permis à la SAQ de
remettre 340 000 $ à Banques
alimentaires Québec.

+ de 391 000 $ à Entraide

TENDANCES

Ventes en litres

78,4 %
Vins

14,7 %
Spiritueux

5,1 %
Boissons panachées

1,6 %
Bières

0,2 %
Cidres

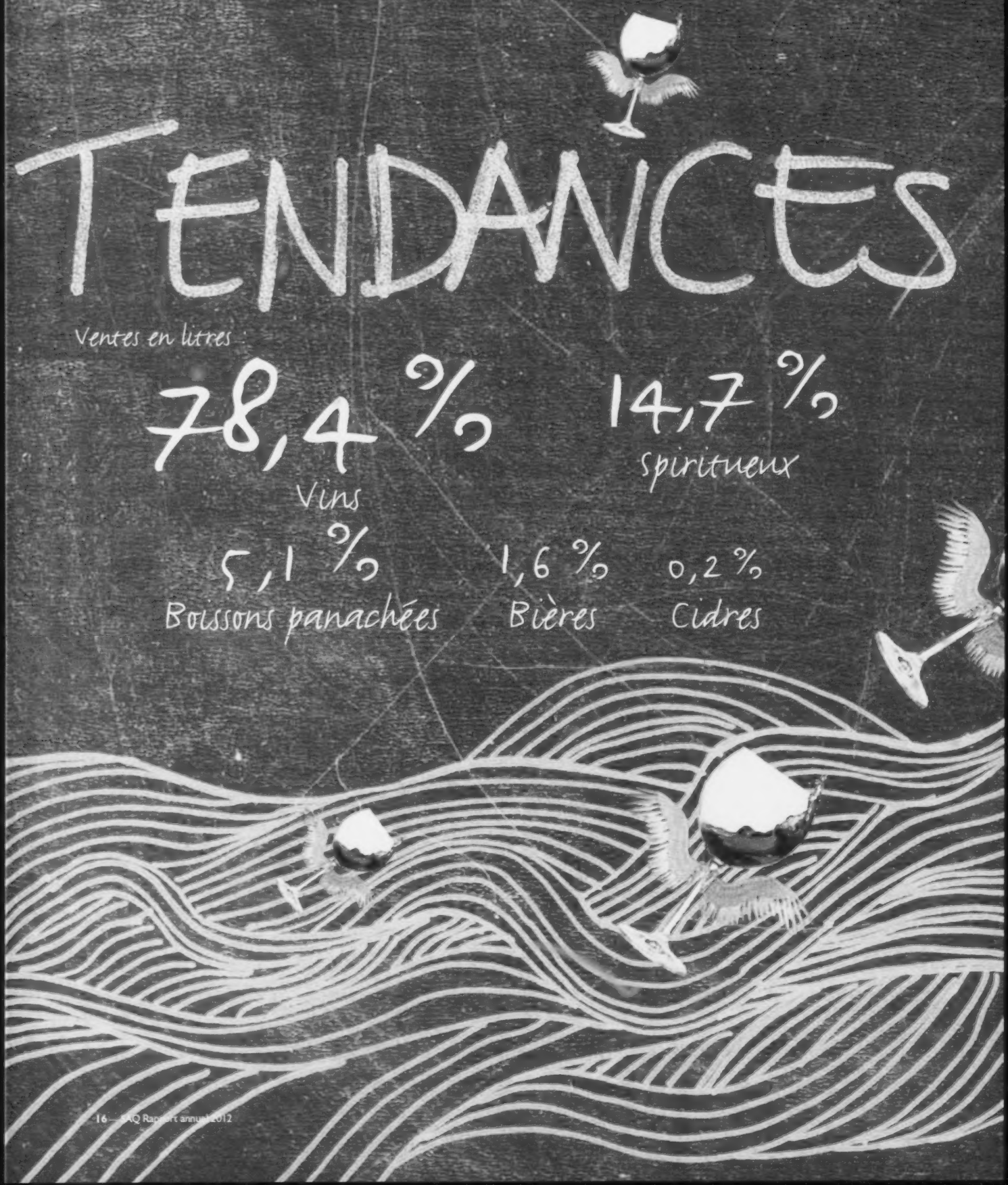

Parts de marché
(en fonction des ventes en volume)
(succursales et centres spécialisés)

	2012	2011
Vins	78,4 %	78,5 %
Spiritueux	14,7 %	14,6 %
Boissons panachées	5,1 %	5,1 %
Bières	1,6 %	1,5 %
Cidres	0,2 %	0,3 %

LE VIN, PARFAIT COMPAGNON À TABLE

Toujours meilleur vendeur, le vin continue sur sa lancée de popularité au Québec. Témoin de l'intérêt des Québécois pour les plaisirs culinaires, il a toujours sa place à table ! Bien que la consommation de vin soit en croissance à l'échelle mondiale cette année, la situation du Québec reste unique en Amérique du Nord. Ainsi, 78,4 % des ventes en litres à la SAQ provenaient du vin alors que la catégorie des spiritueux a pour sa part progressé de 4,8 % pour atteindre 14,7 % des parts de marché. Globalement, les ventes en volume de l'ensemble des produits alcooliques offerts dans les succursales et centres spécialisés de la SAQ ont connu une augmentation de 4,4 % et, cette année, celles de spiritueux affichent une croissance supérieure à celle des vins.

ROUGES, BLANCS ET ROSÉS : DANS L'ORDRE DES CHOSES

Le vin rouge, toujours favori des consommateurs québécois, fait désormais partie de nos traditions et de notre culture gastronomiques. Il compte pour 70,9 % des ventes en litres de vins tranquilles de la SAQ, une tendance de consommation qui se maintient malgré un léger recul de ses parts de marché. De son côté, le vin blanc connaît une croissance remarquable de 9,1 % par rapport à l'an dernier, avec 24,5 % des parts de marché. Il semble en effet de plus en plus apprécié pour sa fraîcheur et sa légèreté, de l'apéro jusqu'à la fin du repas. Le vin rosé montre lui aussi une croissance par rapport à l'exercice précédent, avec 4,6 % des parts de marché.

Ventes en litres par couleurs des vins tranquilles
(succursales et centres spécialisés)

VARIÉTÉ, TRADITION ET DÉCOUVERTE

La France et l'Italie, qui sont des valeurs sûres pour plusieurs, demeurent les 2 pays d'origine de vins préférés des Québécois avec 30,7 % et 23,7 % des parts de marché des vins tranquilles. Les vins américains continuent, quant à eux, de gagner du terrain; depuis les quatre dernières années, leurs ventes ont doublé, toutes catégories confondues (rouges, blancs, rosés). Cette année, la tendance se poursuit, puisque les vins de nos voisins du sud présentent une croissance de 23,4 % et détiennent 12,3 % des parts de marché. La Nouvelle-Zélande et le Portugal font aussi de belles percées, à plus petite échelle, ce qui démontre l'intérêt des consommateurs d'ici pour la découverte et la variété !

Parts de marché des vins tranquilles par pays d'origine
(en fonction des ventes en volume)
(succursales et centres spécialisés)

France	30,7 %
Italie	23,7 %
États-Unis	12,3 %
Espagne	7,7 %
Australie	6,1 %
Argentine	5,9 %
Chili	3,4 %
Portugal	3,3 %
Afrique du Sud	2,2 %
Nouvelle-Zélande	1,4 %
Autres	3,3 %

Variation des ventes en litres par pays d'origine
(vins tranquilles)
(succursales et centres spécialisés)

France	4,4 %
Italie	4,5 %
États-Unis	23,4 %
Espagne	4,4 %
Australie	2,1 %
Argentine	(10,9)%
Chili	4,9 %
Portugal	20,0 %
Afrique du Sud	(6,6)%
Nouvelle-Zélande	46,5 %
Autres	(33,8) %

LES SPIRITUEUX, UNE CATÉGORIE MONTANTE!

La vague des cocktails semble avoir gagné le Québec puisque les ventes en volume de spiritueux ont augmenté de 4,8 % cette année avec plus d'un million de litres vendus de plus que l'année précédente. Il s'agit d'une croissance importante pour cette catégorie de produits, qui, d'année en année, reste relativement stable. L'arrivée en succursale de nombreux spiritueux branchés y est certainement pour quelque chose! Notons que, pour la deuxième année consécutive, c'est le rhum qui, parmi les spiritueux, enregistre l'augmentation la plus marquée avec une croissance de 10,5 % portée par la popularité des rhums épicés. Cependant, le Québec demeure la province canadienne où la consommation de spiritueux est la plus faible, avec une moyenne de 4,1 litres par personne.

LES ALCOOLS DES TERROIRS D'ICI

Qu'il s'agisse de produits à base d'érable ou de petits fruits, d'hydromel, de vin ou de cidre, les ventes des produits alcooliques québécois sont en croissance! Totalisant 15 millions de dollars, elles affichent cette année une augmentation de 3,3 %. La phase de découverte des produits québécois se poursuit par la clientèle, qui choisit de plus en plus ce que les producteurs d'ici ont à lui offrir.

Ventes par types de spiritueux
(en millions de litres)
(succursales et centres spécialisés)

	2012	2011	Parts de marché	Croissance
Liqueur	5,1	4,9	23,4 %	4,1 %
Vodka	5,0	4,8	22,9 %	4,2 %
Rhum	4,2	3,8	19,3 %	10,5 %
Whisky	2,8	2,6	12,9 %	7,7 %
Gin	2,1	2,1	9,6 %	– %
Brandy	1,8	1,8	8,3 %	– %
Alcool	0,4	0,4	1,8 %	– %
Autres spiritueux	0,4	0,4	1,8 %	– %
	21,8	20,8	100,0 %	4,8 %

AUTOUR DE LA TABLE À LA MAISON

Fidèles à eux-mêmes, les Québécois préfèrent déguster vins et spiritueux à la maison. Ainsi, plus de 80 % des ventes en litres de ces produits ont été effectuées en succursale auprès de particuliers, alors que 14 % l'ont été auprès des titulaires de permis comme les restaurateurs, les hôteliers et les propriétaires de bars. Les ventes faites auprès des agences, missions diplomatiques, pourvoyeurs de navires, compagnies d'aviation et boutiques hors taxes ont été, elles, de l'ordre de 5 %.

Ventes par types de clientèles
(en litres)
(succursales et centres spécialisés)

	2012
Consommateurs	80,4 %
Titulaires de permis	14,3 %
Agences et autres clients	5,3 %

LES QUÉBÉCOIS CHOISISSENT LA DÉCOUVERTE !

Cette année, le prix de vente au détail moyen d'un vin tranquille de 750 ml dans le réseau des succursales a fait un bond de 0,52 $ par rapport à l'an dernier, pour s'établir à 15,40 $. Nonobstant l'inflation, ces données révèlent que les consommateurs ont préféré découvrir des produits plus haut de gamme. Les goûts des Québécois se raffinent car ils sont mieux informés, tant par les équipes des succursales que par les sommeliers, les chefs, les restaurateurs et les chroniqueurs, qui alimentent cette passion pour le vin. Toujours curieux, les consommateurs continuent sur le chemin de la découverte des vins et des arts de la table.

ZOOM SUR LA CONSOMMATION D'ALCOOL DES QUÉBÉCOIS

Selon Statistique Canada, la consommation de boissons alcooliques par habitants de 15 ans et plus en alcool absolu a reculé au Québec, passant de 8,5 litres en 2010 à 8,4 litres en 2011. Ce recul est attribuable à la baisse de la consommation de bière, et ce, même si celle-ci continue d'être la boisson numéro un des Québécois et détient 47,5 % des parts de marché. Le Québec se situe ainsi au quatrième rang de la consommation d'alcool au Canada. La différence majeure entre les Québécois et les habitants du reste du Canada réside surtout dans les ventes en litres de vin et de spiritueux, deux catégories de boissons alcooliques dans lesquelles le Québec occupe respectivement les première et dernière places. À l'inverse, les autres provinces canadiennes ont tendance à afficher un profil où la consommation de spiritueux est plus importante que celle de vin. Par ailleurs, la bière occupe une place importante dans les habitudes de consommation de l'ensemble des Canadiens.

Consommation canadienne par personnes de 15 ans et plus[1]

Exercice 2010-2011

Province	Total (en litres d'alcool absolu)	Rang	Vins (en litres)	Rang	Bières (en litres)	Rang	Spiritueux (en litres)	Rang	Montant (en dollars)	Rang
Territoire du Yukon	13,3	1	21,3	2	136,8	1	15,0	1	1 298,4	1
Terre-Neuve-et-Labrador	9,6	2	8,0	12	104,6	2	11,9	2	936,8	2
Alberta	9,1	3	16,2	4	86,2	4	8,3	8	703,8	7
Québec	8,4	4	22,6	1	92,2	3	4,1	12	793,2	4
Île-du-Prince-Édouard	8,2	5	10,7	7	81,8	6	10,4	4	689,0	8
Colombie-Britannique	8,1	6	19,9	3	70,9	12	8,6	7	768,4	6
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	8,1	6	9,0	11	73,2	11	10,3	5	943,5	3
Saskatchewan	8,0	8	9,2	10	78,9	9	8,3	8	685,7	9
Nouvelle-Écosse	7,9	9	10,8	6	81,9	5	10,6	3	769,9	5
Manitoba	7,9	9	10,0	9	80,8	7	9,2	6	651,3	11
Ontario	7,5	11	14,0	5	73,7	10	7,7	10	640,5	12
Nouveau-Brunswick	7,0	12	10,5	8	79,2	8	7,1	11	677,9	10
Canada	8,0		16,5		80,3		7,4		712,4	

(1) Source : Statistique Canada

Consommation québécoise par personnes de 15 ans et plus[1]

Exercices 2001-2002 à 2010-2011

	2002	2003	2004	2005[2]	2006	2007	2008	2009	2010	2011
VINS										
En litres	16,9	17,4	18	17,7	18,8	20,2	20,9	21,4	22,0	22,6
En dollars	196,6	215,5	230,8	230,0	252,2	271,0	283,0	294,2	307,2	317,0
BIÈRES										
En litres	95,0	93,9	93,6	95,0	95,5	94,4	92,2	95,1	96,3	92,2
En dollars	339,6	368,7	369,4	354,9	366,6	360,3	361,6	373,0	386,4	377,1
SPIRITUEUX										
En litres	3,6	4,1	4,0	3,6	4,0	4,1	4,0	4,1	4,1	4,1
En dollars	76,2	80,8	81,8	74,2	83,2	89,0	90,9	92,8	95,0	99,1
TOTAL										
En litres	115,5	115,4	115,6	116,3	118,3	118,7	117,1	120,6	122,4	118,9
En dollars	612,4	665,0	682,0	659,1	702,0	720,3	735,4	760,0	788,6	793,2

(1) Source : Statistique Canada
(2) Exercice perturbé par un conflit de travail à la SAQ

Les données du total peuvent ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des chiffres.

FINANCES

2,837 G$
Ventes

999,7 M$
Résultat net

35,2 %
Marge nette

1,909 G$
Revenus gouvernementaux

REDDITION DE COMPTES

La SAQ est une société d'État dont le mandat est de faire le commerce des boissons alcooliques. À cette fin, elle importe, entrepose, distribue, met en marché et vend une grande variété de boissons alcooliques de qualité. La transparence publique à l'égard des plans d'affaires et des résultats des organismes et entreprises du gouvernement conduit la SAQ à décrire ses projets pour le prochain exercice. La section Reddition de comptes présente donc ses prévisions et ses réalisations financières sur un horizon de cinq ans.

Résultats financiers

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(en millions de dollars canadiens)

	2013	2012[1]		2011		2010		2009	
	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions	Réel	Prévisions
Ventes[2]	2 900,8	2 837,1	2 784,6	2 657,8	2 635,1	2 549,1	2 457,3	2 424,5	2 377,7
Bénéfice brut[2]	1 541,5	1 509,3	1 478,6	1 417,1	1 397,4	1 350,9	1 298,8	1 282,6	1 281,5
Charges nettes[2,3]	536,5	509,6	532,7	506,6	510,8	483,7	487,3	475,9	484,4
Résultat net	1 005,0	999,7	945,9	910,5	886,6	867,2	811,5	806,7	797,1

(1) Exercice financier de 53 semaines

(2) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges nettes. En 2012, ces prélèvements s'élevaient à 13,8 millions de dollars comparativement à 7,2 millions de dollars pour l'exercice précédent.

(3) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquelles sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières présentées pour les exercices 2011 et 2012 sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les effets de la transition aux IFRS sur l'état du résultat global pour l'exercice 2011 sont présentés à la note 28 afférente aux états financiers. Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012[1]	2011	2010	2009
	Prévisions	Réel	Réel	Réel	Réel
Projets immobiliers – Centres de distribution et centres administratifs	14 343,3	6 283,4	18 536,0	11 240,8	6 692,0
Aménagement du réseau des succursales	15 273,2	10 693,8	11 552,3	10 420,8	8 880,7
Développement des systèmes informationnels	25 104,9	13 927,9	11 528,1	19 324,4	9 380,5
Matériel roulant et équipement mobile	4 073,0	2 172,1	1 326,4	2 273,2	3 127,1
Équipement spécifique	978,1	847,1	343,5	956,8	959,4
Total	59 772,5	33 924,3	43 286,3	44 216,0	29 039,7

(1) Exercice financier de 53 semaines

DONNÉES COMMERCIALES

Les quatre tableaux suivants présentent certains indicateurs de gestion sur un horizon de cinq ans.

Croissance des ventes en volume
(en milliers de litres)

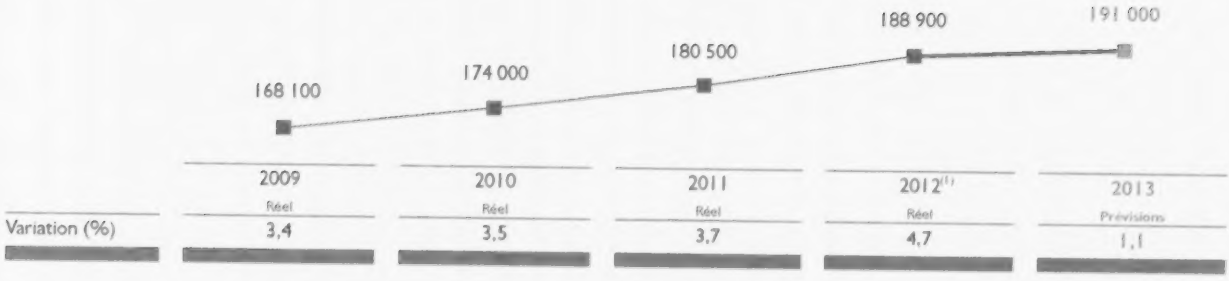

	2009 Réel	2010 Réel	2011 Réel	2012[1] Réel	2013 Prévisions
Variation (%)	3,4	3,5	3,7	4,7	1,1

Croissance de l'achat moyen en succursale[2]
(en dollars)

	2009 Réel	2010 Réel	2011 Réel	2012[1] Réel	2013 Prévisions
Variation (%)	0,7	1,5	2,3	3,2	1,7

(1) Exercice financier de 53 semaines
(2) Déboursé moyen par les consommateurs seulement (incluant les taxes à la consommation)

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Croissance de l'achalandage en succursale[1]
(en milliers de transactions)

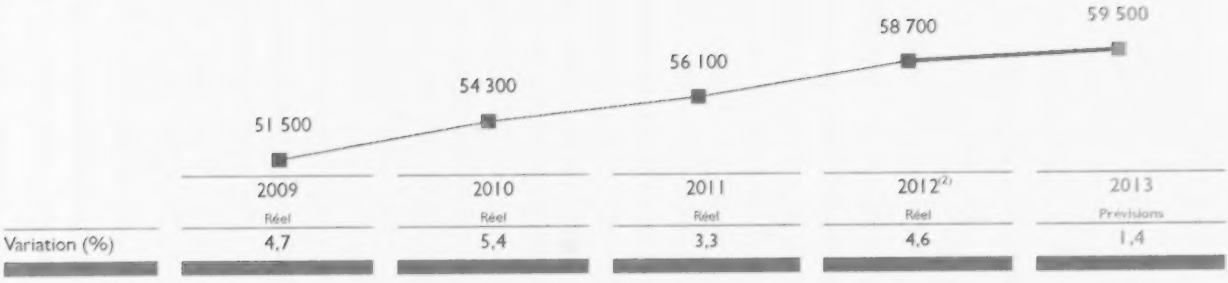

	2009 Réel	2010 Réel	2011 Réel	2012[2] Réel	2013 Prévisions
Variation (%)	4,7	5,4	3,3	4,6	1,4

Croissance du prix de vente moyen au litre[3]
(en dollars)

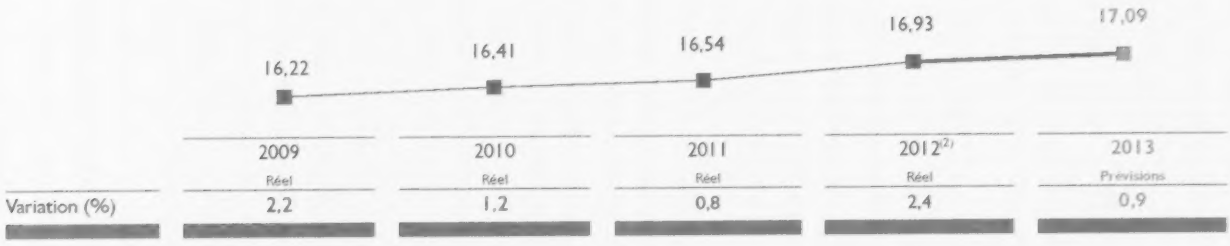

	2009 Réel	2010 Réel	2011 Réel	2012[2] Réel	2013 Prévisions
Variation (%)	2,2	1,2	0,8	2,4	0,9

(1) Achalandage des consommateurs seulement
(2) Exercice financier de 53 semaines
(3) Prix de vente net moyen dans le réseau des succursales et des centres spécialisés

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

REVUE FINANCIÈRE

Le présent rapport financier passe en revue l'exploitation de la Société des alcools du Québec (SAQ) pour l'exercice financier clos le 31 mars 2012, ainsi que sa situation financière à cette date. L'analyse par la direction doit être lue conjointement avec les états financiers et les notes afférentes présentés ci-après, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Certaines données financières et d'exploitation des exercices antérieurs ont été redressées en fonction de la présentation de l'exercice courant. Les renseignements contenus dans la présente analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 7 juin 2012.

Résultats en bref

La SAQ a réalisé un résultat net de 999,7 millions de dollars pour son exercice clos le 31 mars 2012. Une progression remarquable de 89,2 millions de dollars ou 9,8 % par rapport à son exercice précédent et supérieur de 97,7 millions de dollars à la cible fixée dans son Plan stratégique 2010-2012. Il importe de souligner que l'exercice financier 2011-2012 incluait une semaine d'exploitation additionnelle par rapport à l'exercice précédent. L'entreprise a clôturé son exercice 2011-2012 avec des ventes de plus de 2,8 milliards de dollars, en hausse de 6,7 % par rapport au précédent. En excluant cette 53e semaine d'exploitation, la croissance annuelle des ventes aurait été d'environ 5 %. Les revenus gouvernementaux tirés de son exploitation, sous forme de droits fédéraux, de taxes à la consommation et de dividende, se sont accrus de plus de 197 millions de dollars pour s'établir à 1,9 milliard de dollars. Le ministre des Finances du Québec, unique actionnaire de la SAQ, a déclaré un dividende de 999,7 millions de dollars au terme de l'exercice 2011-2012.

Ventes

Les ventes de la SAQ effectuées dans l'ensemble de ses réseaux de vente et de distribution ont atteint 2,837 milliards de dollars au dernier exercice, une croissance de 179,3 millions de dollars ou 6,7 %. Exprimées en volume, les ventes de l'ensemble des catégories de produits ont progressé de 8,4 millions de litres ou 4,7 %, pour atteindre 188,9 millions de litres pour l'exercice 2011-2012.

Par réseaux de vente

Le réseau des succursales et des centres spécialisés a cumulé des ventes de 2,524 milliards de dollars, une croissance de 161,9 millions de dollars ou 6,9 %. Quant aux ventes en volume, elles se sont établies à 149,1 millions de litres comparativement à 142,8 millions de litres en 2010-2011, soit une augmentation de 4,4 %. Ces résultats s'expliquent en grande partie par une offre de produits alignée sur les besoins de la clientèle combinée à un service-conseil apprécié et à un programme promotionnel des plus dynamiques.

En 2011-2012, l'achat moyen en succursale par les consommateurs s'est établi à 42,62 $, en regard de 41,28 $ pour l'exercice précédent. Concernant le prix de vente moyen au litre dans le réseau SAQ, celui-ci s'est élevé à 16,93 $ contre 16,54 $ pour l'exercice précédent. Comme en témoignent ces résultats, les Québécois développent de plus en plus leur goût et progressent vers une consommation de produits de gamme supérieure.

Par ailleurs, les ventes réalisées dans le réseau des grossistes-épiciers ont progressé de 5,9 %, pour s'établir à 312,7 millions de dollars. Les ventes en volume de ce réseau se sont accrues de 2,1 millions de litres ou 5,6 %, s'établissant à 39,8 millions de litres.

Au cours des 5 derniers exercices, le taux de croissance annuel moyen des ventes dans le réseau des succursales et centres spécialisés s'est chiffré à 5,5 % comparativement à 4,2 % pour le réseau des grossistes-épiciers. En volume, cette croissance s'est élevée à 3,9 % pour le réseau des succursales et centres spécialisés et à 3,6 % pour celui des grossistes-épiciers.

Par catégories de produits

Les deux catégories les plus importantes, soit celles des vins et des spiritueux, ont réalisé chacune une croissance soutenue de 6,9 % au cours de l'exercice 2011-2012. En volume de ventes, ce sont les spiritueux qui ont connu la croissance la plus élevée avec 4,8 %, suivis de près par la catégorie des vins avec 4,7 % et de la catégorie des bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées avec 4,4 %.

La catégorie des vins a enregistré des ventes de 2,125 milliards de dollars au cours de l'exercice 2011-2012, soit une augmentation de 137,7 millions de dollars ou 6,9 % par rapport à l'exercice précédent. Très appréciés des Québécois, les vins se sont approprié près de 77 % de l'augmentation globale des ventes en 2011-2012. Les ventes en volume se sont quant à elles accrues de 6,9 millions de litres, pour atteindre 155,2 millions de litres au terme de l'exercice.

Commercialisés uniquement dans le réseau des succursales et des centres spécialisés, les spiritueux ont affiché une progression remarquée de leurs ventes de 40 millions de dollars pour atteindre 621,8 millions de dollars. Les ventes en volume pour cette catégorie ont atteint 21,8 millions de litres, en hausse d'un million de litres par rapport à l'exercice précédent. C'est l'intérêt grandissant des Québécois envers les cocktails qui explique cette croissance.

Enfin, les ventes de la catégorie des bières importées et artisanales, des cidres et des boissons panachées ont connu une légère croissance de 1,6 million de dollars ou 1,8 % pour atteindre 90,6 millions de dollars. Les ventes en volume correspondantes se sont établies à 11,9 millions de litres, comparativement à 11,4 millions de litres pour l'exercice précédent.

Coût des produits vendus et marge brute
Le coût des produits vendus comprend leur coût d'acquisition, les frais de transport maritime et routier engagés pour les acheminer vers les Centres de distribution et les différents points de vente ainsi que les droits d'accise et de douane afférents. Pour l'exercice 2011-2012, le coût des produits vendus s'est établi à 1,328 milliard de dollars comparativement à 1,241 milliard de dollars pour l'exercice précédent. Par conséquent, un bénéfice brut de 1,509 milliard de dollars a été dégagé, comparativement à 1,417 milliard de dollars en 2010-2011, soit une augmentation de plus de 92 millions de dollars. La marge brute affiche un taux de 53,2 % en 2011-2012 comparativement à 53,3 % pour l'exercice précédent.

Charges nettes
Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquelles sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Pour l'exercice 2011-2012, les charges nettes se sont élevées à 509,6 millions de dollars, comparativement à 506,6 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 3 millions de dollars ou 0,6 %.

La rémunération du personnel, qui constitue la principale catégorie de charges nettes de l'organisation, a totalisé 344,3 millions de dollars contre 341,9 millions de dollars en 2010-2011, soit une hausse de 0,7 %. Cette hausse s'explique par la 53e semaine d'exploitation et par les augmentations salariales consenties au personnel en vertu des différentes conventions collectives. Ces deux éléments sont partiellement compensés par le renversement d'une provision issu d'un jugement favorable à l'endroit de la SAQ sur l'application de la Loi sur l'équité salariale. Exprimées en fonction des ventes, ces charges affichent un ratio de 12,1 %, en regard de 12,9 % en 2010-2011. Cette rubrique de frais a constitué 67,6 % des charges nettes de l'organisation comparativement à 67,5 % en 2010-2011.

Les frais d'occupation d'immeubles, qui incluent les charges d'amortissements afférentes, constituent la seconde catégorie de charges nettes en importance. Ceux-ci sont passés de 83,4 millions de dollars à 89 millions de dollars en 2011-2012. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des prix du marché locatif dans le secteur commercial et la présence d'une semaine d'exploitation supplémentaire. Les stratégies et les actions de l'entreprise visant à optimiser ses espaces commerciaux, administratifs et de distribution auront permis, au cours des derniers exercices, de contenir la progression de ces coûts.

Exprimées en fonction des ventes, les charges nettes ont affiché un taux de 18 % pour l'exercice 2011-2012 comparativement à 19 % en 2010-2011. Cette amélioration importante est étroitement liée aux efforts d'optimisation déployés et s'inscrit à la tendance des dernières années.

Résultat net et résultat global
Le résultat net de la SAQ s'est élevé à 999,7 millions de dollars pour son exercice clos le 31 mars 2012. Il s'agit d'une hausse de 89,2 millions de dollars ou 9,8 % par rapport à l'exercice précédent. Exprimé en pourcentage des ventes, le résultat net s'est élevé à 35,2 % comparativement à 34,3 % pour l'exercice 2010-2011. Il s'agit de la meilleure performance de l'entreprise depuis les 10 derniers exercices.

Au cours des deux derniers exercices, la SAQ n'a effectué aucune opération ayant eu une incidence sur le résultat global.

Revenus gouvernementaux
À titre de société d'État, la SAQ verse des sommes substantielles aux deux paliers gouvernementaux, sous forme de taxes à la consommation, de droits fédéraux et d'un dividende à son actionnaire, le ministre des Finances du Québec. Ainsi, pour l'exercice 2011-2012, les revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation ont atteint un nouveau sommet de 1,909 milliard de dollars, comparativement à 1,712 milliard de dollars en 2010-2011, en hausse de 197 millions de dollars ou 11,5 %.

Les sommes redevables au trésor québécois ont atteint 1,482 milliard de dollars, soit une augmentation de 142,4 millions de dollars ou 10,6 %. Cette variation s'explique par un dividende plus élevé de 85 millions de dollars et par une perception plus importante des taxes à la consommation (taxe de vente provinciale et taxe spécifique sur les boissons alcooliques) résultant de l'accroissement des ventes ainsi que de la hausse du taux de taxe de vente du Québec au 1er janvier 2012. Concernant les sommes remises au gouvernement du Canada, elles se sont chiffrées à près de 427,2 millions de dollars en 2011-2012, une augmentation de 55 millions de dollars. Cette variation s'explique par un prélèvement plus élevé de la taxe de vente fédérale engendré par la croissance des ventes et, également, par des remises plus élevées de droits d'accise et de douane, lesquelles découlent de la hausse des volumes d'approvisionnement et de distribution.

Au cours des 5 dernières années, les activités commerciales de la SAQ ont généré des recettes gouvernementales de plus de 8,255 milliards de dollars, dont plus de 6,427 milliards de dollars au profit du gouvernement du Québec.

Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation
(en millions de dollars)

	2012	2011
Gouvernement du Québec		
Dividende déclaré	999,7	914,7
Taxe de vente provinciale	293,7	244,3
Taxe spécifique	147,2	140,0
Taxe spécifique des titulaires de permis	41,2	40,4
	1 481,8	1 339,4
Gouvernement du Canada		
Droits d'accise et de douane	266,3	220,7
Taxe sur les produits et services	160,9	151,5
	427,2	372,2
Total	1 909,0	1 711,6

Participations dans des coentreprises
Les états financiers au 31 mars 2012 de la SAQ incluent une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. Cette dernière a été réduite d'un montant de 0,8 million de dollars au cours du troisième trimestre. À la suite de cette transaction, la participation dans la coentreprise demeure à 50 %.

Les états financiers incluent également une participation de 50 % dans sa coentreprise TWIST, société en commandite (S.E.C.). Au cours de l'exercice, la SAQ a augmenté de 2,5 millions de dollars sa participation, tout comme l'ont fait ensemble les deux autres commanditaires. Ainsi, la participation de la SAQ dans cette coentreprise est demeurée à 50 %.

Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Pour l'exercice financier 2011-2012, la quote-part provenant des résultats nets des coentreprises constitue une perte de 1,1 million de dollars.

Investissements
Les investissements en immobilisations ont atteint 33,9 millions de dollars pour le dernier exercice. La SAQ a investi près de 17 millions de dollars dans le programme de modernisation de son réseau de succursales et de ses Centres de distribution et administratifs. Une somme de 13,9 millions de dollars a été engagée pour le développement de nouveaux systèmes informationnels. Finalement, le remplacement et l'amélioration du matériel roulant et d'équipement spécifique ont nécessité des investissements de 3 millions de dollars afin de soutenir les activités de distribution.

Situation financière
Au 31 mars 2012, la SAQ présentait un actif total de 700,4 millions de dollars comparativement à 651,1 millions de dollars au 26 mars 2011, une augmentation de 49,3 millions de dollars. Cette variation s'explique principalement par la hausse de 44,8 millions de dollars des actifs à court terme et de 4,5 millions de dollars des actifs à long terme. La valeur des stocks présentée à l'état de la situation financière se chiffrait à 302,4 millions de dollars contre 294,5 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. Les dépôts et charges payées d'avance ont augmenté de 37,3 millions de dollars pour s'établir à 56,7 millions de dollars à la fin de l'exercice. Cette augmentation est principalement attribuable à des dépôts effectués pour l'achat de produits vinicoles qui seront livrés ultérieurement. Le fonds de roulement présentait au 31 mars 2012 un ratio de 0,7, comparable à celui prévalant à la fin de l'exercice précédent.

Le passif à court terme se chiffrait à 626,1 millions de dollars en fin d'exercice comparativement à 573,9 millions de dollars au 26 mars 2011. Cette variation est attribuable à un solde d'emprunts supérieur de près de 51 millions de dollars et au solde du dividende à payer plus élevé de 37,1 millions de dollars. Ces deux éléments sont partiellement compensés par une diminution de 35,9 millions de dollars du solde des taxes et droits gouvernementaux à payer. Le passif à long terme, qui totalisait 29,4 millions de dollars à la fin de l'exercice, n'a pas connu de variation importante. Toutefois, soulignons que le passif au titre des prestations définies du régime de retraite de 5,7 millions de dollars en 2010-2011 a fait place à un actif de 2,1 millions de dollars en 2011-2012.

Renforcée par des fonds autogénérés importants et par une dette à long terme peu élevée, la situation financière de la SAQ est demeurée solide tout au long de l'exercice. Aussi, l'entreprise a présenté des ratios de gestion satisfaisants dans le recouvrement de ses comptes clients et autres débiteurs, le règlement de ses comptes fournisseurs et autres charges à payer ainsi que la rotation de ses stocks.

Flux de trésorerie
Une augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie de 0,1 million de dollars a été générée en 2011-2012, alors que les activités de la SAQ ont absorbé une diminution nette de trésorerie et équivalents de trésorerie de 13,1 millions de dollars au cours de l'exercice précédent.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont diminué de 12,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 947,3 millions de dollars. Cette variation résulte principalement des diminutions de 93,8 millions de dollars des éléments hors caisse du fonds de roulement et de 8,5 millions de dollars de la capitalisation de l'obligation au titre de prestations définies du régime de retraite compensées partiellement par l'augmentation du résultat net de l'ordre de 89,2 millions de dollars.

Les activités d'investissement se sont chiffrées à 33,8 millions de dollars, comparativement à 48 millions de dollars en 2010-2011, une diminution des sorties de fonds de 14,2 millions de dollars. Cet écart provient essentiellement d'une diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles de 13,3 millions de dollars et d'une réduction de l'apport de capital dans une coentreprise de 4,5 millions de dollars compensées par l'augmentation des déboursés pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles de 5,4 millions de dollars.

Par ailleurs, les activités de financement ont nécessité des liquidités totalisant 913,4 millions de dollars en 2011-2012 comparativement à 924,7 millions de dollars durant l'exercice précédent. Cette diminution de 11,3 millions de dollars s'explique par une augmentation des emprunts bancaires de près de 48 millions de dollars atténuée par une augmentation du remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement de 0,2 million de dollars, ainsi que par un dividende versé à l'actionnaire plus élevé de 36,5 millions de dollars.

Les tableaux des flux de trésorerie de la SAQ présentaient au 31 mars 2012 des liquidités de 30,8 millions de dollars, comparativement à 30,6 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent.

Financement des activités

La SAQ gère le financement de ses activités à l'intérieur de certaines limites fixées par le gouvernement du Québec et par son conseil d'administration. En raison des avances sur dividende qui sont versées périodiquement à son actionnaire, le ministre des Finances du Québec, la SAQ doit recourir à des sources externes pour assumer le financement de ses activités. À cet égard, l'entreprise est autorisée à effectuer des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 400 millions de dollars.

Durant l'exercice financier 2011-2012, le solde moyen d'emprunt net s'est élevé à 56,4 millions de dollars comparativement à 36 millions de dollars durant l'exercice précédent. Le solde d'emprunt a atteint un niveau maximal de 161 millions de dollars, contre 163,5 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011. À la fin de l'exercice, l'état de la situation financière montrait des emprunts de 54 millions de dollars, comparativement à 3 millions de dollars au 26 mars 2011.

Le financement des activités de la SAQ sur le marché monétaire a entraîné des frais financiers nets de 0,54 million de dollars, comparés à 0,01 million de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique, d'une part, par une augmentation de près de 31 points centésimaux du taux d'intérêt moyen payé sur les emprunts en 2011-2012 et, d'autre part, par une augmentation du solde moyen d'emprunt net, de l'ordre de 20,4 millions de dollars.

La SAQ encourt également des intérêts nets relatifs aux passifs et à l'actif découlant des régimes d'avantages du personnel. Ces derniers ont totalisé 1,5 million de dollars en 2011-2012 comparativement à 1,6 million de dollars pour l'exercice précédent.

Normes internationales d'information financière

Jusqu'au 26 mars 2011, la Société préparait ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. En raison du remplacement des PCGR du Canada par les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre compte au Canada pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011, les présents états financiers sont les premiers états financiers annuels de la Société établis conformément aux IFRS. Par conséquent, la Société a commencé à publier son information financière selon les IFRS au trimestre clos le 18 juin 2011.

La Société a adopté les normes IFRS conformément à l'IFRS 1, « *Première application des Normes internationales d'information financière* ». La note 28 afférente aux états financiers audités 2012 comprend les rapprochements pour l'état du résultat global de l'exercice clos le 26 mars 2011, ainsi que les états de la situation financière au 28 mars 2010 et au 26 mars 2011. Les chiffres comparatifs de l'exercice clos le 26 mars 2011 ont donc été retraités pour tenir compte des IFRS.

D'autres chiffres comparatifs présentés dans cette revue financière pour les exercices antérieurs à l'exercice clos le 26 mars 2011, donc antérieurs à la date de transition aux IFRS de la Société, n'ont pas été retraités et sont présentés tels qu'ils ont été préparés selon les PCGR du Canada. Par conséquent, ces informations ne sont pas entièrement comparables.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Société sont conçus, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président et chef de la direction financière, pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société est communiquée à la direction en temps opportun.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité des CPCI a été effectuée en date du 31 mars 2012, sous la supervision et avec la participation de la direction. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président et chef de la direction financière ont conclu que les CPCI sont conçus adéquatement et fonctionnent de façon efficace.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière
Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

La direction de la Société, y compris le président et chef de la direction et le vice-président et chef de la direction financière, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) selon le cadre et les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). En s'appuyant sur cette évaluation, la direction a conclu, au 31 mars 2012, que les CIIF étaient conçus adéquatement et étaient efficaces en ce qu'ils fournissent une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la présentation des états financiers de la Société conformément aux IFRS.

Risques et incertitudes
Dans le cours normal de son exploitation, la SAQ est exposée à divers risques qui peuvent influer sur sa rentabilité et sa situation financière. Outre les risques découlant des instruments financiers décrits à la note 26 de ses états financiers, l'entreprise fait aussi face à un risque de marché.

À cet égard, une baisse prolongée de l'activité économique au Québec pourrait avoir des répercussions défavorables sur l'évolution de la consommation des produits commercialisés par la SAQ et, par conséquent, sur son rendement d'exploitation. En effet, la demande relative aux boissons alcooliques et la profitabilité qui en découle sont tributaires, entre autres, de la croissance du revenu disponible de ses clients.

Dans le but d'assurer sa croissance, la SAQ doit composer également avec la concurrence émanant de diverses propositions faites aux consommateurs afin de récolter une part grandissante de leur budget de consommation discrétionnaire. Conséquemment, l'entreprise oriente ses stratégies et ses actions dans le but d'atténuer l'incidence de ce risque d'affaires.

L'évolution des besoins et la satisfaction des diverses clientèles sont au cœur des préoccupations de la SAQ. À cet effet, le vaste réseau de distribution et de vente de l'entreprise propose des produits de qualité et compte sur un personnel compétent et expérimenté qui privilégie un service attentionné. Un répertoire de produits constamment renouvelé, des mises en marché bien adaptées, des environnements conviviaux facilitant les expériences de magasinage et la passion grandissante des Québécois pour le vin et les produits alcooliques en général constituent également des avantages qui contribuent à atténuer l'incidence du risque de marché auquel l'entreprise est exposée.

Finalement, mentionnons que la SAQ fait face à diverses réclamations et poursuites. La direction est d'avis qu'aucun règlement pouvant résulter de celles-ci n'aurait un effet important sur la situation financière de la SAQ. D'autre part, si l'entreprise devait débourser quelque montant que ce soit dans le cadre de ces poursuites, ce montant serait alors imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel il deviendrait redevable.

Perspectives
Au cours du prochain exercice, la SAQ amorcera la mise en œuvre de son Plan stratégique 2013-2015. Ce Plan s'inscrira dans la continuité du Plan stratégique précédent et présentera également de nouvelles orientations stratégiques issues d'une analyse rigoureuse de son environnement d'affaires actuel.

Au cours des prochaines années, la SAQ se donnera les moyens de répondre aux pressions grandissantes que subissent les entreprises œuvrant dans le commerce de détail et plus particulièrement celui des boissons alcooliques. Déjà reconnue parmi les commerces de détail les plus appréciés au Québec, la SAQ intensifiera le déploiement d'initiatives afin de répondre davantage aux attentes diversifiées de sa clientèle, qui est au cœur de ses décisions commerciales.

L'arrivée des pays émergents dans le marché du vin et l'enthousiasme des Québécois pour les produits de spécialité imposent également de nouveaux défis en matière d'approvisionnement. Afin d'accroître sa rentabilité au cours des prochaines années, la SAQ continuera sa recherche pour le développement de nouveaux créneaux et poursuivra ses efforts d'optimisation afin d'améliorer la productivité et la performance de l'entreprise.

Dans un contexte où l'économie québécoise connaîtra une croissance modérée et, considérant que le prochain exercice financier comportera une semaine d'exploitation de moins, la direction de la SAQ prévoit dégager un résultat net de 1,005 milliard de dollars pour l'exercice 2012-2013.

Ventes par réseaux[1]
(en millions de dollars canadiens)

	2008	2009	2010	2011	2012[2]
Succursales et centres spécialisés	2 034,8	2 146,5	2 260,1	2 362,5	2 524,4
Grossistes-épiciers	265,5	278,0	289,0	295,3	312,7
Total	2 300,3	2 424,5	2 549,1	2 657,8	2 837,1

Ventes par catégories de produits[1]
(en millions de dollars canadiens)

	2008	2009	2010	2011	2012[2]
Vins	1 705,2	1 804,9	1 905,5	1 987,0	2 124,7
Spiritueux	515,0	530,9	552,9	581,8	621,8
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	80,1	88,7	90,7	89,0	90,6
Total	2 300,3	2 424,5	2 549,1	2 657,8	2 837,1

(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont dorénavant inclus dans les charges nettes. En 2012, ces prélèvements s'élevaient à 13,8 millions de dollars comparativement à 7,2 millions de dollars pour l'exercice précédent.
(2) Exercice financier de 53 semaines

Les informations financières présentées pour les exercices 2011 et 2012 sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les effets de la transition aux IFRS sur l'état du résultat global pour l'exercice 2011 sont présentés à la note 28 afférente aux états financiers. Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

Résultats financiers
(en millions de dollars canadiens)

	2008	2009[2]	2010[2]	2011[2]	2012[1][2]
Ventes[3]	2 300,3	2 424,5	2 549,1	2 657,8	2 837,1
Coût des produits vendus	1 054,8	1 141,9	1 198,2	1 240,7	1 327,8
Charges nettes[3][4]	484,6	475,9	483,7	506,6	509,6
Résultat net	760,9	806,7	867,2	910,5	999,7

Revenus gouvernementaux tirés de l'exploitation
(en millions de dollars canadiens)

	2008	2009	2010	2011	2012[1]
Dividende déclaré	762,0	806,0	867,2	914,7	999,7
Taxes et droits versés aux gouvernements	713,8	728,4	757,4	796,9	909,3
Total	1 475,8	1 534,4	1 624,6	1 711,6	1 909,0

Composition de l'actif
(en millions de dollars canadiens)

	2008	2009	2010	2011	2012[1]
Stocks	277,2	294,9	302,1	294,5	302,4
Immobilisations corporelles et incorporelles	214,4	209,6	225,8	247,4	250,9
Autres postes de l'actif	100,9	85,8	99,9	109,2	147,1
Total	592,5	590,3	627,8	651,1	700,4

(1) Exercice financier de 53 semaines
(2) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks en 2009, les frais directs de livraison sont déduits des charges nettes et imputés au coût des produits vendus. En 2012, les frais directs de livraison s'élevaient à 16,5 millions de dollars comparativement à 15,8 millions de dollars pour l'exercice précédent.
(3) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges nettes. En 2012, ces prélèvements s'élevaient à 13,8 millions de dollars comparativement à 7,2 millions de dollars pour l'exercice précédent.
(4) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquelles sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières présentées pour les exercices 2011 et 2012 sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les effets de la transition aux IFRS sur l'état du résultat global pour l'exercice 2011 sont présentés à la note 28 afférente aux états financiers. Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

RÉPARTITION DU PRIX DE VENTE

Spiritueux local, format 750 ml
(en dollars et en pourcentages)
31 mars 2012

Majoration[1]	11,58 $	52,0 %
Prix du fournisseur en dollars canadiens incluant le transport	3,59 $	16,1 %
Droits d'accise versés au gouvernement du Canada	3,51 $	15,8 %
Taxe de vente provinciale	1,93 $	8,7 %
Taxe fédérale sur les produits et services	0,97 $	4,4 %
Taxes spécifiques versées au gouvernement du Québec	0,67 $	3,0 %
Prix de vente au détail (la bouteille)	22,25 $	100 %

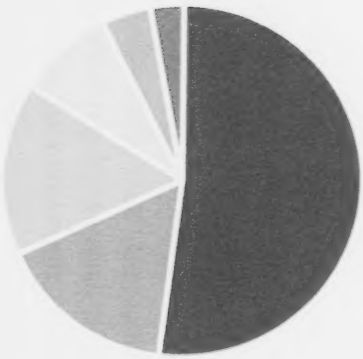

Vin importé, format 750 ml
(en dollars et en pourcentages)
31 mars 2012

Majoration[1]	7,30 $	45,8 %
Prix du fournisseur en dollars canadiens incluant le transport	5,43 $	34,0 %
Taxe de vente provinciale	1,38 $	8,7 %
Taxes fédérale sur les produits et services	0,69 $	4,3 %
Taxes spécifiques versées au gouvernement du Québec	0,67 $	4,2 %
Droits de douane et d'accise versés au gouvernement du Canada	0,48 $	3,0 %
Prix de vente au détail (la bouteille)	15,95 $	100 %

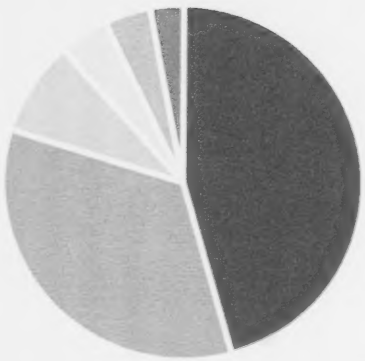

(1) La majoration permet d'assumer les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration et de dégager un résultat net.

ATTESTATION FINANCIÈRE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION ET DU VICE-PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

Nous, Philippe Duval, président et chef de la direction et Richard Genest, vice-président et chef de la direction financière de la Société des alcools du Québec, attestons ce qui suit :

1. Examen : Nous avons examiné les états financiers, la revue financière annuelle et le communiqué de presse visant les résultats annuels (ci-après désignés comme les « Documents annuels ») de la Société des alcools du Québec (« la Société ») pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

2. Aucune information fausse ou trompeuse : À notre connaissance, les Documents annuels ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important, ni n'omettent de fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, pour l'exercice visé par les Documents annuels.

3. Image fidèle : À notre connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans les Documents annuels donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux dates de clôture des exercices présentés dans les Documents annuels ainsi que des résultats de son exploitation pour ces exercices.

4. Responsabilité : Nous avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) pour la Société au sens de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

5. Conception : Sous réserve des limitations indiquées, le cas échéant, aux paragraphes 5.2 et 5.3, à la clôture de l'exercice, nous avons fait ce qui suit :

a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision des CPCI pour fournir l'assurance raisonnable que :

i) l'information importante relative à la Société nous est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les Documents annuels sont établis;

ii) l'information qui doit être présentée par la Société dans les Documents annuels qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation;

b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision le CIIF pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

5.1. Cadre de contrôle : Le cadre de contrôle que nous avons utilisé pour concevoir le CIIF est celui proposé par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

5.2. Faiblesse importante du CIIF liée à la conception: s. o.

5.3. Limitation de l'étendue de la conception : s. o.

6. Évaluation : Nous, soussignés, avons fait ce qui suit :

a) évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité des CPCI de la Société à la clôture de l'exercice et la Société a présenté dans sa revue financière annuelle nos conclusions en fonction de cette évaluation;

b) évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du CIIF de la Société à la clôture de l'exercice et la Société a présenté dans sa revue financière annuelle l'information suivante :

i) nos conclusions au sujet de l'efficacité du CIIF à la clôture de l'exercice en fonction de cette évaluation;

ii) les éléments sur chaque faiblesse importante liée au fonctionnement existant à la clôture de l'exercice : s. o.

7. Communication des modifications du CIIF : La Société a présenté dans sa revue financière annuelle toute modification apportée au CIIF au cours de la période comptable commençant le 27 mars 2011 et se terminant le 31 mars 2012 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le CIIF.

8. Communication aux auditeurs et au conseil d'administration ou au comité de vérification de la Société : Nous avons informé, en fonction de la dernière évaluation du CIIF, les auditeurs indépendants externes ainsi que le conseil d'administration de la Société ou son comité de vérification de toute fraude impliquant la direction ou d'autres salariés jouant un rôle important dans le CIIF.

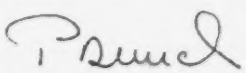

PHILIPPE DUVAL
Président et chef de la direction

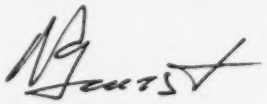

RICHARD GENEST
Vice-président et chef de la direction financière

Le 7 juin 2012

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers qui suivent ont été dressés par la direction de la Société des alcools du Québec (la Société) et approuvés par son conseil d'administration. La direction est responsable des données et des affirmations contenues dans ces états financiers et dans les autres sections du rapport annuel. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et les procédés établis par la direction, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), et reflètent les meilleurs jugements et estimations de la direction, basés sur l'information actuellement disponible.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels. De plus, le Service de la vérification interne passe en revue, sur une base sélective, les processus comptables et les systèmes de gestion. Ses constatations et ses recommandations sont transmises à la direction, qui agit en conséquence. La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations relatives à la préparation d'états financiers et au contrôle financier de l'exploitation. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche au moyen de son comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité révise périodiquement les états financiers et étudie également les rapports portant sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. Les auditeurs indépendants externes peuvent, sans restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Les états financiers ont été audités par le vérificateur général du Québec et par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Leur responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la fidélité des états financiers. Le rapport des auditeurs indépendants, qui figure ci-contre, précise la nature et l'étendue de leur audit et présente leur opinion à l'égard de ces états financiers.

PHILIPPE DUVAL
Président et chef de la direction

RICHARD GENEST
Vice-président et chef de la direction financière

Montréal, le 7 juin 2012

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances,

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des alcools du Québec, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, au 26 mars 2011 et au 28 mars 2010, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 26 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des alcools du Québec au 31 mars 2012, au 26 mars 2011 et au 28 mars 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 26 mars 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliqué à la note 28 afférente aux états financiers, ces normes ont été appliquées pour l'exercice clos le 31 mars 2012 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, ainsi que pour l'état de la situation financière d'ouverture au 28 mars 2010.

Le vérificateur général du Québec par interim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

MICHEL SAMSON, CPA auditeur, CA

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.[1]

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A102361

Montréal, le 7 juin 2012

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 mars 2012 et 26 mars 2011
(en milliers de dollars canadiens)

	2012 (53 semaines)	2011 (52 semaines)
VENTES (note 6)	2 837 123 $	2 657 818 $
COÛT DES PRODUITS VENDUS (note 6)	1 327 802	1 240 719
BÉNÉFICE BRUT (note 6)	1 509 321	1 417 099
Frais de vente et mise en marché et distribution	456 708	433 508
Frais d'administration	109 787	124 200
Revenus publicitaires, promotionnels et divers	(60 106)	(53 053)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 002 932	912 444
Charge de financement nette des produits de financement (note 8)	2 117	1 881
Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 9)	1 069	41
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE	999 746 $	910 522 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 mars 2012 et 26 mars 2011
(en milliers de dollars canadiens)

	Capital-actions	Résultats non distribués	Total
SOLDE AU 28 MARS 2010	30 000 $	19 037 $	49 037 $
Résultat net et résultat global pour l'exercice	–	910 522	910 522
Dividende	–	(914 671)	(914 671)
SOLDE AU 26 MARS 2011	30 000	14 888	44 888
Résultat net et résultat global pour l'exercice	–	999 746	999 746
Dividende	–	(999 746)	(999 746)
SOLDE AU 31 MARS 2012	30 000 $	14 888 $	44 888 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 mars 2012, 26 mars 2011 et 28 mars 2010
(en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011	2010
ACTIF			
À court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 24)	30 753 $	30 624 $	43 769 $
Comptes clients et autres débiteurs (note 10)	49 594	50 005	45 582
Stocks (note 11)	302 350	294 536	302 124
Dépôts et charges payées d'avance (note 12)	56 724	19 419	10 161
	439 421	394 584	401 636
Participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence (note 9)	7 963	7 282	323
Immeuble de placement (note 13)	–	1 864	1 864
Immobilisations corporelles (note 14)	221 501	223 650	213 596
Immobilisations incorporelles (note 15)	29 372	23 752	22 937
Actif au titre des prestations définies du régime de retraite (note 20)	2 132	–	–
	700 389 $	651 132 $	640 356 $
PASSIF			
À court terme			
Emprunts (note 16)	53 992 $	3 000 $	– $
Comptes fournisseurs et autres charges à payer (note 17)	231 157	224 882	211 305
Taxes et droits gouvernementaux à payer	56 343	92 235	88 306
Provisions et passifs éventuels (note 18)	25 872	32 068	26 852
Dividende à payer	258 746	221 671	233 213
	626 110	573 856	559 676
Obligation découlant d'un contrat de location-financement (note 19)	–	54	1 765
Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés (note 20)	29 391	26 683	24 896
Passif au titre des prestations définies du régime de retraite (note 20)	–	5 651	4 982
	655 501	606 244	591 319
CAPITAUX PROPRES (note 21)			
Capital-actions	30 000	30 000	30 000
Résultats non distribués	14 888	14 888	19 037
	44 888	44 888	49 037
	700 389 $	651 132 $	640 356 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.
Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 7 juin 2012.

NORMAN HÉBERT JR.
Président du conseil d'administration

DOUGLAS M. DERUCHIE
Président du comité de vérification

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 mars 2012 et 26 mars 2011
(en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	999 746 $	910 522 $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements des immobilisations corporelles	23 695	23 874
Amortissements des immobilisations incorporelles	6 502	5 657
Perte sur cessions d'immobilisations corporelles	127	730
Gain sur cession d'immeuble de placement	(1 214)	–
Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	1 069	41
Charge au titre des crédits de congés de maladie	6 107	5 637
Charge au titre du régime de retraite	748	729
Ajustements pour produits et charges d'intérêts	654	297
	1 037 434	947 487
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 24)	(77 525)	16 309
Intérêts payés	(781)	(642)
Intérêts perçus	127	345
Prestations versées au titre du régime de crédits de congés de maladie cumulés	(3 399)	(3 850)
Capitalisation de l'obligation au titre de prestations définies du régime de retraite	(8 467)	–
Prestations versées au titre du régime de retraite	(64)	(60)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	947 325	959 589
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Distribution de capital reçue d'une coentreprise	750	–
Apport de capital dans une coentreprise	(2 500)	(7 000)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(23 195)	(36 481)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(12 068)	(6 663)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles	129	2 156
Produit de cession d'un immeuble de placement	3 078	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(33 806)	(47 988)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts	50 992	3 000
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement	(1 711)	(1 533)
Dividende payé	(962 671)	(926 213)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(913 390)	(924 746)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	129	(13 145)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	30 624	43 769
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 24)	30 753 $	30 624 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercices clos les 31 mars 2012 et 26 mars 2011
ainsi que l'état de la situation financière au 28 mars 2010
(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

1. GÉNÉRALITÉS, STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des alcools du Québec (la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., c. S-13)*. Son siège social est situé au 905, avenue De Lorimier, à Montréal. La Société a pour mandat de faire le commerce de boissons alcooliques sur le territoire du Québec. À titre de société d'État, elle est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

2. EXERCICE FINANCIER

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, l'exercice financier clos le 31 mars 2012 comprend 53 semaines d'exploitation (52 semaines pour celui clos le 26 mars 2011).

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation, adoption des IFRS et déclaration de conformité
Les présents états financiers ainsi que les notes afférentes ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Comme ce sont les premiers états financiers annuels en IFRS, ils ont été préparés en appliquant la norme IFRS 1 « *Première application des Normes internationales d'information financière* ». Conformément à l'IFRS 1, la Société présente trois états de la situation financière dans ses premiers états financiers IFRS. Pour les périodes subséquentes, l'IAS 1 exige la présentation de deux périodes comparatives pour l'état de la situation financière seulement dans certaines circonstances.

Jusqu'au 26 mars 2011, la Société préparait ses états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada (ci-après nommés les « PCGR du Canada ») applicables avant le basculement aux IFRS. Les PCGR du Canada diffèrent des IFRS à certains égards. Lors de la préparation des présents états financiers conformément aux IFRS, la direction a modifié certaines méthodes de comptabilisation et d'évaluation qu'elle appliquait auparavant pour préparer ses états financiers selon les PCGR du Canada. Les informations comparatives de l'exercice 2011 ont été retraitées pour rendre compte de ces modifications. La note 28 présente le rapprochement des capitaux propres et du résultat global selon les PCGR du Canada et selon les IFRS de même que l'explication de l'incidence de la transition des PCGR du Canada aux IFRS sur ces éléments.

Les méthodes comptables décrites ci-dessous sont fondées sur les normes en vigueur au 31 mars 2012 et ont été appliquées de la même manière pour toutes les périodes présentées, sauf lorsque la Société a appliqué certaines méthodes comptables, exemptions et exceptions au moment de la transition aux IFRS. Les exemptions et exceptions appliquées et les effets de la transition aux IFRS sont présentés à la note 28.

Les états financiers sont présentés conformément à l'IAS 1 « *Présentation des états financiers* ». La Société a décidé de présenter les états du résultat net et du résultat global en un seul état.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Base d'évaluation
Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains éléments dont la base d'évaluation est divulguée dans les méthodes comptables.

Constatation des produits
Les ventes de boissons alcooliques effectuées aux consommateurs, aux agences, aux titulaires de permis (incluant les établissements licenciés et les institutions), aux distributeurs autorisés (grossistes-épiciers) ainsi que les autres produits sont constatés déduction faite des escomptes et retours, lorsque :

- la Société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens;
- la Société ne continue ni à n'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour la Société, ces critères de constatation sont généralement rencontrés au moment de la livraison des biens et lorsque les services sont rendus.

La Société agit à titre d'intermédiaire en ce qui concerne les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Ces derniers vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont liées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société, laquelle agit à titre d'intermédiaire entre les fournisseurs et les brasseurs et distributeurs de bière. Ces transactions de vente ne génèrent aucun bénéfice brut pour la Société, qui perçoit toutefois des frais de service pour celles-ci.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

Les programmes publicitaires et promotionnels en coopération avec les représentants des fournisseurs et les autres revenus peuvent être évalués de façon fiable et sont comptabilisés séparément lorsque les services sont rendus.

Participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence
Les entités dont les activités économiques sont sous le contrôle conjoint de la Société et d'une tierce partie (les coentreprises) sont initialement comptabilisées au coût, puis ultérieurement selon la méthode de la mise en équivalence. La valeur comptable des participations dans les coentreprises est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du résultat net et des autres éléments du résultat global des coentreprises. Ces changements comprennent l'amortissement ou les dépréciations qui sont prises subséquemment relativement aux ajustements de juste valeur des actifs ou des passifs.

La Société détient des participations de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. et de 50 % dans TWIST, société en commandite (S.E.C.). La quote-part de la Société dans le résultat de ces coentreprises est présentée distinctement dans les états du résultat global.

Les participations dans les coentreprises et l'actif sous-jacent sont également soumis à un test de dépréciation du point de vue de la Société lorsqu'il existe un indice que l'actif a pu se déprécier.

Secteurs opérationnels
La Société n'œuvre que dans un seul secteur et n'a, par conséquent, aucune information à fournir à ce sujet.

Constatation des contreparties reçues ou à recevoir de fournisseurs
Les contreparties en espèces reçues ou à recevoir de fournisseurs sont considérées comme des ajustements de prix des produits des fournisseurs et, en conséquence, sont comptabilisées en réduction du coût des produits vendus et des stocks. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties en espèces reçues ou à recevoir représentent des remboursements de coûts différentiels engagés par la Société pour vendre des produits des fournisseurs ou des paiements au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs. Ces dernières contreparties reçues ou à recevoir des fournisseurs sont enregistrées, selon leur nature, en réduction des charges afférentes ou à titre d'autres produits.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises
Les états financiers annuels sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, soit le dollar canadien, qui est aussi celle des coentreprises.

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière tandis que les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au taux en vigueur à la date d'origine des transactions. Les produits et les charges libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les stocks de fin et dans le coût des produits vendus.

Instruments financiers
Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de leur constatation initiale, majorés ou diminués des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont évalués initialement à la juste valeur. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La Société a effectué le classement suivant pour ses instruments financiers :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients et autres débiteurs et les dépôts sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont évalués subséquemment au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant.
- Les instruments financiers dérivés sont classés dans les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils sont classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués subséquemment à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés en résultat net.
- Les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des avantages du personnel à payer et de la tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement échéant à moins de un an), ainsi que le dividende à payer, sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, cette évaluation correspond généralement au coût.

De plus, les instruments financiers mesurés à la juste valeur doivent être classés selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser les évaluations. Cette hiérarchie est comme suit :

niveau 1 : les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et

niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, pour tous les actifs financiers, sauf ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société détermine s'il existe un indice qu'un actif financier s'est déprécié. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur. Le montant comptabilisé de perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dérivés

La Société gère partiellement son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises au moyen de contrats de change à terme et d'autres instruments financiers dérivés. Ils sont évalués en fin de période à la juste valeur confirmée par le ministre des Finances du Québec. Toutefois, la Société ne documente pas la relation de couverture selon les IFRS et, par conséquent, ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture. Néanmoins, la Société estime que, du point de vue de l'exploitation et de la gestion des flux de trésorerie, ils lui permettent de réduire les effets négatifs éventuels d'une variation du dollar canadien sur le marché des changes. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers ou contrats, autres que ceux pour lesquels le contrat hôte est détenu ou désigné à des fins de transaction, sont séparés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte et sont alors comptabilisés à titre de dérivés.

Au 31 mars 2012, au 26 mars 2011 et au 28 mars 2010, la Société ne détenait aucun instrument financier ou contrat comportant un dérivé incorporé nécessitant d'être séparé.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins de la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des stocks de boissons alcooliques comprend le coût d'acquisition, les frais de transport à l'achat, les droits de douane et d'accise afférents ainsi que les frais de livraison directs encourus pour rendre disponibles les produits aux différents points de vente. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Immeuble de placement

L'immeuble de placement est constitué d'un terrain détenu pour valoriser le capital à long terme. Il est comptabilisé en utilisant le modèle du coût, soit le coût d'acquisition diminué des pertes de valeur ultérieures. Le terrain n'est pas amorti.

Immobilisations corporelles

Les terrains détenus à des fins administratives sont présentés à leur coût d'acquisition (voir note 28 concernant la première application des IFRS en ce qui a trait à l'utilisation de la juste valeur en tant que coût présumé à la date de transition). Puisque aucune durée d'utilité finie ne peut être établie pour les terrains, ils ne sont pas amortis.

Les bâtisses, le mobilier et équipement, le matériel roulant et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût d'acquisition (voir note 28 concernant la première application des IFRS en ce qui a trait à l'utilisation de la juste valeur en tant que coût présumé à la date de transition), diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

Une partie de l'entrepôt principal qui est détenue dans le cadre d'un contrat de location-financement est également présentée dans les immobilisations corporelles. Cet actif est amorti sur la durée d'utilité attendue (déterminée en fonction de celle des actifs similaires détenus).

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ces actifs sont amortis, à compter de la date où ils sont prêts à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'ils se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir les exploiter de la manière prévue par la direction, sur leur durée d'utilité attendue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et le mode d'amortissement sont réexaminés à chaque fin de période de présentation de l'information financière. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Bâtisses :	
Structures et enveloppes des bâtisses	75 ans
Toitures et systèmes électromécaniques	20 ans
Aménagements intérieurs et extérieurs	10 et 15 ans
Améliorations locatives	5 à 15 ans
Mobilier et équipement	3 à 20 ans
Matériel roulant	3 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les « Frais de vente et mise en marché et distribution » et les « Frais d'administration ».

Immobilisations incorporelles
Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels développés à l'interne et de licences de logiciels acquises, sont comptabilisées au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures. Celui-ci comprend les frais directement liés à l'acquisition, à l'installation ou au développement de logiciels destinés à un usage interne. Les dépenses pour la phase de recherche d'un projet interne sont comptabilisées en charges dans la période où elles sont encourues.

Les coûts directement attribuables à la phase de développement de nouveaux logiciels sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles à condition qu'ils remplissent les exigences suivantes :

- l'achèvement de l'immobilisation incorporelle est techniquement faisable en vue de sa mise en service;
- la Société a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service;
- la Société a la capacité de mettre en service l'immobilisation incorporelle;
- l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- il existe des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle et la mettre en service;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne remplissent pas ces critères pour l'inscription à l'actif sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Ces actifs sont amortis, à compter de la date où ils sont prêts à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'ils se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir les exploiter de la manière prévue par la direction, sur leur durée d'utilité attendue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et le mode d'amortissement sont réexaminés à chaque fin de période de présentation de l'information financière. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Logiciels et licences acquis	3 à 5 ans
Logiciels développés à l'interne	3 à 10 ans

Les coûts se rapportant à la maintenance des logiciels, c'est-à-dire les sommes dépensées pour l'achat et l'installation de correctifs et de mises à niveau mineures, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est réparti entre les « Frais de vente et mise en marché et distribution » et les « Frais d'administration ».

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation des actifs à long terme
Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les participations dans les coentreprises sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À la fin de chaque période de présentation, la Société détermine s'il existe un indice qu'un actif à long terme ait subi une perte de valeur. Au cours de l'exercice, la Société effectue un test de dépréciation des immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées, qu'il y ait eu indice de dépréciation ou non. Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque unité génératrice de trésorerie, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées au budget le plus récent approuvé et ont été ajustées au besoin. Les facteurs d'actualisation sont établis individuellement pour chaque actif ou unité génératrice de trésorerie et reflètent leur profil de risque respectif déterminé par la direction.

Les pertes de valeur liées aux unités génératrices de trésorerie sont réparties au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une reprise de valeur peut compenser une perte de valeur antérieure si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède la valeur comptable jusqu'à concurrence du coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée. Pour la période et celles précédentes, il n'y a eu aucun événement ou circonstance indiquant que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Actifs loués
Les contrats de location sont traités comme des contrats de location simple ou de location-financement.

Location simple
Les contrats de location pour lesquels les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont conservés par le bailleur sont considérés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Location-financement
Il s'agit d'un contrat de location par lequel la propriété économique d'un actif loué est transférée au locataire lorsque ce dernier assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. L'actif est comptabilisé à la date de début de la période de location à la juste valeur de l'actif loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Le passif lié au contrat de location-financement correspondant est réduit des paiements au titre de location moins les charges d'intérêts, lesquelles sont comptabilisées à titre de charge de financement. Le mode d'amortissement et la durée d'utilité sont les mêmes que ceux utilisés pour les immobilisations corporelles.

La part des intérêts des paiements au titre de location représente une proportion constante du solde du capital restant et est comptabilisée en charge sur la durée du contrat de location sous le poste « Charge de financement nette des produits de financement » aux états du résultat global.

Coûts d'emprunt
Les coûts d'emprunt, s'il y a lieu, sont capitalisés à l'actif, dans la mesure où ils sont directement attribuables à l'acquisition, à la production ou à la construction d'actifs qualifiés qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges durant la période au cours de laquelle ils sont encourus sous le poste « Charge de financement nette des produits de financement » aux états du résultat global.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Taxes et droits gouvernementaux à payer
Les taxes et droits gouvernementaux à payer sont comptabilisés au montant exigé par les lois.

Régimes d'avantages du personnel
Crédits de congés de maladie cumulés
La Société administre un régime non capitalisé de congés de maladie cumulés qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode de répartition des prestations définies au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie.

Comme le régime des crédits de congés de maladie cumulés est considéré comme un avantage à long terme plutôt qu'un avantage postérieur à l'emploi, les écarts actuariels sont comptabilisés en charges immédiatement dans l'exercice courant.

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre de crédits de congés de maladie cumulés avec le soutien d'actuaires indépendants en faisant une mise à jour du taux d'actualisation utilisé lors de la dernière évaluation actuarielle complète. Une nouvelle évaluation actuarielle complète est effectuée tous les trois ans. Si des événements ayant un effet significatif sur l'obligation au titre des crédits de congés de maladie surviennent, la direction procédera à une évaluation actuarielle complète. L'évaluation de l'obligation au titre d'avantage à long terme est fondée sur les taux standards d'inflation et les taux de mortalité. Elle tient également compte des prévisions spécifiques de la Société relativement aux taux d'utilisation des congés de maladie et aux futures augmentations de salaire. Les taux d'actualisation sont déterminés à la fin de chaque exercice par référence aux obligations d'entités de première catégorie libellées dans la même monnaie que les prestations à verser et ayant des échéances similaires à celles du passif connexe.

Régimes de retraite
Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires, soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont considérés par la Société comme des régimes à cotisations déterminées. En effet, les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent donc à ses cotisations à titre d'employeur. La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charge dans la période au cours de laquelle les services correspondants des employés sont reçus.

La Société administre un régime de retraite supplémentaire pour la haute direction. Ce régime prend en compte le nombre d'années de service et la moyenne des trois salaires annuels les plus élevés durant la carrière de l'employé. Ce régime est à prestations définies et comporte également des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. Le régime est capitalisé depuis l'exercice clos le 31 mars 2012.

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies (OPD) du régime de retraite supplémentaire avec le soutien d'actuaires indépendants. Une évaluation actuarielle complète est effectuée chaque année. L'évaluation de l'OPD au titre d'avantage postérieur à l'emploi est fondée sur des méthodes et hypothèses actuarielles similaires à celles décrites pour le régime de congés de maladie cumulés en utilisant les taux spécifiques au régime supplémentaire de retraite de la haute direction.

Les écarts actuariels relatifs au régime de retraite supplémentaire ne sont pas comptabilisés en charges à moins que le total des écarts actuariels non comptabilisés excède 10 % de la plus grande des valeurs entre la valeur actuelle de l'obligation et la juste valeur des actifs du régime. Dans un tel cas, le montant excédant le corridor de 10 % est comptabilisé en produit ou en charge sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue du groupe de salariés actifs participant au régime. Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge aux états du résultat global sauf si les changements apportés au régime de retraite sont conditionnels à ce que les membres du personnel demeurent en service pour une période de temps définie (la période d'acquisition des droits). Dans un tel cas, le coût des services passés est amorti selon un mode linéaire sur la période d'acquisition des droits. Le rendement pour l'actif et l'intérêt sur l'OPD sont passés en charges.

Les actifs et les passifs liés aux régimes d'avantages du personnel (crédits de congés de maladie cumulés et régime de retraite supplémentaire pour la haute direction) comptabilisés dans l'état de la situation financière correspondent à la valeur actuelle de l'OPD déduction faite de la juste valeur des actifs du régime ainsi que les ajustements liés aux écarts actuariels non comptabilisés à la date des périodes de présentation de l'information financière.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Autres

De plus, la Société contribue à plusieurs régimes gouvernementaux pour les employés qui sont considérés comme des régimes à cotisations définies. La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charge dans la période au cours de laquelle les services correspondants des employés sont reçus.

Les avantages du personnel à court terme, notamment des droits aux vacances, sont des passifs à court terme compris dans « Comptes fournisseurs et autres charges à payer » évalués aux montants non actualisés que la Société s'attend à payer en raison des droits non utilisés.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. Les provisions ne sont pas comptabilisées au titre des pertes opérationnelles futures. Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les provisions sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé.

Capitaux propres et dividende

Les capitaux propres comprennent le capital-actions, représentant la valeur nominale des actions émises, ainsi que les résultats non distribués de la période et de celles précédentes.

Le dividende à payer à l'actionnaire est présenté séparément à l'état de la situation financière lorsqu'il a été approuvé avant la date de clôture.

4. UTILISATIONS D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Celles-ci reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjectures à l'égard de l'issue probable de ces questions. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Des explications quant aux principaux jugements, hypothèses et estimations utilisées sont présentées ci-dessous :

Logiciels développés à l'interne et dépenses de recherche

La direction doit poser un jugement important pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement. Les coûts directement attribuables à la phase de développement sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont respectés, tandis que les dépenses de recherche sont passées en charges à mesure qu'elles sont encourues.

La Société veille également à ce que les exigences permettant la comptabilisation des coûts directement attribuables à la phase de développement en tant qu'actifs continuent d'être respectées. Ce suivi est nécessaire puisque le développement d'un logiciel est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la comptabilisation.

4. UTILISATIONS D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS (suite)

Contrats de location

La Société considère son contrat de location d'une partie de son entrepôt principal comme un contrat de location-financement. Dans certains cas, le classement des contrats de location n'est pas concluant et la direction doit faire preuve de jugement pour déterminer si un contrat de location est un contrat de location-financement qui transfère la quasi-totalité des risques et des avantages se rattachant à la propriété du bien loué, ou un contrat de location simple.

Provisions

La classification de certaines provisions à court ou à long terme exige parfois que la direction fasse preuve de jugement pour déterminer le moment le plus probable de la sortie de fonds.

Stocks

Les principaux éléments pour lesquels la direction établit des estimations et formule des hypothèses concernent l'évaluation des écarts de change contenus dans les stocks et la provision pour défectuosités ou désuétude.

Actif et passif au titre des avantages du personnel

Le passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés et le passif (l'actif) au titre des prestations définies du régime de retraite sont sujets à des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, des taux d'utilisation des crédits de congés de maladie, du taux de rendement prévu à long terme sur les actifs, des taux d'inflation et de mortalité, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des obligations au titre des prestations définies de la Société.

Durée d'utilité des actifs amortissables

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Au 31 mars 2012, la direction a évalué que les durées d'utilité correspondaient à l'utilité attendue des actifs de la Société. Les valeurs comptables sont analysées dans les notes 14 et 15.

Perte de valeur

Une perte de valeur égale au montant de la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie qui excède la valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. La direction détermine la valeur d'utilité en procédant à une estimation des flux de trésorerie futurs prévus provenant de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie.

Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la direction pose des hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs. Ces hypothèses se rapportent à des événements et circonstances futurs. Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements futurs.

5. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS FUTURS

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers annuels, de nouvelles normes, amendements et interprétations des normes existantes ont été publiés mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptés de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur.

L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la Société est fournie ci-après.

5. NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS FUTURS (suite)

IFRS 9, *Instruments financiers* (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015)
L'IASB vise à remplacer intégralement l'IAS 39 « *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* » et l'IFRIC 9 « *Réexamen de dérivés incorporés* ». La norme de remplacement (IFRS 9) est émise en plusieurs phases. À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers ont été publiés. D'autres chapitres traitant de la méthodologie de dépréciation et de comptabilité de couverture sont toujours en cours d'élaboration.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société. Cependant, elle ne prévoit pas adopter cette nouvelle norme avant que tous les chapitres du projet de remplacement de l'IFRS 9 aient été publiés et qu'elle puisse déterminer toutes les incidences de ces changements.

IFRS 11, *Partenariats* (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013)
L'IASB a publié l'IFRS 11 « *Partenariats* », qui remplace l'IAS 31 « *Participations dans des coentreprises* » et la SIC-13 « *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs* ». La comptabilisation par les investisseurs reflète davantage leurs droits et obligations relatifs au partenariat. En outre, l'IFRS 11 élimine la possibilité d'utiliser la consolidation proportionnelle pour les coentreprises. La méthode de la mise en équivalence, qui est utilisée actuellement pour les participations dans des entreprises associées, est maintenant exigée selon l'IFRS 11. La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013)
En parallèle avec la publication de l'IFRS 11, l'IASB a également publié l'IFRS 12 « *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* ». Cette nouvelle norme établit les exigences minimales en matière d'informations à fournir relativement aux intérêts dans d'autres entités. Cette norme combine les informations à fournir au sujet des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées exclues du périmètre des états financiers consolidés, qui se retrouvaient antérieurement dans chaque norme individuelle applicable. La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013)
L'IASB a publié l'IFRS 13 « *Évaluation de la juste valeur* » afin d'établir une source unique de directives pour toutes les évaluations de la juste valeur. L'IFRS 13 n'a pas d'incidence sur les éléments qui doivent être évalués à la juste valeur, mais clarifie la définition de la juste valeur, fournit des directives connexes et requiert un plus grand volume d'informations concernant les évaluations à la juste valeur. La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012)
Selon les modifications de l'IAS 1, une entité doit regrouper les éléments présentés au poste « *Autres éléments du résultat global* » dans des éléments qui, conformément à d'autres normes IFRS : a) ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net et b) seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies.

IAS 19, *Avantages du personnel* (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013)
L'IASB a publié une version révisée de l'IAS 19 « *Avantages du personnel* » qui fait en sorte, entre autres, d'éliminer la méthode du corridor permettant le report d'une partie des écarts actuariels des régimes à prestations définies. Selon la direction, les écarts actuariels du régime de retraite supplémentaire de la haute direction devront, par conséquent, être passés en charges immédiatement. Les autres incidences sur les états financiers de la Société, s'il y a lieu, n'ont pas encore été déterminées.

6. VENTES, COÛT DES PRODUITS VENDUS ET BÉNÉFICE BRUT

	2012			2011		
	Succursales et centres spécialisés	Grossistes-épiciers	Total	Succursales et centres spécialisés	Grossistes-épiciers	Total
Ventes	2 524 408 $	312 715 $	2 837 123 $	2 362 516 $	295 302 $	2 657 818 $
Coût des produits vendus	1 168 233	159 569	1 327 802	1 090 527	150 192	1 240 719
Bénéfice brut	1 356 175 $	153 146 $	1 509 321 $	1 271 989 $	145 110 $	1 417 099 $

Les ventes de la Société ne comprennent pas les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Les ventes et le coût des produits vendus résultant de ces transactions se sont élevés à 282,9 millions de dollars pour l'exercice 2012 (270,2 millions de dollars pour l'exercice 2011).

7. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées aux titres des avantages du personnel se détaillent comme suit :

	2012	2011
Frais de vente et mise en marché et distribution		
Salaires et autres avantages du personnel	225 414 $	217 870 $
Coûts des avantages sociaux et cotisations aux régimes de retraite	51 266	46 896
	276 680	264 766
Frais d'administration		
Salaires et autres avantages du personnel	58 644	68 175
Coûts des avantages sociaux et cotisations aux régimes de retraite	8 984	8 988
	67 628	77 163
	344 308 $	341 929 $

8. CHARGE DE FINANCEMENT NETTE DES PRODUITS DE FINANCEMENT

	2012	2011
Intérêts sur les emprunts contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires	141 $	31 $
Autres intérêts sur les emprunts à court terme	530	324
	671	355
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-financement	110	287
Intérêts nets relatifs aux passifs et à l'actif découlant des régimes d'avantages du personnel	1 463	1 584
	2 244	2 226
Moins produits financiers :		
Produits d'intérêts sur les placements inclus dans les équivalents de trésorerie contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(50)	(74)
Produits d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(77)	(271)
	(127)	(345)
	2 117 $	1 881 $

9. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

Le 28 octobre 2010, la Société a procédé, avec le Fonds de Solidarité des Travailleurs du Québec (FTQ) et le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (Fondaction), à la formation d'une coentreprise, TWIST, S.E.C. La société Expert en vins et spiritueux TWIST inc. agit à titre de commanditée de celle-ci. Le 8 avril 2011, TWIST, S.E.C. a procédé à l'acquisition des éléments d'actifs nets de J.J. Buckley, un détaillant américain spécialisé dans le commerce électronique de boissons alcooliques milieu et haut de gamme. D'abord, cette coentreprise offrait des solutions de développement commercial dans l'industrie des boissons alcooliques à l'échelle mondiale. Après un repositionnement stratégique en décembre 2011, TWIST, S.E.C. a décidé de se concentrer sur les activités de commerce électronique du vin sur le marché américain.

L'apport de la Société dans TWIST, S.E.C. s'est établi à 9,5 millions de dollars dont 2,5 millions de dollars au cours de l'exercice pour obtenir 50 % des parts de catégorie A émises. Les deux autres commanditaires détiennent respectivement 25 % des parts de catégorie A et ils ont investi 9,5 millions de dollars dont 2,5 millions de dollars au cours de l'exercice. Aux termes d'une convention de cession datée du 28 octobre 2010, la Société a transféré à TWIST, S.E.C. toutes ses activités de démarrage et sa transaction effectuée ou en voie de l'être, notamment l'acquisition des activités de J.J. Buckley en contrepartie d'une part de catégorie B ayant une valeur de 1 $. La part de catégorie B est non votante et seule la Société peut y souscrire. L'attribution des bénéfices au détenteur de cette part s'établit selon une formule fondée sur l'atteinte d'un bénéfice minimal, prévu jusqu'au 31 décembre 2013.

9. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE (suite)

La Société d'investissement M.-S., S.E.C. se veut un cybermarché interentreprises offrant une solution intégrée pour l'achat et la vente de vins. Au cours de l'exercice, la Société a reçu une distribution de capital de 0,8 million de dollars. Sa date de fin d'exercice est le 31 mars alors que celle de la société TWIST, S.E.C. est le 31 décembre, les transactions du 1er janvier au 31 mars sont donc considérées. Les montants regroupés des coentreprises sont présentés ci-après :

	Total des actifs		Total des passifs		Produits	Charges
	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme		
28 mars 2010	653 $	– $	330 $	– $		
26 mars 2011	9 828 $	53 $	2 599 $	– $	3 878 $	3 919 $
31 mars 2012	11 965 $	12 445 $	10 587 $	5 860 $	15 129 $	16 198 $

La Société n'a aucun passif éventuel et n'a pris aucun engagement relativement à ses coentreprises.

10. COMPTES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2012	2011	2010
Grossistes-épiciers	15 338 $	13 924 $	11 955 $
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	34 962	36 948	34 663
Provision pour perte de crédit	(706)	(867)	(1 036)
	49 594 $	50 005 $	45 582 $

11. STOCKS

	2012	2011	2010
Boissons alcooliques[1]	299 368 $	291 483 $	299 236 $
Fournitures diverses	2 982	3 053	2 888
	302 350 $	294 536 $	302 124 $

(1) Le montant des stocks de boissons alcooliques comptabilisé en charge correspond au coût des produits vendus.

Aucun stock n'a été donné en nantissement de passifs.

12. DÉPÔTS ET CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Les dépôts divers et charges payées d'avance sont principalement constitués de paiements de taxes foncières et d'assurances alors que les dépôts produits vinicoles représentent des sommes versées à des fournisseurs relatifs à l'achat de produits qui seront livrés ultérieurement.

	2012	2011	2010
Dépôts divers et charges payées d'avance	3 083 $	1 433 $	2 382 $
Dépôts produits vinicoles	53 641	17 986	7 779
	56 724 $	19 419 $	10 161 $

13. IMMEUBLE DE PLACEMENT

L'immeuble de placement, constitué d'un terrain comptabilisé selon le modèle du coût, a été vendu durant l'exercice. Le profit sur cession a été imputé aux « Revenus publicitaires, promotionnels et divers ».

Valeur comptable au 28 mars 2010 et au 26 mars 2011	1 864 $
Sortie	1 864
Valeur comptable au 31 mars 2012	– $
Produit de cession	3 078 $
Valeur comptable	1 864
Profit sur cession 2012	1 214 $

La juste valeur du terrain s'élevait à 3,1 millions de dollars au 26 mars 2011 et elle était sensiblement la même au 28 mars 2010. Cette juste valeur était fondée sur un acte de vente intervenu entre la Société et un acheteur dont la conclusion était sujette à certaines conditions. Celles-ci ont été respectées au cours de l'exercice entraînant l'exécution de la vente.

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtisses	Améliorations locatives[1]	Mobilier et équipement	Matériel roulant	Total
Coût						
Solde au 28 mars 2010	29 427 $	108 861 $	50 163 $	178 191 $	17 196 $	383 838 $
Acquisitions	–	18 413	6 825	10 838	738	36 814
Sorties	(582)	(1 559)	(2 212)	(46 694)	(1 020)	(52 067)
Solde au 26 mars 2011	28 845	125 715	54 776	142 335	16 914	368 585
Acquisitions	17	6 036	4 836	8 590	1 748	21 227
Sorties	–	–	(2 478)	(5 319)	(524)	(8 321)
Transferts	–	–	–	575	–	575
Solde au 31 mars 2012	28 862 $	131 751 $	57 134 $	146 181 $	18 138 $	382 066 $
Amortissements cumulés						
Solde au 28 mars 2010	– $	17 $	33 663 $	124 505 $	12 057 $	170 242 $
Amortissements	–	7 424	3 456	11 779	1 215	23 874
Sorties	–	(220)	(2 048)	(45 893)	(1 020)	(49 181)
Solde au 26 mars 2011	–	7 221	35 071	90 391	12 252	144 935
Amortissements	–	7 908	3 604	11 063	1 120	23 695
Sorties	–	–	(2 449)	(5 092)	(524)	(8 065)
Solde au 31 mars 2012	– $	15 129 $	36 226 $	96 362 $	12 848 $	160 565 $
Valeur comptable nette						
Solde au 28 mars 2010	29 427 $	108 844 $	16 500 $	53 686 $	5 139 $	213 596 $
Solde au 26 mars 2011	28 845 $	118 494 $	19 705 $	51 944 $	4 662 $	223 650 $
Solde au 31 mars 2012	28 862 $	116 622 $	20 908 $	49 819 $	5 290 $	221 501 $

(1) Des travaux liés à l'aménagement des succursales, d'une valeur capitalisée de 9,2 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2012 (11,5 millions de dollars au 26 mars 2011 et 17,3 millions de dollars au 28 mars 2010) et ne sont pas amortis.

L'amortissement des immobilisations corporelles a été réparti comme suit dans les états du résultat global :

	2012	2011
Frais de vente et mise en marché et distribution	18 074 $	18 741 $
Frais d'administration	5 621	5 133
	23 695 $	23 874 $

15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels et licences acquis	Logiciels développés à l'interne[1]	Total
Coût			
Solde au 28 mars 2010	14 525 $	130 734 $	145 259 $
Acquisitions	2 981	3 491	6 472
Sorties	(5 754)	(8 346)	(14 100)
Solde au 26 mars 2011	11 752	125 879	137 631
Acquisitions	1 107	11 590	12 697
Transferts	–	(575)	(575)
Solde au 31 mars 2012	12 859 $	136 894 $	149 753 $
Amortissements cumulés			
Solde au 28 mars 2010	12 300 $	110 022 $	122 322 $
Amortissements	1 145	4 512	5 657
Sorties	(5 754)	(8 346)	(14 100)
Solde au 26 mars 2011	7 691	106 188	113 879
Amortissements	1 483	5 019	6 502
Solde au 31 mars 2012	9 174 $	111 207 $	120 381 $
Valeur comptable nette			
Solde au 28 mars 2010	2 225 $	20 712 $	22 937 $
Solde au 26 mars 2011	4 061 $	19 691 $	23 752 $
Solde au 31 mars 2012	3 685 $	25 687 $	29 372 $

(1) Des logiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 5,7 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2012 (7,3 millions de dollars au 26 mars 2011 et 9,1 millions de dollars au 28 mars 2010) et ne sont pas amortis.

L'amortissement des immobilisations incorporelles a été réparti comme suit dans les états du résultat global :

	2012	2011
Frais de vente et mise en marché et distribution	1 102 $	1 212 $
Frais d'administration	5 400	4 445
	6 502 $	5 657 $

16. EMPRUNTS

	2012	2011	2010
Emprunts	53 992 $	3 000 $	– $

Au 31 mars 2012, il y a 3 emprunts à court terme totalisant 54,0 millions de dollars. Ces emprunts portent intérêt à un taux de 1,02 % et viennent à échéance à 6 jours ou moins (1 seul emprunt à un taux de 1,04 % au 26 mars 2011 et aucun au 28 mars 2010). Ceux-ci ont été contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclu du périmètre comptable du gouvernement du Québec.

La Société dispose d'une facilité de crédit bancaire de 300,0 millions de dollars autorisée et entièrement disponible au 31 mars 2012. Ce crédit est disponible sous forme de découverts bancaires portant intérêt au taux préférentiel ou sous forme d'avances portant intérêt à un taux fixe correspondant au coût des fonds de l'institution financière plus une marge à être déterminée. Ce crédit est remboursable sur demande. Au 26 mars 2011, elle disposait de deux facilités de crédit bancaire totalisant 310,0 millions de dollars dont un montant de 3,3 millions de dollars y était prélevé. Ces mêmes facilités existaient et étaient entièrement disponibles au 28 mars 2010.

17. COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

	2012	2011	2010
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	162 706 $	160 767 $	143 253 $
Rémunération et avantages du personnel à payer	68 397	62 404	66 519
Tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement échéant à moins de un an	54	1 711	1 533
	231 157 $	224 882 $	211 305 $

18. PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Provisions

Toutes les provisions sont considérées à court terme. Les valeurs comptables des provisions se détaillent comme suit :

	Litiges	Programmes municipaux de collecte sélective	Total
Valeur comptable au 28 mars 2010	19 392 $	7 460 $	26 852 $
Augmentation des provisions	6 142	4 396	10 538
Montants utilisés	(851)	(4 471)	(5 322)
Valeur comptable au 26 mars 2011	24 683	7 385	32 068
Augmentation des provisions	513	10 702	11 215
Montants repris	(12 090)	–	(12 090)
Montants utilisés	(477)	(4 844)	(5 321)
Valeur comptable au 31 mars 2012	12 629 $	13 243 $	25 872 $

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges. Outre cette provision, elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société. La quasi-totalité de la provision pour litiges est afférente à une divergence d'opinion concernant l'application de la *Loi sur l'équité salariale*. En septembre dernier, la cour d'appel du Québec a rendu un jugement favorable à l'endroit de la Société, mettant ainsi fin à un litige qui durait depuis plus de cinq ans. La Société a, par conséquent, revu à la baisse sa provision comptabilisée dans les « Frais d'administration » et doit réaliser le programme d'équité au cours du prochain exercice financier.

La provision pour contribution aux programmes municipaux de collecte sélective est composée principalement des coûts nets estimés des programmes municipaux de collecte sélective à être assumés par la Société, en tenant compte des rapports de bouteilles vendues, jumelés à une estimation des taux applicables aux contenants de la Société.

Risques environnementaux

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'existe à leur égard à l'exception de la provision pour les programmes municipaux de collecte sélective mentionnée ci-haut.

Passifs éventuels

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent près de 3,6 millions de dollars. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités car, selon la direction, leur dénouement n'aura aucun effet significatif sur les états financiers de la Société.

19. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-FINANCEMENT

Contrat de location-financement en tant que preneur

Une partie de l'entrepôt principal de la Société est détenue en vertu d'un contrat de location-financement. La valeur nette comptable des actifs détenus en vertu du contrat de location totalise 28,1 millions de dollars au 31 mars 2012 (30,1 millions de dollars au 26 mars 2011 et 32,1 millions de dollars au 28 mars 2010). Les actifs sont présentés sous la rubrique bâtisses et font donc partie intégrante des immobilisations corporelles (voir la note 14).

Les paiements minimaux futurs exigibles au titre de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement, calculés au taux annuel de 11 %, se résument comme suit :

	Paiements minimaux exigibles au titre de la location		
	À un an au plus	À plus de un an mais à 5 ans au plus	Total
	2012		
Paiement minimum au titre de la location	55 $	– $	55 $
Charge de financement	1	–	1
Valeur actuelle nette	54 $	– $	54 $
	2011		
Paiements minimaux au titre de la location	1 820 $	55 $	1 875 $
Charge de financement	109	1	110
Valeur actuelle nette	1 711 $	54 $	1 765 $
	2010		
Paiements minimaux au titre de la location	1 820 $	1 875 $	3 695 $
Charge de financement	287	110	397
Valeur actuelle nette	1 533 $	1 765 $	3 298 $

20. ACTIF ET PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL

La charge à l'égard des régimes généraux et obligatoires totalise 16,1 millions de dollars (14,8 millions de dollars en 2011) et est prise en compte dans les postes « Frais de vente et mise en marché et distribution » et « Frais d'administration » aux états du résultat global.

Afin de déterminer la charge et l'obligation au titre des prestations définies, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés (Avantage à long terme)			Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Taux de rendement prévu à long terme sur les actifs	–	–	–	2,00 %	–	–
Taux d'actualisation	3,75 %	4,75 %	5,25 %	4,25 %	4,75 %	5,25 %
Taux attendus d'augmentation des salaires	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie selon le groupe d'employés	de 50 % à 70 %	de 50 % à 70 %	de 45 % à 65 %	–	–	–
Espérance de vie moyenne :						
Homme, âgé de 65 ans à la date de la période de présentation de l'information financière				84,7	84,6	84,4
Femme, âgée de 65 ans à la date de la période de présentation de l'information financière				87,1	87,0	86,8
Homme, âgé de 45 ans à la date de la période de présentation de l'information financière				84,3	84,2	82,6
Femme, âgée de 45 ans à la date de la période de présentation de l'information financière				86,4	86,4	85,4

Ces hypothèses ont été élaborées par la direction en tenant compte des conseils d'évaluateurs actuariels indépendants. Ces hypothèses ont également mené aux montants déterminés comme obligation au titre des prestations définies de la Société de la période de présentation de l'information financière et elles devraient être considérées comme la meilleure estimation de la direction. Toutefois, les résultats réels pourraient être différents. Il existe des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation du taux de rendement prévu à long terme sur les actifs, des taux d'actualisation et des taux d'utilisation des crédits de congés de maladie, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures de l'obligation au titre des prestations définies de la Société.

L'excédent des gains actuariels cumulés nets (des pertes actuarielles cumulées nettes) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations définies est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs participant au régime. Pour l'exercice clos le 31 mars 2012, cette durée est de 6,6 ans (6,1 ans pour l'exercice 2011).

20. ACTIF ET PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Au cours de l'exercice, la Société a versé un montant de 8,5 millions de dollars pour sécuriser les droits accumulés aux prestations des participants actuellement actifs au régime de retraite supplémentaire de la haute direction.

Les actifs et les obligations au titre des prestations définies de la Société peuvent être rapprochés des montants présentés dans les états de la situation financière de la façon suivante :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés (Avantage à long terme)		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2012	2011	2012	2011
Rapprochement des obligations au titre des prestations définies				
Obligations au titre des prestations définies au début	26 683 $	24 896 $	6 866 $	4 962 $
Coût des services passés	–	–	–	119
Coût de l'employeur pour le service courant	2 148	1 722	460	430
Prestations payées	(3 399)	(3 850)	(266)	(60)
Intérêts débiteurs	1 289	1 296	341	288
Pertes actuarielles	2 670	2 619	628	1 127
Obligations au titre des prestations définies à la fin	29 391 $	26 683 $	8 029 $	6 866 $
Rapprochement de la juste valeur des actifs du régime				
Actifs du régime au début			– $	– $
Cotisations de l'employeur			8 467	–
Prestations payées			(202)	–
Rendement prévu sur les actifs du régime			167	–
Gains actuariels sur les actifs du régime			396	–
Actifs du régime à la fin			8 828 $	– $
Les actifs du régime supplémentaire de la haute direction se détaillent comme suit :				
Titres à revenu fixe			4 594 $	– $
Impôt remboursable			4 234	–
			8 828 $	– $
Rapprochement de l'actif (passif) au titre des prestations définies				
Obligations au titre des prestations définies			(8 029)$	(6 866)$
Juste valeur des actifs du régime			8 828	–
Excédent (déficit) du régime			799	(6 866)
Pertes actuarielles nettes non amorties à la fin			1 275	1 127
Coûts non amortis des services passés à la fin			58	88
Actif (passif) au titre des prestations définies à la fin			2 132 $	(5 651)$

20. ACTIF ET PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

	Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2012	2011
Charge		
Coût de l'employeur pour le service courant	460 $	430 $
Intérêts débiteurs	341	288
Rendement prévu sur les actifs du régime	(167)	–
Amortissement des pertes actuarielles nettes	84	–
Amortissement des coûts non amortis des services passés	30	11
Charge	748 $	729 $

Les rendements prévus des actifs du régime sont fondés sur la moyenne pondérée des rendements prévus des divers actifs dans le régime et comprennent une analyse de l'historique des rendements et des prévisions sur les rendements futurs. Les rendements futurs des actifs du régime sont estimés de façon indépendante par des évaluateurs externes. En 2012, le rendement réel des actifs du régime était de 0,6 million de dollars.

L'évolution du régime de retraite supplémentaire de la haute direction de la Société peut également se résumer de la façon suivante (les montants précédant la date de transition ne sont pas présentés puisque la Société a appliqué l'exemption stipulée dans l'IFRS 1.D.11, se reporter à la note 28, exemptions facultatives) :

	2012	2011	2010
Obligations au titre des prestations définies	(8 029)$	(6 866)$	(4 962)$
Juste valeur des actifs du régime	8 828	–	–
Excédent (déficit) du régime	799 $	(6 866)$	(4 962)$
Gain lié à l'expérience :			
Actifs du régime	396 $	– $	

La meilleure estimation des cotisations que la Société juge devoir verser au régime de retraite supplémentaire de la haute direction pendant la période annuelle qui commence après la présente période de présentation de l'information financière est de 1,1 million de dollars.

21. CAPITAUX PROPRES

Capital-actions
La Société est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du Québec. Le capital-actions autorisé de la Société se compose de 300 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune qui étaient émises et payées aux 31 mars 2012, 26 mars 2011 et 28 mars 2010.

Résultats non distribués
En vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, le dividende déclaré par la Société est fixé par le ministre des Finances du Québec. Le ministre déclare annuellement le montant égal au résultat net de la Société et en détermine les modalités de paiement. Le dividende déclaré est déduit des capitaux propres de l'exercice pour lequel il a été déclaré.

22. GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société comprend les capitaux propres, l'obligation découlant d'un contrat de location-financement, le dividende à payer et les emprunts. La Société gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire, à assurer la protection de ses fonds en tout temps et à soutenir sa croissance. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

La Société assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende à son actionnaire sous forme d'avances périodiques. En raison de ce mode de distribution du résultat net, la Société doit recourir à des sources de financement externes. Pour ce faire, la Société est autorisée par le gouvernement du Québec et son conseil d'administration à effectuer des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 400,0 millions de dollars. Cette limite a été respectée au cours de chaque période de présentation.

La Société n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes.

La structure de capital, telle que définie par la Société, s'établit comme suit :

	2012	2011	2010
Capitaux propres	44 888 $	44 888 $	49 037 $
Obligation découlant d'un contrat de location-financement[1]	54	1 765	3 298
Dividende à payer	258 746	221 671	233 213
Emprunts	53 992	3 000	–
	357 680 $	271 324 $	285 548 $

(1) Incluant la tranche échéant à moins de un an

23. ENGAGEMENTS ET CHARGES LOCATIVES

En vertu de contrats de location simple, la Société s'est engagée à payer un montant total de 383,1 millions de dollars pour la location de succursales. Les versements des prochains exercices se chiffrent à :

Un an au plus	48 513 $
Plus de un an mais à cinq ans au plus	165 173 $
Plus de cinq ans	169 440 $

Généralement, les contrats de location simple prévoient une clause permettant à la Société de renouveler l'entente pour une période de temps additionnelle aux mêmes clauses et conditions, sauf le loyer, sujet à négociation. La Société peut se prévaloir de cette option de renouvellement dans les délais stipulés avant la date d'expiration de l'entente. Les charges locatives de succursales totalisent 48,4 millions de dollars au 31 mars 2012 (44,2 millions de dollars au 26 mars 2011).

24. INFORMATIONS SUR LES TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2012	2011
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :		
Comptes clients et autres débiteurs	411 $	(4 423)$
Stocks	(7 814)	7 588
Dépôts et charges payées d'avance	(37 305)	(9 258)
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	9 271	13 257
Taxes et droits gouvernementaux à payer	(35 892)	3 929
Provisions et passifs éventuels	(6 196)	5 216
	(77 525)$	16 309 $
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie :		
Acquisitions des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles financées par les comptes fournisseurs et autres charges à payer	2 170 $	3 509 $
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	30 753 $	30 624 $

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent au 28 mars 2010 un placement temporaire de 16,0 millions de dollars, auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, au taux de 0,25 % et venant à échéance le 29 mars 2010 (aucun placement temporaire au 31 mars 2012 et au 26 mars 2011).

25. JUSTES VALEURS DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La valeur comptable des instruments financiers qui viennent à échéance à court terme est présumée correspondre à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients et autres débiteurs, les dépôts, les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception de la rémunération et avantages du personnel à payer) ainsi que le dividende à payer.

La juste valeur de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement représente la valeur actualisée des versements mensuels futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêt offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires, capitalisés semestriellement et échéant en avril 2012, soit 3,37 % en 2012 (3,79 % en 2011 et 3,86 % en 2010).

	2012		2011		2010	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Passif financier						
Obligation découlant d'un contrat de location-financement	54 $	54 $	1 773 $	1 765 $	3 425 $	3 298 $

26. GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers
La Société est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court terme et à moyen terme de la Société en réduisant l'exposition aux risques financiers.

La Société ne conclut pas de contrats ou d'ententes visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers
Risque de taux d'intérêt
Les placements à court terme regroupés dans les équivalents de trésorerie, ainsi que les emprunts et les sommes prélevées sur les facilités de crédit bancaire, contractés sur une base quotidienne, exposent la Société au risque de flux de trésorerie associé aux fluctuations des taux d'intérêt puisqu'ils portent intérêt à taux variable. Pour l'exercice 2012, le solde moyen de ces actifs et passifs financiers correspond à un emprunt moyen net de 56,4 millions de dollars (36,0 millions de dollars en 2011). Les passifs financiers ont porté intérêt à des taux variant de 1,0 % à 3,0 % durant l'exercice (0,25 % à 3,0 % en 2011) et ont comporté des échéances variant de 1 à 7 jours en 2012 et en 2011.

L'obligation découlant d'un contrat de location-financement porte un taux d'intérêt fixe et expose la Société au risque de la juste valeur lié au taux d'intérêt, à savoir que le taux d'intérêt sur le marché soit inférieur à celui rattaché à cet élément de passif. Le taux d'intérêt effectif de cette obligation est de 11,3 %.

Une variation de 1 % dans les taux d'intérêt pour les instruments à taux variable n'aurait pas eu un impact significatif sur les résultats et les capitaux propres de la Société.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

26. GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison des achats qu'elle effectue à l'étranger, lesquels sont principalement libellés en euros ou en dollars américains. Au 31 mars 2012, ces comptes fournisseurs totalisent 14,1 millions de dollars (9,7 millions d'euros et 1,2 million de dollars américains). Au 26 mars 2011, ces comptes représentaient 16,9 millions de dollars (11,2 millions d'euros et 1,7 million de dollars américains) et au 28 mars 2010, ceux-ci totalisaient 10,1 millions de dollars (6,3 millions d'euros et 1,3 million de dollars américains).

Au cours de l'exercice, les achats en devises ont été calculés comme suit, en dollars canadiens :

	2012	2011
Euro	290 294 $	212 581 $
Dollar américain	32 352	29 902
Autres devises	5 858	5 006
	328 504 $	247 489 $

La Société négocie des contrats de change à terme visant à couvrir partiellement le risque de change auquel elle est exposée, en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises, principalement en euros, à des taux de change déterminés à l'avance.

Bien que l'exposition au cours de change varie durant l'exercice en fonction du volume des opérations réalisées à l'étranger, la Société évalue qu'une variation de 1 % dans le taux de change n'aurait pas eu un impact important sur les résultats et les capitaux propres.

Au 31 mars 2012, la Société a conclu un contrat à terme de moins de 12 mois libellé en euros débutant le 2 avril 2012. Le montant du contrat se chiffre à 8,9 millions de dollars (6,7 millions d'euros) et le cours à terme est de 1,3233. Au 26 mars 2011, elle avait un contrat à terme de moins de 12 mois libellé en euros. Le montant en cours se chiffrait à 5,2 millions de dollars (3,8 millions d'euros) et le cours à terme était de 1,3863. Au 28 mars 2010, elle avait également un contrat à terme de moins de 12 mois libellé en euros. Le montant en cours se chiffrait à 3,6 millions de dollars (2,6 millions d'euros) et le cours à terme était de 1,3979 en 2010. La juste valeur du contrat détenu au 31 mars 2012 s'élève à 0,06 million de dollars (0,01 million de dollars en 2011 et 0,05 million de dollars en 2010) (données de niveau 2 selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur) et est incluse dans les comptes fournisseurs et autres charges à payer.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. En général, la valeur comptabilisée dans l'état de la situation financière de la Société au titre des actifs financiers exposés au risque de crédit, déduction faite des provisions pour pertes de crédit ou de valeur, constitue le montant maximal qui est exposé au risque de crédit.

26. GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Comptes clients et autres débiteurs

La Société considère que son exposition au risque de crédit lié aux ventes de boissons alcooliques et d'autres biens et services est limitée en raison de la diversité de sa clientèle et du nombre élevé de ses clients. Pour certains clients, la Société exige des garanties accessoires. La politique de la Société consiste à soumettre certains clients à une procédure de vérification de crédit. De plus, le solde des comptes clients et autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, par conséquent, l'exposition de la Société aux pertes de créances n'est pas importante.

Certains comptes clients et autres débiteurs non dépréciés sont en souffrance à la date de clôture. Le tableau suivant présente l'âge des comptes clients et autres débiteurs en souffrance et la provision pour perte de crédit afférente. La provision est établie en fonction de l'âge des comptes et du statut des dossiers des clients.

	2012	2011	2010
En souffrance :			
30 jours et moins	2 277 $	6 573 $	4 995 $
Plus de 30 jours	6 617	1 475	3 353
	8 894	8 048	8 348
Non en souffrance	41 406	42 824	38 270
	50 300	50 872	46 618
Provision pour perte de crédit pour comptes en souffrance	(706)	(867)	(1 036)
	49 594 $	50 005 $	45 582 $

La perte de crédit sur comptes clients et autres débiteurs est présentée dans les « Frais d'administration ».

L'évolution de la provision pour perte de crédit pour comptes en souffrance se détaille comme suit :

	2012	2011	2010
Solde au début	867 $	1 036 $	1 012 $
Reprise de provision	(309)	13	122
Radiation de créances	(142)	(97)	(108)
Perte de valeur comptabilisée	290	(85)	10
Solde à la fin	706 $	867 $	1 036 $

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour réduire son exposition au risque de crédit, la Société effectue le placement de sa trésorerie et équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières qu'elle considère comme contreparties solvables. La Société effectue un suivi et une évaluation continus des changements possibles de statut de ses parties contractantes ainsi que de leur solvabilité.

26. GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société est exposée à ce risque principalement par ses emprunts, ses comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des avantages du personnel à payer), le dividende à payer et l'obligation découlant d'un contrat de location-financement.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts de montants autorisés suffisants. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

L'exposition de la Société à ce risque est réduite par un volume important de fonds générés par l'exploitation, par son niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie, par son niveau de comptes clients récupérables, par des sources de financement préautorisées et par la gestion des emprunts à court terme à taux variables. La Société considère qu'elle est en mesure d'honorer à brève échéance les passifs financiers.

Les échéances des passifs financiers non dérivés se détaillent comme suit :

	2012		2011		2010	
	À 6 mois au plus	À plus de 6 mois	À 6 mois au plus	À plus de 6 mois	À 6 mois au plus	À plus de 6 mois
Emprunts	53 992 $	– $	3 000 $	– $	– $	– $
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	136 902	25 804	148 308	12 459	134 709	8 544
Dividende à payer	258 746	–	221 671	–	233 213	–
Obligation découlant d'un contrat de location-financement	54	–	1 711	54	1 533	1 765
	449 694 $	25 804 $	374 690 $	12 513 $	369 455 $	10 309 $

27. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part de ce dernier. Les autres parties liées de la Société comprennent ses coentreprises et les principaux dirigeants de la Société.

Entités contrôlées par le gouvernement du Québec

Sans avoir effectué de collecte de renseignements qui aurait représenté des coûts importants, la Société juge qu'elle n'a conclu aucune opération commerciale individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées. Ainsi, la Société se prévaut de l'exemption de l'IAS 24.25 concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable. Ces renseignements n'apporteraient aucune valeur ajoutée aux états financiers annuels.

27. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration, le président et chef de la direction et les membres du comité de direction, composé des vice-présidents.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération des principaux dirigeants :

	2012	2011
Salaires et avantages à court terme	3 357 $	3 257 $
Avantages postérieurs à l'emploi	759	703
Indemnités de fin de contrat de travail	–	528
	4 116 $	4 488 $

Coentreprises

Les détails des transactions et soldes entre la Société et ses coentreprises sont présentés ci-dessous :

	2012	2011
Transactions		
Ventes de produits et services et autres revenus	503 $	4 276 $
Achats de produits et services, autres charges et avances	2 668 $	2 689 $
Apport de capital	2 500 $	7 000 $
Distribution de capital	750 $	– $
Soldes des comptes		
Comptes clients et autres débiteurs	5 270 $	2 738 $
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	7 249 $	– $

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Les présents états financiers annuels de la Société sont les premiers préparés selon les IFRS.

Les méthodes comptables de la Société présentées à la note 3 ont été utilisées pour la préparation de ces premiers états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2012, l'information comparative pour l'exercice clos le 26 mars 2011 et le premier état de la situation financière à la date de la transition, le 28 mars 2010.

La Société a mis en application l'IFRS 1 « *Première application des Normes internationales d'information financière* » pour préparer ses premiers états financiers annuels. Les incidences de la transition aux IFRS sur les capitaux propres et le résultat global sont présentées et expliquées plus en détail dans les tableaux de la présente note. Les exemptions facultatives à l'application rétrospective complète et les exceptions obligatoires suivantes ont été adoptées par la Société :

Exemptions facultatives

i) La Société a décidé d'utiliser la juste valeur en tant que coût présumé à la date de transition pour certaines immobilisations corporelles.

ii) La Société a décidé de comptabiliser tous les écarts actuariels cumulés pour son régime de retraite à prestations définies à la date de transition. À compter de la date de transition, la Société utilise la méthode du « corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels en résultat net, soit la même méthode que celle utilisée avant le basculement aux IFRS. De plus, la Société a choisi d'adopter l'exemption consistant à ne pas divulguer l'excédent ou le déficit du régime de retraite à prestations définies et les ajustements liés à l'expérience avant la date de transition.

Exceptions obligatoires

i) La Société a utilisé des estimations selon les IFRS qui sont cohérentes avec celles établies selon les PCGR du Canada (après les ajustements destinés à refléter toute différence entre les méthodes comptables), sauf si des éléments probants objectifs montrent que ces dernières étaient erronées.

ii) Les actifs et passifs financiers qui ont été décomptabilisés avant le 28 mars 2010 selon les PCGR du Canada n'ont pas été comptabilisés selon les IFRS. La Société a appliqué par anticipation l'amendement à l'IFRS 1 relativement à la date d'application de cette exception.

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

Rapprochement des états de la situation financière au 28 mars 2010 et au 26 mars 2011

	Note	28 mars 2010 PCGR du Canada	28 mars 2010 Effets de la transition aux IFRS	28 mars 2010 IFRS	26 mars 2011 PCGR du Canada	26 mars 2011 Effets de la conversion aux IFRS	26 mars 2011 IFRS
ACTIF							
À court terme							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	d)	44 101 $	(332)$	43 769 $	38 905 $	(8 281)$	30 624 $
Comptes clients et autres débiteurs	d)	45 624	(42)	45 582	48 859	1 146	50 005
Stocks	d)	302 124	–	302 124	295 023	(487)	294 536
Dépôts et charges payées d'avance	d)	10 170	(9)	10 161	19 429	(10)	19 419
		402 019	(383)	401 636	402 216	(7 632)	394 584
Participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	d)	–	323	323	–	7 282	7 282
Immeuble de placement	a)	–	1 864	1 864	–	1 864	1 864
Immobilisations corporelles	a) d)	202 475	11 121	213 596	214 138	9 512	223 650
Immobilisations incorporelles	b)	23 276	(339)	22 937	24 612	(860)	23 752
		627 770 $	12 586 $	640 356 $	640 966 $	10 166 $	651 132 $
PASSIF							
À court terme							
Emprunts		– $	– $	– $	3 000 $	– $	3 000 $
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	d)	326 523	(115 218)	211 305	349 589	(124 707)	224 882
Taxes et droits gouvernementaux à payer		–	88 306	88 306	–	92 235	92 235
Provisions et passifs éventuels		–	26 852	26 852	–	32 068	32 068
Dividende à payer		233 213	–	233 213	221 671	–	221 671
		559 736	(60)	559 676	574 260	(404)	573 856
Obligation découlant d'un contrat de location-financement		1 765	–	1 765	54	–	54
Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés	c)	17 733	7 163	24 896	17 247	9 436	26 683
Passif au titre des prestations définies du régime de retraite	c)	3 728	1 254	4 982	4 597	1 054	5 651
		582 962	8 357	591 319	596 158	10 086	606 244
CAPITAUX PROPRES							
Capital-actions		30 000	–	30 000	30 000	–	30 000
Résultats non distribués		14 808	4 229	19 037	14 808	80	14 888
		44 808	4 229	49 037	44 808	80	44 888
		627 770 $	12 586 $	640 356 $	640 966 $	10 166 $	651 132 $

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

Le tableau suivant détaille l'incidence totale sur les capitaux propres :

	Note	28 mars 2010	26 mars 2011
Juste valeur en tant que coût présumé de certaines immobilisations corporelles	a)	13 021 $	12 729 $
Amortissements d'immobilisations corporelles	a)	(36)	(1 299)
Amortissements d'immobilisations incorporelles	b)	(339)	(860)
Régimes d'avantages du personnel	c)	(8 417)	(10 490)
		4 229 $	80 $

Rapprochement de l'état du résultat global pour l'exercice clos le 26 mars 2011

	Note	PCGR du Canada	Effets de la transition aux IFRS	Reclassements par fonctions	IFRS
VENTES	d)	2 660 250 $	(2 432)$	– $	2 657 818 $
COÛT DES PRODUITS VENDUS	d)	1 242 926	(2 207)	–	1 240 719
BÉNÉFICE BRUT		1 417 324	(225)	–	1 417 099
Frais de vente et mise en marché et distribution		–	–	433 508	433 508
Frais d'administration		–	–	124 200	124 200
Revenus publicitaires, promotionnels et divers	d)	(56 056)	433	2 570	(53 053)
Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration	a) c) d) e)	530 664	83	(530 747)	–
Charge de financement	e)	297	1 584	(1 881)	–
Amortissements des immobilisations corporelles	a)	22 611	1 263	(23 874)	–
Amortissements des immobilisations incorporelles	b)	5 137	520	(5 657)	–
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		914 671	(4 108)	1 881	912 444
Charge de financement nette des produits de financement		–	–	1 881	1 881
Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	d)	–	41	–	41
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE		914 671 $	(4 149)$	– $	910 522 $

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

Différences de présentation

Certaines différences de présentation entre les PCGR du Canada et les IFRS n'ont aucune incidence sur le résultat présenté ou sur le total des capitaux propres.

Certains actifs, passifs, revenus et charges ont été reclassés dans d'autres postes selon les IFRS à la date de transition. Un reclassement a été effectué pour l'immeuble de placement. Les provisions et passifs éventuels ainsi que les taxes et droits gouvernementaux à payer ont été retranchés des comptes fournisseurs et autres charges à payer. En vertu des IFRS, la Société à adopté la présentation des résultats par fonctions.

Certains postes sont décrits différemment dans les IFRS comparativement aux PCGR du Canada, et ce, même si les actifs et les passifs compris dans ces postes ne sont pas touchés.

Le tableau des flux de trésorerie établi selon les IFRS ne présente aucune différence importante par rapport à l'état des flux de trésorerie établi selon les PCGR du Canada.

Notes relatives aux rapprochements

a) Immobilisations corporelles

À la date de transition, la juste valeur en tant que coût présumé a été utilisée pour certaines immobilisations corporelles. La valeur comptable des immobilisations corporelles a ainsi augmenté de 13,0 millions de dollars au 28 mars 2010. Cette hausse de valeur comptable a fait augmenter la charge d'amortissement de 0,3 million de dollars et a fait diminuer d'autant la valeur comptable des immobilisations corporelles en 2011.

Selon les IFRS, un terrain répondant à la définition d'un immeuble de placement a été classé comme immeuble de placement et comptabilisé au coût d'acquisition. Par conséquent, la valeur comptable du terrain considéré comme un immeuble de placement a fait diminuer la valeur des immobilisations corporelles de 1,9 million de dollars.

De plus, selon les IFRS, la définition de la date où une immobilisation corporelle doit commencer à être amortie diffère des PCGR du Canada. Par conséquent, selon les IFRS, le calcul d'amortissement a débuté plus tôt et la valeur comptable des immobilisations corporelles a ainsi diminué de 0,04 million de dollars à la date de transition, le 28 mars 2010 (1,0 million de dollars en 2011).

Certaines immobilisations corporelles ayant une valeur comptable plus élevée en IFRS comparativement à leur valeur comptable selon les PCGR du Canada ont été cédées en 2011. La valeur comptable des immobilisations corporelles a donc diminué davantage de 0,3 million de dollars. L'impact aux résultats a été comptabilisé dans les « Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration ».

b) Immobilisations incorporelles

Selon les IFRS, la définition de la date où une immobilisation incorporelle doit commencer à être amortie diffère des PCGR du Canada. Par conséquent, selon les IFRS, la valeur comptable des immobilisations incorporelles a ainsi diminué de 0,3 million de dollars à la date de transition, le 28 mars 2010 (0,9 million de dollars en 2011). La variation de l'amortissement a été comptabilisée comme charge d'amortissement.

28. PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS (suite)

c) Passifs au titre des crédits de congés de maladie cumulés et au titre des prestations définies du régime de retraite

Selon les PCGR du Canada, la Société utilisait la méthode du corridor, impliquant le report d'une partie des écarts actuariels du régime des congés de maladie cumulés. Selon les IFRS, conformément à la norme IAS 19 « *Avantages du personnel* », les écarts actuariels doivent être passés en charges immédiatement. À la date de transition, le 28 mars 2010, l'impact de ce changement a eu pour effet d'augmenter le passif au titre des congés de maladie cumulés de 7,2 millions de dollars (9,4 millions de dollars en 2011). L'impact de 2,2 millions de dollars a été comptabilisé dans « Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration ».

À la date de transition, la Société a choisi d'appliquer l'exemption prévue à l'IFRS 1 et de comptabiliser tous les écarts actuariels du régime de retraite de la haute direction non comptabilisés antérieurement dans les revenus non distribués. Ceci a eu pour effet d'augmenter le passif au titre des prestations définies du régime de retraite d'un montant de 1,3 million de dollars au 28 mars 2010. Cette reconnaissance des écarts actuariels à la date de transition s'est traduite en 2011 par une baisse de l'amortissement des pertes actuarielles de l'ordre de 0,2 million de dollars en IFRS comparativement à celui comptabilisé selon les PCGR du Canada, ce qui a fait diminuer d'autant le passif au titre des prestations définies du régime de retraite. La contrepartie de 0,2 million de dollars a été comptabilisée dans les « Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration ».

d) Participations dans des coentreprises

Selon les PCGR du Canada, la Société comptabilisait ses participations dans les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Conformément à la norme IAS 31 « *Participation dans des coentreprises* », la Société a choisi de comptabiliser ses participations dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans les coentreprises font donc maintenant l'objet d'un poste distinct dans les états financiers et les quotes-parts des actifs, des passifs, des revenus, des charges et des flux monétaires ont été diminuées des postes respectifs. L'impact est nul sur les capitaux propres au 28 mars 2010 et sur le résultat global pour l'exercice clos le 26 mars 2011.

e) Régimes d'avantages du personnel

Les intérêts nets relatifs à l'actif et aux passifs découlant des régimes d'avantages du personnel qui étaient compris dans les « Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration » avant la conversion aux IFRS sont maintenant imputés au poste « Charge de financement nette des produits de financement » en vertu des IFRS.

29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important donnant lieu ou non à des ajustements n'est survenu entre la fin de la période de présentation de l'information financière et la date de l'autorisation des états financiers annuels.

INFORMATION TRIMESTRIELLE

Exercices clos les 31 mars 2012 et 26 mars 2011
(chiffres non vérifiés)

	2012				
Nombre de semaines	Exercice 53	T4 13	T3 16	T2 12	T1 12
RÉSULTATS FINANCIERS (en millions de dollars canadiens)					
Ventes	2 837,1	571,1	1 022,5	635,2	608,3
Bénéfice brut	1 509,3	307,8	538,5	339,2	323,8
Charges nettes[1]	509,6	126,4	155,9	111,4	115,9
Résultat net	999,7	181,4	382,6	227,8	207,9
Dividende versé	962,7	294,0	240,0	159,0	269,7
VENTES PAR RÉSEAUX (en millions de dollars canadiens)					
Succursales et centres spécialisés	2 524,4	513,7	906,0	571,5	533,2
Grossistes-épiciers	312,7	57,4	116,5	63,7	75,1
Total	2 837,1	571,1	1 022,5	635,2	608,3
VENTES EN VOLUME PAR RÉSEAUX (en millions de litres)					
Succursales et centres spécialisés	149,1	30,3	50,5	35,6	32,7
Grossistes-épiciers	39,8	7,6	14,6	8,0	9,6
Total	188,9	37,9	65,1	43,6	42,3
VENTES EN VOLUME PAR CATÉGORIES DE PRODUITS (en millions de litres)					
Vins	155,2	31,8	54,1	34,6	34,7
Spiritueux	21,8	4,4	8,0	5,0	4,4
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	11,9	1,7	3,0	4,0	3,2
Total	188,9	37,9	65,1	43,6	42,3

(1) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquelles sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

	2011				
	Exercice	T4	T3	T2	T1
Nombre de semaines	52	12	16	12	12
RÉSULTATS FINANCIERS (en millions de dollars canadiens)					
Ventes	2 657,8	510,8	965,7	598,8	582,5
Bénéfice brut	1 417,1	273,1	511,0	322,9	310,1
Charges nettes[1]	506,6	132,4	152,3	108,9	113,0
Résultat net	910,5	140,7	358,7	214,0	197,1
Dividende versé	926,2	278,0	224,0	147,0	277,2
VENTES PAR RÉSEAUX (en millions de dollars canadiens)					
Succursales et centres spécialisés	2 362,5	455,8	855,9	538,3	512,5
Grossistes-épiciers	295,3	55,0	109,8	60,5	70,0
Total	2 657,8	510,8	965,7	598,8	582,5
VENTES EN VOLUME PAR RÉSEAUX (en millions de litres)					
Succursales et centres spécialisés	142,8	27,4	49,0	34,3	32,1
Grossistes-épiciers	37,7	7,2	13,9	7,7	8,9
Total	180,5	34,6	62,9	42,0	41,0
VENTES EN VOLUME PAR CATÉGORIES DE PRODUITS (en millions de litres)					
Vins	148,3	29,1	52,4	33,5	33,3
Spiritueux	20,8	4,0	7,7	4,8	4,3
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	11,4	1,5	2,8	3,7	3,4
Total	180,5	34,6	62,9	42,0	41,0

RÉTROSPECTIVE DES 10 DERNIERS EXERCICES

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non vérifiés)

	2012[1][2]	2011[1]	2010[1]
RÉSULTATS FINANCIERS			
(en millions de dollars canadiens)			
Ventes[4]	2 837,1	2 657,8	2 549,1
Bénéfice brut[4]	1 509,3	1 417,1	1 350,9
Charges nettes[4][5]	509,6	506,6	483,7
Résultat net	999,7	910,5	867,2
SITUATION FINANCIÈRE			
(en millions de dollars canadiens)			
Actif total	700,4	651,1	627,8
Immobilisations corporelles et incorporelles	250,9	247,4	225,8
Fonds de roulement net	(186,7)	(179,3)	(157,7)
Passif à long terme	29,4	32,4	23,2
Capitaux propres	44,9	44,9	44,8
FLUX DE TRÉSORERIE			
(en millions de dollars canadiens)			
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	947,3	959,6	915,0
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	35,3	43,1	43,3
Dividende versé	962,7	926,2	817,0

(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks en 2009, les frais directs de livraison sont déduits des charges nettes et imputés au coût des produits vendus. En 2012, les frais directs de livraison s'élevaient à 16,5 millions de dollars comparativement à 15,8 millions de dollars pour l'exercice précédent.
(2) Exercice financier de 53 semaines
(3) Exercice perturbé par un conflit de travail
(4) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges nettes. En 2012, ces prélèvements s'élevaient à 13,8 millions de dollars comparativement à 7,2 millions de dollars pour l'exercice précédent.
(5) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquelles sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les informations financières présentées pour les exercices 2011 et 2012 sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les effets de la transition aux IFRS sur l'état du résultat global pour l'exercice 2011 sont présentés à la note 28 afférente aux états financiers. Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les PCGR du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

RÉTROSPECTIVE DES 10 DERNIERS EXERCICES (suite)

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non vérifiés)

2009[1]	2008	2007[2]	2006	2005[3]	2004	2003
2 424,5	2 300,3	2 180,0	2 019,4	1 810,6	1 836,8	1 725,1
1 282,6	1 245,5	1 187,0	1 120,0	1 000,8	1 022,1	939,5
475,9	484,6	479,0	463,1	455,0	451,3	399,1
806,7	760,9	708,0	656,9	545,8	570,8	540,4
590,3	592,5	573,0	658,8	682,8	742,6	651,6
209,6	214,4	240,2	272,4	295,4	313,7	297,4
(140,5)	(146,2)	(171,6)	(203,6)	(227,5)	(242,8)	(230,7)
24,3	25,1	24,4	46,4	47,5	52,2	53,4
44,8	43,1	44,2	35,6	35,6	34,9	34,1
834,6	816,5	769,0	679,5	727,5	523,3	580,5
26,6	21,1	19,0	24,9	32,2	57,4	110,7
802,0	742,0	674,0	598,0	558,0	606,0	509,0

	2012[1]	2011	2010
VENTES PAR RÉSEAUX[3]			
(en millions de dollars canadiens et en millions de litres)			
Succursales et centres spécialisés	2 524,4	2 362,5	2 260,1
	149,1 L	142,8	137,4
Grossistes-épiciers	312,7	295,3	289,0
	39,8 L	37,7	36,6
Total	2 837,1	2 657,8	2 549,1
	188,9 L	180,5	174,0
VENTES PAR CATÉGORIES DE PRODUITS[3]			
(en millions de dollars canadiens et en millions de litres)			
Vins	2 124,7	1 987,0	1 905,5
	155,2 L	148,3	142,3
Spiritueux	621,8	581,8	552,9
	21,8 L	20,8	20,3
Bières importées et artisanales, cidres et boissons panachées	90,6	89,0	90,7
	11,9 L	11,4	11,4
Total	2 837,1	2 657,8	2 549,1
	188,9 L	180,5	174,0

(1) Exercice financier de 53 semaines
(2) Exercice perturbé par un conflit de travail
(3) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges nettes. En 2012, ces prélèvements s'élevaient à 13,8 millions de dollars comparativement à 7,2 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Les informations financières présentées pour les exercices 2011 et 2012 sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les effets de la transition aux IFRS sur l'état du résultat global pour l'exercice 2011 sont présentés à la note 28 afférente aux états financiers. Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les PCGR du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

RÉTROSPECTIVE DES 10 DERNIERS EXERCICES (suite)

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non vérifiés)

2009	2008	2007[1]	2006	2005[2]	2004	2003
2 146,5	2 034,8	1 918,5	1 758,0	1 510,2	1 650,0	1 491,9
132,1	127,9	123,6	114,9	101,2	108,2	105,3
278,0	265,5	261,5	261,4	300,4	186,8	233,2
36,0	34,6	32,8	31,9	34,9	29,4	28,9
2 424,5	2 300,2	2 180,0	2 019,4	1 810,6	1 836,8	1 725,1
168,1	162,5	156,4	146,8	136,1	137,6	134,2
1 804,9	1 705,2	1 606,4	1 474,6	1 315,8	1 326,2	1 225,6
137,0	131,9	126,0	116,7	107,6	109,0	105,3
530,9	515,0	493,8	461,3	406,2	428,7	415,4
19,6	19,4	19,0	18,2	16,1	17,3	16,9
88,7	80,1	79,8	83,5	88,6	81,9	84,1
11,5	11,2	11,4	11,9	12,4	11,3	12,0
2 424,5	2 300,3	2 180,0	2 019,4	1 810,6	1 836,8	1 725,1
168,1	162,5	156,4	146,8	136,1	137,6	134,2

	2012[1][2]	2011[1]	2010[1]
CHARGES NETTES[4][5]			
(en millions de dollars canadiens)			
Rémunération du personnel	344,3	341,9	332,5
Frais d'occupation d'immeuble[6]	89,0	83,4	79,6
Frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures[6]	39,6	41,1	37,1
Frais de livraison et communication	8,3	8,8	8,3
Autres charges	28,4	31,4	26,2
Total	509,6	506,6	483,7
RATIOS D'EXPLOITATION			
(en pourcentages des ventes)			
Bénéfice brut[4]	53,2 %	53,3 %	53,0 %
Résultat net	35,2 %	34,3 %	34,0 %
Charges nettes[4][5]	18,0 %	19,0 %	19,0 %
AUTRES RENSEIGNEMENTS			
(à la fin de l'exercice)			
Nombre d'employés[7]	5 489	5 369	5 265
Nombre de succursales	408	414	416
Nombre d'agences	398	396	395
Nombre de produits commercialisés	10 088	9 580	8 833
SUPERFICIE DES LOCAUX			
(en milliers de pieds carrés)			
Succursales	1 880,6	1 827,2	1 822,1
Centres de distribution	1 461,7	1 458,7	1 349,7

(1) En raison de l'adoption d'une nouvelle norme comptable sur les stocks en 2009, les frais directs de livraison sont déduits des charges nettes et imputés au coût des produits vendus. En 2012, les frais directs de livraison s'élevaient à 16,5 millions de dollars comparativement à 15,8 millions de dollars pour l'exercice précédent.
(2) Exercice financier de 53 semaines
(3) Exercice perturbé par un conflit de travail
(4) En raison de l'adoption d'une nouvelle présentation en 2011, les prélèvements du Fonds Éduc'alcool et du Fonds environnemental sont inclus dans les charges nettes. En 2012, ces prélèvements s'élevaient à 13,8 millions de dollars comparativement à 7,2 millions de dollars pour l'exercice précédent.
(5) Les charges nettes représentent les frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration, desquelles sont déduits les revenus publicitaires, promotionnels et divers. Elles incluent également la charge de financement nette des produits de financement ainsi que la quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
(6) Incluant les charges d'amortissements
(7) Le nombre d'employés est établi sur la base d'équivalence de personne/année en temps complet.

Les informations financières présentées pour les exercices 2011 et 2012 sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les effets de la transition aux IFRS sur l'état du résultat global pour l'exercice 2011 sont présentés à la note 28 afférente aux états financiers. Les données présentées pour les exercices précédents ont été établies selon les PCGR du Canada qui étaient en vigueur lors de ces exercices financiers.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

RÉTROSPECTIVE DES 10 DERNIERS EXERCICES (suite)

Exercices clos le dernier samedi du mois de mars
(chiffres non vérifiés)

2009[1]	2008	2007[2]	2006	2005[3]	2004	2003
319,2	316,9	308,4	280,0	254,3	275,8	252,3
76,9	73,6	72,5	71,2	66,6	64,7	57,4
43,9	59,8	57,8	57,9	60,8	54,2	42,9
8,8	11,4	12,2	13,3	12,3	12,6	12,2
27,1	22,9	28,1	40,7	61,0	44,0	34,3
475,9	484,6	479,0	463,1	455,0	451,3	399,1
52,9 %	54,1 %	54,4 %	55,5 %	55,3 %	55,6 %	54,5 %
33,3 %	33,1 %	32,5 %	32,5 %	30,1 %	31,1 %	31,3 %
19,6 %	21,0 %	21,9 %	23,0 %	25,2 %	24,5 %	23,2 %
5 260	5 337	5 264	5 235	4 494	4 803	4 511
414	414	414	408	403	398	398
398	397	395	400	403	403	401
8 611	8 231	7 532	7 243	7 633	7 148	6 755
1 759,0	1 703,8	1 687,1	1 660,9	1 633,1	1 595,7	1 542,9
1 215,4	1 215,4	1 166,9	1 166,9	1 152,6	1 127,6	983,0

GOUVERNANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société des alcools du Québec s'assure que les affaires de la Société sont administrées conformément aux lois et règlements qui la gouvernent. Il est composé du président et chef de la direction de la Société et de 11 membres indépendants. Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le gouvernement du Québec a procédé au renouvellement des mandats de cinq membres et à la nomination de deux nouveaux membres. Ainsi, depuis le 30 novembre 2011, le conseil d'administration de la Société est constitué à parts égales de femmes et d'hommes.

Les membres du conseil d'administration possèdent des profils professionnels diversifiés et mettent leurs connaissances et leurs compétences au profit des quatre comités du conseil d'administration, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification, le comité des pratiques commerciales et le comité des ressources humaines.

Sous la présidence de monsieur Norman Hébert jr., le conseil d'administration a tenu 12 séances au cours de l'exercice financier 2011-2012, incluant une session à huis clos à la fin de chacune de ces séances. Le conseil a reçu, après chacune des séances des comités, un rapport verbal ainsi que les procès-verbaux faisant état des dossiers qui ont été à l'étude au cours de ces séances, de sorte qu'il a rempli toutes les fonctions habituelles relatives à la conduite des affaires de la Société énoncées dans la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

Notamment, le conseil a examiné et approuvé le profil de compétences des administrateurs et procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement et de ses réalisations.

Lors de ses séances, le conseil a, sur recommandation du comité de vérification, examiné et approuvé le budget de la Société, le plan d'audit ainsi que les honoraires des auditeurs externes. Il a assuré le suivi des rapports financiers intermédiaires et approuvé les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2012 ainsi que le rapport annuel.

De plus, le conseil a assuré le suivi des initiatives du Plan d'action de développement durable 2008-2011 et, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, approuvé le Plan d'action de développement durable 2013-2015 et la Politique d'approvisionnement responsable.

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration a assuré le suivi du Plan stratégique 2010-2012 et participé à un processus de réflexion portant notamment sur les enjeux stratégiques et les défis organisationnels auxquels sera confrontée la Société au cours des prochaines années. À la suite de cet exercice, le conseil a approuvé le Plan stratégique 2013-2015 et en a recommandé l'adoption au gouvernement.

D'autre part, tel que stipulé dans la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette, le conseil a adopté des modalités et des mesures de réduction des dépenses et d'augmentation de la productivité de la Société.

En effet, la SAQ était tenue de réaliser un effort de 25 millions de dollars au cours de l'exercice 2011-2012. Les mesures adoptées ont permis d'atteindre l'objectif grâce à des gains de productivité de près de 17 millions de dollars dans les secteurs des Ventes et de la Logistique et distribution et à des réductions de diverses dépenses de 6 millions de dollars. Conformément à la Loi, la Société a également revu à la baisse de 10 points de pourcentage le boni cible établi en fonction du salaire de base des hauts dirigeants et de 30 % les bonis cibles du personnel d'encadrement. Cette réduction représente une diminution de 2 millions de dollars de la rémunération additionnelle fondée sur le rendement du personnel de direction et du personnel d'encadrement. De plus, la majoration des échelles de traitement du personnel de direction et du personnel d'encadrement a été limitée à 0,75 %.

En ce qui a trait aux dépenses de fonctionnement de nature administrative, la Société a entrepris diverses initiatives qui, compte tenu des caractéristiques qui lui sont propres, lui permettront d'atteindre la cible de réduction de 10 % au terme de l'exercice 2013-2014. Quant aux dépenses de publicité, de formation et de déplacement qui ne sont pas encourues dans le cadre de sa mission commerciale, la SAQ a réduit ses coûts conformément aux cibles établies. En effet, une réduction de 25,6 % a été réalisée.

Finalement, le conseil d'administration a procédé à l'évaluation de la performance du président et chef de la direction et, en fonction des paramètres établis, approuvé sa rémunération ainsi que celle des vice-présidents. De plus, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil a adopté les paramètres de rémunération applicables au personnel cadre et non syndiqué de la Société ainsi que procédé à la refonte des politiques en matière de ressources humaines et à l'adoption de nouvelles.

COMITÉS DU CONSEIL

Le comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique voit principalement aux règles et aux pratiques de gouvernance de la Société. Il élabore et propose au conseil d'administration un code d'éthique applicable aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société ainsi que des profils de compétences pour la nomination des membres du conseil, à l'exception du président et chef de la direction.

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de six membres indépendants, dont la présidente, madame Louise Ménard. Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le comité s'est réuni à cinq reprises et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances. Il a rempli toutes les fonctions énoncées à l'article 22 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et a notamment recommandé au conseil d'administration :

- l'adoption d'une Politique d'approvisionnement responsable ;
- l'adoption du Plan d'action de développement durable 2013-2015 ;
- l'adoption d'une Politique relative à la gouvernance et à la gestion en matière de ressources informationnelles ;
- le renouvellement du mandat de l'ombudsman ; et
- la révision de la composition des comités.

De plus, le comité de gouvernance et d'éthique a :

- approuvé le programme de formation continue des administrateurs 2011-2012 et organisé la tenue de quatre ateliers ;
- effectué un suivi des résultats du Programme d'éthique de vente ;
- effectué un suivi des initiatives du Plan stratégique 2010-2012 ainsi que de celles du Plan d'action de développement durable 2008-2011 ; et
- procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

Également, le comité a établi et proposé aux administrateurs des critères en vue de procéder à l'évaluation annuelle du président du conseil et du fonctionnement du conseil et de ses comités. Pour ce faire, les administrateurs ont répondu à un questionnaire portant sur la composition du conseil et des comités, l'organisation et l'efficacité des séances ainsi que le rôle du conseil et de ses comités. Les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont procédé à l'analyse des résultats de l'évaluation du conseil et de ses comités, lesquels ont été transmis au conseil d'administration, qui en a pris acte.

Finalement, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances.

Le comité de vérification

Le comité de vérification voit principalement à l'intégrité de l'information financière et s'assure que les mécanismes de contrôle interne de la Société sont adéquats et efficaces. Il est composé de cinq administrateurs indépendants, dont l'un est membre de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec et l'autre membre de l'Ordre des comptables agréés. Le comité de vérification est présidé par monsieur Douglas M. Deruchie.

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le comité de vérification s'est réuni à cinq reprises et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances. Il a rempli toutes les fonctions énoncées à l'article 24 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et a notamment recommandé au conseil d'administration :

- l'approbation des états financiers de la Société après les avoir examinés avec les coauditeurs et s'être assuré qu'ils reflétaient fidèlement la situation financière de la Société ;
- l'approbation du calendrier et du plan d'audit pour l'exercice financier clos le 31 mars 2012 ;
- l'approbation du Plan triennal 2011-2013 du Service de la vérification interne ; et
- l'approbation de la revue financière du rapport annuel.

De plus, le comité de vérification a :

- approuvé les rapports financiers intermédiaires de la Société et pris acte des rapports présentés par le comité de divulgation de l'information financière ;
- effectué un suivi périodique des initiatives visant l'optimisation des ressources de la Société ainsi que des économies réalisées ;
- pris connaissance des audits effectués par le Service de la vérification interne et effectué le suivi de son plan annuel ;
- effectué le suivi des programmes d'attestation de contrôles internes ;
- effectué le suivi des travaux du comité de gestion des risques d'affaires de la Société ; et
- procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

Également, le comité a rencontré périodiquement, à huis clos, les représentants du vérificateur général du Québec et les auditeurs externes et il s'est assuré de l'indépendance de ces derniers, dont les honoraires pour les services rendus au 31 mars 2012 totalisaient 270 000 dollars.

Finalement, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances.

Le comité des pratiques commerciales

Le comité des pratiques commerciales a notamment pour mandat d'étudier les politiques et affaires courantes de la Société qui concernent l'achat et la mise en marché de ses produits, incluant le marketing et les promotions offertes. De plus, il s'assure du respect de la Politique portant sur les contrats et les engagements financiers, incluant le développement de son réseau de succursales et d'agences. Finalement, il examine les dossiers concernant les communications externes et la responsabilité sociétale.

Le comité des pratiques commerciales est composé de sept membres indépendants, dont son président, monsieur Pietro Perrino. Est également membre le président et chef de la direction, monsieur Philippe Duval. Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le comité des pratiques commerciales s'est réuni à huit reprises et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances. Il a notamment recommandé au conseil d'administration :

- l'adoption du Programme de développement du réseau des succursales et agences ;
- l'adoption de plusieurs politiques et la refonte de certaines, dont la Politique d'achat et de mise en marché, la Politique de dons et de commandites et la Politique de commandes privées.

Le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances.

Le comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a principalement pour mandat d'examiner et de recommander au conseil d'administration des politiques relatives à la gestion des ressources humaines et d'en assurer le suivi. De plus, il élabore un profil de compétences pour le poste de président et chef de la direction et veille à la planification de la relève des dirigeants de la Société.

Le comité des ressources humaines est composé de six membres indépendants, dont sa présidente, madame Lucie Martel. Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le comité s'est réuni à six reprises et a tenu une session à huis clos à la fin de chacune de ses séances. Il a rempli toutes les fonctions énoncées à l'article 27 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et a notamment recommandé au conseil d'administration :

- d'autoriser les augmentations salariales ainsi que la bonification des dirigeants et des employés de la Société ;
- d'adopter la refonte de plusieurs politiques de la Société qui sont sous sa gouverne, dont la Politique de rémunération du personnel cadre et non syndiqué 2011-2012 et la Politique en santé et sécurité au travail ; et
- de réviser le profil de compétences du président et chef de la direction.

De plus, le comité des ressources humaines a :

- effectué le suivi du Programme de gestion de la relève des dirigeants de la Société ;
- procédé à l'évaluation de la performance du président et chef de la direction ;
- effectué une revue de l'évaluation de la gestion de la performance des dirigeants ;
- assuré un suivi rigoureux des recommandations découlant du mandat d'optimisation des ressources portant sur la gestion de la santé et de la sécurité au travail ; et
- procédé à l'évaluation annuelle de sa performance par rapport à son mandat.

Finalement, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chacune de ses séances.

Présence des administrateurs aux réunions du conseil et de ses comités

Exercice financier 2011-2012

Administrateurs	CA	CPC	CGÉ	CV	CRH
Nombre de séances	12	8	5	5	6
Norman Hébert jr.*	12/12	6/8	4/5	3/5	4/6
Philippe Duval	10/12	6/8	s. o.	s. o.	s. o.
Céline Blanchet	12/12	7/8	s. o.	s. o.	5/6
Johanne Brunet	12/12	7/8	s. o.	4/5	s. o.
Liliane Colpron	7/12	6/8	4/5	s. o.	s. o.
Douglas M. Deruchie	11/12	8/8	s. o.	5/5	s. o.
Nicole Diamond-Gélinas(1)	3/5	s. o.	1/1	1/1	s. o.
Lucie Martel	10/12	s. o.	4/5	s. o.	6/6
Louise Ménard	11/12	s. o.	5/5	s. o.	6/6
Robert Morier(2)	6/7	s. o.	s. o.	3/4	4/4
Pietro Perrino	12/12	8/8	s. o.	5/5	s. o.
Jacques Tanguay(3)	4/5	1/1	s. o.	s. o.	2/2
Jean-Marie Toulouse	10/12	s. o.	5/5	s. o.	5/6

*Membre d'office de tous les comités
(1) Nommée le 30 novembre 2011
(2) Fin de mandat le 30 novembre 2011
(3) Nommé le 30 novembre 2011

CA – 4 séances hors calendrier
CPC – 1 séance hors calendrier
CRH – 1 séance hors calendrier

Rémunération des administrateurs

Exercice financier 2011-2012
(en dollars canadiens)

Norman Hébert jr.(1)(2)(3)(4)(5)	36 075
Céline Blanchet(1)(2)(5)	19 574
Johanne Brunet(1)(2)(4)	18 503
Liliane Colpron(1)(2)(3)	17 429
Douglas M. Deruchie(1)(2)(4)	22 793
Nicole Diamond-Gélinas(1)(3)(4)	4 209
Lucie Martel(1)(3)(5)	21 452
Louise Ménard(1)(3)(5)	22 258
Robert Morier(1)(4)(5)	12 410
Pietro Perrino(1)(2)(4)	23 331
Jacques Tanguay(1)(2)(5)	6 358
Jean-Marie Toulouse(1)(3)(5)	18 233
Total	222 625

(1) Conseil d'administration
(2) Comité des pratiques commerciales
(3) Comité de gouvernance et d'éthique
(4) Comité de vérification
(5) Comité des ressources humaines

Rémunération payable aux administrateurs selon le décret 610-2006 adopté le 28 juin 2006 et majorée de 0,75 % le 1er avril 2011

Rémunération des cinq plus hauts salariés et membres de la direction

Exercice financier 2011-2012
(en dollars canadiens)

Nom	Titre	Salaire de base au 27 mars 2011	Programme de boni annuel	Autres formes de rémunération*
Philippe Duval	Président et chef de la direction	329 074	16 454	6 399
Alain Brunet	Vice-président et chef de l'exploitation	261 325	47 039	12 665
Richard Genest	Vice-président et chef de la direction financière	235 173	42 331	9 172
Luc Vachon	Vice-président à la logistique et à la distribution	226 676	40 802	12 541
Daniel Simard	Vice-président à la commercialisation	212 180	38 192	11 646

* Avantages imposables sur la base de l'année civile 2011 liés aux achats de boissons alcooliques, à l'utilisation d'une automobile, aux cotisations professionnelles et aux assurances collectives

L'OMBUDSMAN, EN TOUTE ÉQUITÉ

Le poste d'ombudsman aux relations d'affaires et du personnel de la SAQ a été confié à monsieur Gilles Pharand. Celui-ci reçoit les plaintes des membres du personnel ainsi que celles des partenaires d'affaires qui n'ont pas reçu de réponse, ou de réponse satisfaisante, de la part du (des) responsable(s) de la SAQ. Il doit analyser et traiter ces plaintes de façon confidentielle, selon le principe de l'équité.

L'ombudsman, dont la fonction relève du conseil d'administration, ne dépend pas de la hiérarchie administrative de la SAQ et n'est pas un employé de celle-ci, ce qui lui confère une indépendance absolue à l'égard de la direction. Il n'est ni le défenseur de la SAQ ni l'avocat des plaignants ; il est un intermédiaire neutre et accessible et il est tenu à l'impartialité.

L'ombudsman dispose d'un pouvoir de recommandation auprès du conseil d'administration et il présente, deux fois par année, un rapport de ses activités au comité de gouvernance et d'éthique. En plus d'être membre du Forum canadien des ombudsmans, l'ombudsman de la SAQ souscrit au code de déontologie de l'International Ombudsman Association (IOA), dont il est membre.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Norman Hébert jr.

Président du conseil d'administration
- Nommé le 15 novembre 2006
  pour un mandat de deux ans (Décret 1043-2006)
- Renouvellement le 28 janvier 2009
  pour un mandat de cinq ans (Décret 47-2009)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

Président et chef de la direction
- Groupe Park Avenue inc.

Licencié en droit de l'Université d'Ottawa, Norman Hébert jr. est membre du Barreau du Québec. Il détient également un baccalauréat en commerce de l'Université Concordia. Depuis 1991, il est président et chef de la direction du Groupe Park Avenue inc. Il a coprésidé la grande campagne de financement de Centraide en 2010 et a été président de la Corporation des concessionnaires automobiles de Montréal et de la section du Québec de la Young Presidents' Organization. De plus, il débutera en juillet 2012 un mandat de président du conseil d'administration de l'Université Concordia.

Philippe Duval

Administrateur
- Nommé le 18 juin 2008
  pour un mandat de quatre ans (Décret 615-2008)
- Renouvellement le 16 février 2011
  pour un mandat de trois ans (Décret 106-2011)

Président et chef de la direction
- SAQ

Diplômé en relations industrielles de l'Université de Montréal, Philippe Duval a acquis une vaste expérience dans les secteurs des ressources humaines, des ventes et de la gestion. Il a occupé successivement plusieurs fonctions au sein d'entreprises telles que la Société de développement de la Baie-James, Delisle Canada, Aéroports de Montréal, Uniboard Canada inc. et Molson Canada. Il détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme administrateur de sociétés certifié. Il a joint les rangs de la SAQ en décembre 2003 à titre de vice-président, Ressources humaines avant de devenir vice-président, Exploitation des réseaux de vente et Ressources humaines en février 2006. Il est président et chef de la direction de la SAQ depuis juin 2008.

Céline Blanchet

Administratrice
- Nommée le 7 octobre 2009
  pour un mandat de deux ans (Décret 1075-2009)
- Renouvellement le 30 novembre 2011
  pour un mandat de trois ans (Décret 1216-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

Vice-présidente aux affaires corporatives
- DeSerres inc.

Détentrice d'un baccalauréat ès arts (économie) et d'une licence en droit de l'Université Laval, Céline Blanchet est également membre du Barreau du Québec depuis 1985 et détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle œuvre dans le secteur du commerce de détail à titre de vice-présidente, Affaires corporatives chez DeSerres inc. Céline Blanchet a agi antérieurement à titre de directrice principale des affaires publiques à la Banque Laurentienne du Canada, après avoir occupé différents postes comme professionnelle à Hydro-Québec et au gouvernement du Québec. Elle est présidente du conseil d'administration de l'Association d'entraide Le Chaînon inc. ainsi que membre du conseil d'administration de IQ FIER inc., de l'Association du Barreau canadien – Division Québec et du comité de la Maison des étudiants canadiens à Paris.

Johanne Brunet

Administratrice
- Nommée le 7 août 2007
  pour un mandat de quatre ans (Décret 623-2007)
- Renouvellement le 30 novembre 2011
  pour un mandat de trois ans (Décret 1216-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

Professeure agrégée
- Service de l'enseignement du marketing
  à HEC Montréal

Membre de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec, Johanne Brunet est détentrice d'un doctorat en *Industrial and Business Studies* de l'Université de Warwick (Royaume-Uni) et d'une maîtrise en administration des affaires en marketing et gestion internationale de HEC Montréal. Elle détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle a été Lauréate 1999 Action femmes d'affaires de la Chambre de commerce de Montréal. Johanne Brunet a travaillé comme directrice de la production extérieure et des acquisitions à la Société Radio-Canada, pour ensuite œuvrer en tant que vice-présidente principale à TV5-Amériques. Elle siège également aux conseils d'administration du Groupe Vivavision, du Théâtre du Rideau Vert et de la Société d'habitation de Montréal (SHDM), de même qu'à certains autres en Angleterre.

Liliane Colpron

Administratrice
- Nommée le 19 janvier 2011
  pour un mandat de quatre ans (Décret 23-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

Présidente fondatrice
- Boulangerie Première Moisson

Visionnaire et femme d'action, Liliane Colpron a fondé les Boulangeries Mansion en 1980. En 1992, elle s'est lancé un nouveau défi et a créé la Boulangerie Première Moisson, à laquelle elle se consacre depuis. Présidente de l'entreprise, elle la dirige avec ses enfants. En constante croissance depuis sa création, celle-ci emploie plus de 1 200 personnes à travers le Québec.

Douglas M. Deruchie

Président du comité de vérification

Administrateur
- Nommé le 19 janvier 2011
  pour un mandat de quatre ans (Décret 23-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

Comptable agréé

Détenteur d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Carleton ainsi que d'un diplôme de comptable agréé de l'Institut canadien des comptables agréés depuis 1967, Douglas M. Deruchie a débuté sa carrière en 1964 chez KPMG, puis a été transféré en 1968 au service de la fiscalité de cette même entreprise à Toronto. En 1971, il a été muté à Montréal, puis nommé associé en 1973 et « senior » en 1980. Il s'est par la suite joint à Reitmans Canada Ltd à titre de directeur financier.

Nicole Diamond-Gélinas

Administratrice
- Nommée le 30 novembre 2011
  pour un mandat de quatre ans (Décret 1216-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

Présidente
- Aspasie inc.

Détentrice d'un baccalauréat en pédagogie et licenciée en administration de l'Université Laval, Nicole Diamond-Gélinas est présidente de l'entreprise manufacturière familiale Aspasie inc., œuvrant principalement dans les nuanciers de cartons imprimés depuis 1976. Elle est également présidente de Plastifil inc., entreprise manufacturière familiale spécialisée en extrusion et injection de plastique, préimpression et impression, et présidente de Trois-Rivières Ford Lincoln inc. De plus, elle a de solides connaissances en gestion, valeurs mobilières, informatique, opérations commerciales internationales et animation et dynamique de groupe. Membre de l'Ordre des administrateurs agréés depuis octobre 2011, elle est en voie d'obtenir une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

Lucie Martel

Présidente du comité des ressources humaines

Administratrice

- Nommée le 19 janvier 2011
  pour un mandat de quatre ans (Décret 23-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

Vice-présidente principale et chef des ressources humaines

- Intact Corporation financière

Diplômée en relations industrielles de l'Université de Montréal, Lucie Martel occupe le poste de vice-présidente principale et chef des ressources humaines d'Intact Corporation financière depuis septembre 2011. Dans son rôle actuel, elle est responsable de l'élaboration des stratégies, des politiques et des programmes liés aux ressources humaines. Avant sa nomination, elle a occupé le poste de vice-présidente principale au sein de AXA Canada. Lucie Martel a accumulé plus de 30 ans d'expérience en gestion stratégique des ressources humaines et en relations de travail au sein d'entreprises telles que la Banque Laurentienne – dont elle a occupé notamment la vice-présidence, Gestion et développement des ressources humaines –, ainsi que Direct Film et Uniroyal.

Louise Ménard

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique

Administratrice

- Nommée le 7 août 2007
  pour un mandat de quatre ans (Décret 623-2007)
- Renouvellement le 30 novembre 2011
  pour un mandat de trois ans (Décret 1216-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

Présidente

- Groupe Méfor inc.

Licenciée en droit de l'Université de Montréal, Louise Ménard détient aussi une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme administratrice de sociétés certifiée. Elle est présentement membre du conseil d'administration, présidente du comité de gouvernance et membre du comité des ressources humaines de ProMetic Sciences de la vie inc. Elle a agi antérieurement à titre de vice-présidente, Affaires corporatives et juridiques et secrétaire chez Sodarcan inc. Elle a été membre du conseil d'administration de Assuris inc., secrétaire du conseil d'administration de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal et membre des comités exécutifs et des ressources humaines de cette même Fondation, présidente du comité consultatif de Nomad Logic Inc. et présidente du conseil d'administration de Alena Capital Inc.

Pietro Perrino

Président du comité des pratiques commerciales

Administrateur

- Nommé le 3 novembre 2004
  pour un mandat de deux ans (Décret 1021-2004)
- Renouvellement le 7 août 2007
  pour un mandat de trois ans (Décret 623-2007)
- Renouvellement le 30 novembre 2011
  pour un mandat de trois ans (Décret 1216-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

Président

- Pergui Groupe Conseil inc.

Pietro Perrino est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal. Il détient également une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme administrateur de sociétés certifié. En mars 1999, il a fondé Pergui Groupe Conseil inc., où il agit à titre de consultant auprès de dirigeants d'entreprise en élaborant avec eux leur positionnement stratégique et le développement d'affaires. Pietro Perrino est également président du conseil d'administration de ZoomMed.

Jacques Tanguay

Administrateur
- Nommé le 30 novembre 2011
  pour un mandat de quatre ans (Décret 1216-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

Vice-président et directeur général
- Ameublements Tanguay inc.

Jacques Tanguay est détenteur d'un baccalauréat ès sciences de l'administration de l'Université de Moncton. Il a ensuite complété un stage de perfectionnement en vérification chez Caron, Bélanger, Dallaire, Gagnon et associés avant de se joindre à l'entreprise familiale Ameublements Tanguay inc. à titre de vice-président et directeur général. Jacques Tanguay est également copropriétaire et président du conseil d'administration du *Challenge Bell*, copropriétaire et président du conseil d'administration des Remparts de Québec, ainsi que fondateur, président du conseil et président du Club de football Rouge et Or de l'Université Laval. Il est aussi actionnaire et administrateur de Groupe Voyages Laurier du Vallon inc. et actionnaire et président du Groupe commercial AMT inc. et de ses filiales.

Jean-Marie Toulouse

Administrateur
- Nommé le 7 août 2007
  pour un mandat de quatre ans (Décret 623-2007)
- Renouvellement le 30 novembre 2011
  pour un mandat de trois ans (Décret 1216-2011)
- Membre indépendant (Décret 1219-2011)

Professeur émérite
- HEC Montréal

Jean-Marie Toulouse, Ph. D. (psychologie sociale, Université de Montréal), postdoctorat (*management*, UCLA), est professeur émérite à HEC Montréal, où il a enseigné la stratégie d'entreprise et l'entrepreneurship et a occupé plusieurs postes administratifs, dont celui de directeur pendant près de 12 ans. Jean-Marie Toulouse a publié plusieurs ouvrages et un nombre considérable d'articles dans les plus grandes revues de sa discipline et les meilleures revues professionnelles. Au cours de sa carrière, il a été membre de plusieurs conseils d'administration. Il est officier de l'Ordre du Québec et membre de la Société royale du Canada.

CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

En décembre 2006, le gouvernement du Québec adoptait le projet de loi 53, la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. En vue de s'y conformer et de mettre en place les meilleures pratiques dans le domaine, la SAQ s'est dotée d'un Code d'éthique à l'intention de ses employés. Conçu en collaboration avec tous les secteurs de l'entreprise et entré en vigueur le 1er décembre 2008, ce Code est un guide de référence incontournable qui permet aux employés d'agir en harmonie avec les bonnes pratiques d'affaires promues par la SAQ. Inspiré des valeurs de l'entreprise – passion, respect, responsabilité, intégrité, collaboration et équilibre –, cet outil fournit des repères solides à l'ensemble des employés de la SAQ. En tant que société d'État à vocation commerciale, la SAQ tient à préserver la confiance de ses partenaires d'affaires et clients et accorde ainsi une grande importance à l'éthique de ses employés. Le Code d'éthique est donc un outil qui s'intègre dans un processus évolutif au sein duquel le comité consultatif à l'éthique a un rôle de première importance.

EFFECTIF

(par sexes et divisions)
(au 31 mars 2012)

Division	Femmes	Hommes	Total
Affaires publiques et communications	30	4	34
Commercialisation	91	45	136
Direction de l'exploitation	4	5	9
Direction financière	104	41	145
Exploitation des réseaux de vente	3 011	2 634	5 645
Immobilier et ingénierie	76	220	296
Logistique et distribution	113	726	839
Président et chef de la direction	8	8	16
Ressources humaines	82	19	101
Secrétariat général	17	8	25
Technologies de l'information	71	191	262
Total	3 607	3 901	7 508

POLITIQUE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

En mars 2011, le gouvernement du Québec a approuvé une nouvelle Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration.

Conformément à l'article 26 de cette Politique, le président et chef de la direction a créé un comité permanent relevant de lui. Ce comité est composé du mandataire et de sept membres qui ont pour mandat d'assurer la mise en œuvre de la Politique linguistique de la Société.

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le comité permanent a tenu deux séances et a débuté les travaux de refonte de la Politique linguistique institutionnelle que la Société des alcools du Québec a adoptée le 8 février 1999, laquelle tient compte de sa vocation commerciale.

De plus, le mandataire a continué de collaborer avec l'Office québécois de la langue française pour assurer le respect de cette Politique.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Bilan 2011-2012

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels (A-2.1, r. 0.2), la SAQ présente annuellement un bilan des activités réalisées en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Compte rendu des demandes d'accès reçues à la SAQ

(du 1er avril 2011 au 31 mars 2012)

Durant l'exercice financier 2011-2012, la SAQ a reçu 119 demandes, soit 92 demandes d'accès à des documents et 27 demandes d'accès aux renseignements personnels. Le tableau suivant présente un bilan détaillé du traitement des demandes reçues par la SAQ :

Demandes acceptées en totalité	52
Demandes acceptées partiellement	35
Demandes refusées	25
Documents non détenus par la SAQ	4
Demandes annulées	3
Demandes de révision devant la Commission d'accès à l'information (CAI)	5
Désistement d'une demande de révision	1

Motifs de refus*

Les motifs de refus ayant été soulevés sont liés pour 65 % des cas aux articles 21 à 24 (renseignements financiers ou commerciaux), pour 8 % des cas aux articles 53 à 59 (nécessité de protéger le caractère confidentiel de renseignements personnels), pour 11,5 % des cas aux articles 30 à 40 (renseignements relatifs aux décisions administratives ou politiques), pour 4 % des cas aux articles 28 à 29.1 (renseignements ayant une incidence sur la sécurité) et pour 11,5 % des cas à l'article 137.1 (requête pour autorisation de ne pas tenir compte d'une demande manifestement abusive) de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1).

Délai moyen de traitement des demandes

Le délai moyen de réponse de la SAQ est de 18 jours et aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnables.

Compte rendu des activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Le comité sur l'accès à l'information s'est réuni à cinq reprises durant la période couverte par le présent bilan.

Des pages intranet ont été créées afin de mieux informer les membres du personnel sur les obligations légales de la SAQ en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Ces pages intranet contiennent notamment des directives internes, des aide-mémoire et des informations à portée générale.

Enfin, le comité de direction de la SAQ a adopté une Directive relative à la protection des renseignements personnels dans le cadre de sondages et une Directive relative aux atteintes à la protection des renseignements personnels.

* Plus d'un motif de refus peut être invoqué dans le traitement d'une même demande.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

Préambule

Considérant que les membres du conseil d'administration doivent se doter d'un Code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (*ci-après appelé « Règlement »*) adopté dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c M-30, a 3.0.1 et 3.0.2 ; 1997, c. 6, a. 1) ;

Considérant que la loi et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, lesquels sont en partie reproduits à titre informatif à l'*Annexe 1* du présent Code ;

Considérant que l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence et de responsabiliser l'administration et les administrateurs publics ;

Considérant que les membres du conseil d'administration désirent doter l'entreprise d'un Code d'éthique et de déontologie propre à l'entreprise ;

En considération de ce qui précède, les membres du conseil d'administration adoptent le Code d'éthique et de déontologie qui suit :

SECTION 1.

Interprétation

1. Dans le présent Code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

   a) « **membre du conseil** » désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps ;

   b) « **association** » désigne une association ou un regroupement de personnes, de sociétés ayant un intérêt direct ou indirect dans le commerce des boissons alcooliques ou l'organisation du commerce des boissons alcooliques ;

   c) « **autorité compétente** » désigne le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif ;

   d) « **conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an ;

   e) « **conseil** » désigne le conseil d'administration de la Société ;

   f) « **contrat** » comprend un contrat projeté ;

   g) « **entreprise** » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier ;

   h) « **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants à charge ;

   i) « **loi** » désigne la *Loi sur la Société des alcools du Québec*, L.R.Q. c. S-13, telle qu'elle a été amendée et modifiée à l'occasion ; et

   j) « **Société** » désigne la Société des alcools du Québec.

2. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et/ou l'incitation à le poser.

SECTION 2.

Dispositions générales

3. Le présent Code a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du conseil.

   Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

   Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des membres du conseil ; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.

4. Le membre du conseil est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, ainsi que ceux établis dans le présent Code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les dispositions les plus exigeantes doivent s'appliquer.

5. Dans les 30 jours de l'adoption du présent Code par le conseil, chaque membre du conseil doit remplir et signer l'attestation reproduite à l'*Annexe 2* du présent Code ; cette attestation, une fois remplie, est remise au président du conseil, qui doit la remettre au secrétaire de la Société aux fins de conservation.

   Chaque nouveau membre du conseil doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.

6. Le membre du conseil s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis que ce dernier peut être appelé à donner, verbalement ou par écrit.

SECTION 3.

Principes d'éthique

7. Pendant toute la durée de son mandat, le membre du conseil doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.

   Le membre du conseil doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.

   Dans l'exécution de ses fonctions, le membre du conseil fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.

8. Le membre du conseil ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers.

9. Le membre du conseil prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.

10. Le membre du conseil doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions de membre du conseil ; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat de membre du conseil ; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.

11. Les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire du conseil, et ce, pour des motifs sérieux. Toutefois, les délibérations, les votes et les positions défendues par les membres sont confidentiels.

SECTION 4.

Règles de déontologie

12. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté.

13. Le membre du conseil à temps plein, dont le président et chef de la direction, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

    Tout autre membre du conseil qui a ou dont l'employeur a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise, un contrat ou une association doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise, le contrat ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

    Il doit également dénoncer dès qu'il en a connaissance les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

14. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

    Tout document identifié par le conseil d'administration ou par le secrétaire général comme étant confidentiel revêt un caractère confidentiel et ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par le membre du conseil sans une autorisation expresse du conseil.

15. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou avantage autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage ne correspondant pas à ces critères doit être retourné au donateur ou à la Société.

16. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

17. Le membre du conseil ne peut accepter ni solliciter un avantage d'une personne ou d'une entreprise faisant affaire avec la Société ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage est destiné à l'influencer ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, ou de générer des expectatives en ce sens. Le membre du conseil ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à l'influence qu'il pourrait exercer sur quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

SECTION 5.

Divulgation et abstention

18. La divulgation requise à l'article 13 se fait :

    a) lors de la réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ; ou
    b) dès le moment où le membre du conseil qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un ; ou
    c) dès le moment où le membre du conseil acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu ; ou
    d) dès le moment où le membre du conseil acquiert un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

19. Le membre du conseil doit effectuer la divulgation requise à l'article 13 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des membres du conseil.

20. Les articles 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate du membre du conseil.

21. Le membre du conseil doit remettre au président du conseil, dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'*Annexe 3* et contenant les informations suivantes :

    a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens ;
    b) le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ;
    c) le nom de toute association dans laquelle il exerce des fonctions ou de laquelle il est membre en précisant ses fonctions le cas échéant ainsi que les objets visés par cette association.

    Le membre du conseil pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

    Le membre du conseil doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

    Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

22. Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 13 et 18 à 21 au secrétaire de la Société, qui les conserve dans les dossiers de la Société.

SECTION 6.

Administrateurs nommés à d'autres conseils

23. Le membre du conseil nommé par la Société afin d'exercer des fonctions d'administrateur auprès d'un autre organisme ou entreprise (ci-après la « personne nommée ») est tenu de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, par le *Règlement* et par le présent Code, ainsi que ceux établis dans le Code d'éthique et de déontologie de tel organisme ou entreprise. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

24. La personne nommée n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels que ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise. Toutefois, toute rémunération allouée au président et chef de la direction occupant un poste à temps plein au sein de la Société doit être versée directement au nom de la Société.

25. Sous réserve de ses engagements de confidentialité et de ses devoirs d'honnêteté et de loyauté et généralement des engagements de même nature découlant de la loi et du Code d'éthique de l'organisme ou de l'entreprise au sein duquel la personne nommée exerce des fonctions d'administrateur, cette dernière doit informer la Société de toute question soulevée à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration de tel organisme ou entreprise qui pourrait avoir un impact significatif sur le plan financier, sur la réputation ou sur les opérations de la Société. La personne nommée est tenue d'informer la Société de toute question dans un délai raisonnable, et ce, préalablement aux votes des administrateurs.

SECTION 7.
Dispenses

26. Les dispositions du présent Code relatives aux déclarations et aux conflits d'intérêts ne s'appliquent pas :

    a) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel le membre du conseil ne participe ni directement ni indirectement ;
    b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;
    c) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre le membre du conseil ;
    d) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)* à des conditions identiques pour tous.

SECTION 8.
Processus disciplinaire

27. Le président du conseil veille à l'application du présent Code, en interprète les dispositions et s'assure du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil.

    Le président du conseil a pour mandat :

    a) de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout membre du conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème ;
    b) de traiter toute demande d'information relative au présent Code ;
    c) de faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités au présent Code.

28. Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.

29. Le président du conseil peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

30. Le président du conseil préserve l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

31. Lorsque le président du conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un membre du conseil n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.

32. Tout employé ou membre du conseil de la Société peut, de sa propre initiative, déposer une plainte contre un membre du conseil auprès de l'autorité compétente.

33. Le dossier de plainte est traité par l'autorité compétente et une sanction, le cas échéant, est imposée à l'administrateur en défaut conformément à ce que prévoit le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

SECTION 9.
Dispositions finales

34. Le présent Code d'éthique et de déontologie entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil d'administration de la Société.

    Il n'a aucun effet rétroactif.

ANNEXE I

Extraits de lois et règlement relatifs aux principes d'éthique et aux règles de déontologie applicables aux administrateurs publics

Code civil du Québec

Art. 321. L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

Art. 322. L'administrateur doit agir avec prudence et diligence. Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

Art. 323. L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

Art. 324. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

Art. 325. Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracte avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois, aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

Art. 326. Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics

Chapitre II :
Principes d'éthique et règles générales de déontologie

4. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

   Leur contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le présent *Règlement*, ainsi que ceux établis dans le *Code d'éthique et de déontologie* qui lui est applicable. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

   Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

   L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

6. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

7. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes.

8. Le président du conseil d'administration, le premier dirigeant d'un organisme ou d'une entreprise et les administrateurs publics à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

9. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

   Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

   Sous réserve de l'article 6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit faire aussi cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

10. L'administrateur public à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou de l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

    Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

    Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

11. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de l'organisme ou de l'entreprise avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.

12. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

    Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

13. L'administrateur public à plein temps doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement écrit du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

    Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.

14. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

    Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

15. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

16. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

17. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'organisme ou de l'entreprise.

18. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'organisme ou l'entreprise pour lequel il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

    Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'organisme ou l'entreprise pour lequel il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

    Les administrateurs publics d'un organisme ou d'une entreprise visé au premier alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur public qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

19. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de l'organisme ou de l'entreprise.

ANNEXE 2

Attestation

Je, soussigné(e), _____, domicilié(e) et résidant au _____, en la ville de _____, province de Québec, administrateur(trice) à la Société des alcools du Québec, déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des alcools du Québec adopté par le conseil d'administration le _____ et en comprendre le sens et la portée.

Je, par la présente, me déclare lié(e) envers la Société des alcools du Québec par chacune des dispositions dudit Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des alcools du Québec tout comme s'il s'agissait d'un engagement contractuel de ma part.

Donné à _____, ce _____ e jour du mois de _____ 201 _____.

Témoin _____ Administrateur(trice) _____

ANNEXE 3

Avertissement

Le(la) déclarant(e), pour comprendre la portée de ses obligations, devrait se référer au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des alcools du Québec, et, en particulier, aux notions d'entreprise et d'intérêt telles qu'elles sont précisées au Code d'éthique et de déontologie.

Déclaration :

Je, _____, (membre du conseil de la Société des alcools du Québec), déclare les intérêts suivants :

1. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des fonctions qu'un membre de ma famille immédiate ou moi-même exerce ou des intérêts qu'un membre de ma famille immédiate ou moi-même détient dans les entreprises suivantes, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie :

Nature du lien ou de l'intérêt

Entreprise	Fonction	Créancier	Nombre d'actions ou de parts détenues	Autre	Pourcentage des parts détenues

2. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des entreprises, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie, à l'égard desquelles mon employeur, la personne morale, la société ou autre entreprise, dont un membre de ma famille immédiate ou moi-même est propriétaire, actionnaire, administrateur(trice) ou dirigeant(e), exerce des fonctions et/ou détient des intérêts :

Nature du lien ou de l'intérêt

Entreprise	Fonction	Créancier	Nombre d'actions ou de parts détenues	Autre	Pourcentage des parts détenues

3. Au meilleur de ma connaissance, voici la liste des fonctions que moi-même, mon employeur, la personne morale, la société ou l'entreprise dont un membre de ma famille immédiate ou moi-même est propriétaire, actionnaire, administrateur(trice) ou dirigeant(e) exerce dans les associations suivantes, telle que cette expression est définie au Code d'éthique et de déontologie :

Nature du lien ou de l'intérêt

Association	Fonction	Membre	Objet

Signature	Fonction	Date

Gestion de la publication
Nathalie Hamel, vice-présidente, Affaires publiques et communications
Michèle Cloutier, directrice, Communication d'entreprise

Rédaction de la section générale et coordination
Marie-Claude Nantel
Jean-Pierre Ouellet

Rédaction de la section financière
Édith Filion, directrice, Planification financière
Chantal Lévesque, directrice, Comptabilité corporative et fiscalité
Sylvie Raymond, directrice, Services comptables
Michael Halley, directeur adjoint, Gestion des prix et information
Louise Beaudreau
Michel Bonenfant
George Hajjar
Rachel Jeannite
Nathalie McDuff
Johanne Mondou
Annie Perrier

Rédaction de la section Gouvernance
Martine Comtois, directrice, Secrétariat général

Coordination de l'impression
Johanne Blouin

Révision
Monique Thouin

Conception et design graphique
CG3 inc. | Communications | Graphisme

Impression
Imprimerie Dumaine

Pour consulter la version électronique de ce rapport, visiter SAQ.com.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination
et dans le seul but d'alléger le texte.

Imprimé au Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
ISSN 0845-44594-5
ISBN 978-2-550-65086-7 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-65065-0 (version PDF)

SAQ